

# **ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES**

## **EHEC**

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de Master en  
sciences commerciales**

**Option : Affaires Internationales**

**Thème :**

**Les procédures de dédouanement dans le  
transport maritime**

**Etude de Cas : TRANSGLORY Algérie**

**Elaboré par :**

**Mlle. YAHIA BOUDHAR Ranya**

**Dirigé par :**

**Pr. RAHAL Farah**

**Professeure à l'EHEC Alger**

**10<sup>ème</sup> Promotion  
Juin 2023**



**ECOLE DES HAUTES ETUDES  
COMMERCIALES  
EHEC**

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de Master en  
sciences commerciales**

**Option : affaires internationales**

**Thème :**

**Les procédures de dédouanement dans le  
transport maritime**

**Etude de Cas : TRANSGLORY Algérie**

**Elaboré par :**

**Mlle. YAHIA BOUDHAR Ranya**

**Dirigé par :**

**Pr. RAHAL Farah**

**Professeure à l'EHEC Alger**

**10<sup>ème</sup> Promotion  
Juin 2023**

# *Dédicaces*

*Je dédie ce mémoire*

*À mes parents, source de confiance inébranlable, de soutien indéfectible, et de valeurs précieuses.*

*Que Dieu vous accorde une santé florissante et une longue vie pour que vous puissiez continuer à me guider et à être fiers de mes accomplissements.*

*Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que ce projet soit possible, je vous dis merci.*

*Ranya !*

## *Remerciements*

*Je considère comme un honneur de pouvoir exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué, chacune à leur manière, à la réussite de ce travail.*

*Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers le Professeure RAHAL Farah, mon encadrante, qui a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce travail. Sa disponibilité constante, ses encouragements et ses conseils précieux ont été d'une importance capitale tout au long de cette recherche. Sans son soutien, il aurait été difficile, voire impossible, de mener ce projet à terme. J'ai énormément bénéficié de ses conseils avisés, de ses remarques constructives et de ses suggestions éclairées.*

*Je remercie aussi l'équipe Transglory Algérie et en particulier M. Adnan HANI pour l'opportunité de stage qu'il m'a proposée.*

## **Résumé**

Alors que le commerce international continue de croître, les régimes douaniers et les formalités administratives peuvent entraîner des retards et des coûts supplémentaires, affectant ainsi l'efficacité et la compétitivité des entreprises. Comprendre les défis actuels des procédures douanières et proposer des recommandations pratiques pour réduire les coûts logistiques est essentiel pour améliorer la performance globale de la chaîne d'approvisionnement et stimuler le commerce mondial.

Ce mémoire de recherche se concentrera sur l'analyse des facteurs qui contribuent à l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique. À travers une collecte de données provenant de diverses sources telles que des études antérieures, des rapports gouvernementaux et des entretiens avec des experts en douane et en logistique au niveau de l'entreprise Transglory Algérie, nous serons en mesure de comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontées les entreprises dans leurs opérations de commerce international, notamment l'impact que peut avoir l'opération de dédouanement dans leurs coûts logistiques.

**Mot clés** : Commerce international, régimes douaniers, dédouanement

## **Abstract**

As international trade continues to grow, customs regimes and administrative procedures can lead to delays and additional costs, thereby affecting the efficiency and competitiveness of businesses. Understanding the current challenges of customs procedures and providing practical recommendations to reduce logistics costs is crucial for improving the overall performance of the supply chain and stimulating global commerce.

This research thesis will focus on analyzing the factors that contribute to the impact of customs clearance procedures on logistics costs. Through data collection from various sources, including previous studies, government reports, and interviews with customs and logistics experts at Transglory Algeria company, we aim to gain a deeper understanding of the specific challenges faced by businesses in their international trade operations. By analyzing the collected data, we will formulate practical recommendations aimed at reducing logistics costs associated with customs procedures. These recommendations will help businesses enhance their efficiency by optimizing customs processes, reducing delays, and minimizing additional costs related to administrative formalities, specifically the impact that customs clearance operations can have on their logistics costs.

**Keywords:** International trade, customs regimes, customs clearance

## ملخص

بينما تستمر التجارة الدولية في النمو، يمكن أن تؤدي الأنظمة الجمركية والإجراءات الإدارية إلى تأخير وتكاليف إضافية، مما يؤثر على كفاءة وتنافسية الشركات. إن فهم التحديات الحالية لإجراءات الجمارك وتقديم توصيات عملية لتقليل التكاليف اللوجستية ضروري لتحسين الأداء الشامل لسلسلة التوريد وتعزيز التجارة العالمية.

سيتركز هذا البحث على تحليل العوامل التي تسهم في تأثير إجراءات الجمارك على تكلفة اللوجستيات. من خلال جمع البيانات من مصادر متنوعة مثل الدراسات السابقة وتقارير الحكومة ومقابلات مع خبراء الجمارك واللوجستيات في شركة طرانسلوري إلبيريا، سنكون قادرين على فهم التحديات الخاصة التي تواجهها الشركات في عملياتها التجارية الدولية، بما في ذلك الأثر الذي يمكن أن يكون لعملية الجمارك على تكاليفهم اللوجستية.

**الكلمات الرئيسية: التجارة الدولية، الأنظمة الجمركية، الاسترجاع الجمركي.**

## Liste des tableaux

| N°                   | Intitulé               | Page |
|----------------------|------------------------|------|
| <b>Chapitre 01 :</b> |                        |      |
| 1.1                  | Les modes de transport | 27   |
| <b>Chapitre 03 :</b> |                        |      |
| 3.1                  | Profil des interviewés | 78   |

## Liste des figures

| N°                   | Intitulé  | Page |
|----------------------|---|------|
| <b>Chapitre 02 :</b> |   |      |
| 2.1                  | Le processus de dédouanement  | 57   |
| 2.2                  | La comparaison entre le circuit vert et le circuit orange selon les procédures douanières | 63   |

## Liste des abréviations

|               |   |
|---------------|---|
| <b>ASLOG</b>  | Association de la Supply Chain et de la logistique                                  |
| <b>RO-RO</b>  | Roll-on Roll-off  |
| <b>ISO</b>    | Organisation Internationale de Normalisation.                                       |
| <b>PCC</b>    | Pure Car Carriers   |
| <b>PCTC</b>   | Pure Car Truck Carriers   |
| <b>ConRo</b>  | Container Roll-on Roll-off  |
| <b>Ro-Pax</b> | Roll-on Roll-off et Passenger   |
| <b>RoLo</b>   | Roll-on Roll-off et Lift-on Lift-off  |
| <b>GPL</b>    | Gaz Pétrolier Liquéfié  |
| <b>GNL</b>    | Gaz Naturel Liquéfié  |
| <b>BL</b>     | Bill of Lading  |
| <b>LTA</b>    | Lettre de Transport Aérien  |
| <b>AWB</b>    | AirWay Bill   |
| <b>MAWB</b>   | Master Air Way Bill   |
| <b>PME</b>    | Petite et Moyenne Entreprise  |
| <b>CMR</b>    | Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route |
| <b>LVI</b>    | Lettre de Voiture Internationale  |
| <b>CIM</b>    | Convention internationale concernant le transport par chemin de fer                 |
| <b>CCI</b>    | Chambre de commerce internationale  |
| <b>EXW</b>    | Ex Work   |
| <b>FCA</b>    | Free carrier  |
| <b>FAS</b>    | Free Alongside Ship   |
| <b>FOB</b>    | Free On Board   |
| <b>CFR</b>    | Cost and Freight  |
| <b>CIF</b>    | Cost Insurance and Freight  |
| <b>CPT</b>    | Carriage Paid To  |
| <b>CIP</b>    | Carriage and Insurance Paid to  |
| <b>DAP</b>    | Delivered at Place  |
| <b>DPU</b>    | Delivered at Place Unloaded   |
| <b>DDP</b>    | Delivered Duty Paid   |
| <b>TVA</b>    | Taxe sur la Valeur Ajoutée  |
| <b>DD</b>     | Droits de Douane  |
| <b>RDE</b>    | Régime Douanier Economique  |
| <b>IPS</b>    | Inspection Principale aux Sections  |
| <b>SIGAD</b>  | Système d'Information de Gestion Automatisée des Douanes                            |
| <b>IPCOC</b>  | Inspection Principale au Contrôle des Operations Commerciales                       |
| <b>BAE</b>    | Bon à Enlever   |
| <b>DSTR</b>   | Déclaration Simplifiée de Transit Par Route   |
| <b>SARL</b>   | Société à Responsabilité Limitée  |

|            |                            |
|------------|----------------------------|
| <b>LCL</b> | Less than a Container Load |
| <b>FCL</b> | Full Container load        |

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction générale.....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>Chapitre 1 : La logistique et le transport international.....</b>                     | <b>5</b>  |
| Introduction du chapitre : .....   | 6         |
| Section 1 : généralités sur la logistique internationale .....                           | 6         |
| Section 2 : Le transport des marchandises .....  | 15        |
| Section 3 : Les incoterms liés au transport des marchandises.....                        | 28        |
| <b>Chapitre 2 : Les regimes douaniers et les procédures de dédouanement.....</b>         | <b>38</b> |
| Introduction du chapitre : .....   | 39        |
| Section 1 : les régimes douaniers .....  | 39        |
| Section 2 : Le dédouanement des marchandises .....                                       | 46        |
| <b>Chapitre 3 : Analyse de la procédure de dédouanement chez Transglory Algérie.....</b> | <b>66</b> |
| Introduction du chapitre : .....   | 67        |
| Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil.....                                  | 67        |
| Section 2 : Méthodologie de recherche .....  | 75        |
| Section 03 : Analyse des résultats .....   | 78        |
| Conclusion du chapitre :.....  | 94        |
| <b>Conclusion générale. ....</b>   | <b>95</b> |

---

Dans le contexte économique actuel, la logistique internationale joue un rôle crucial dans le mouvement efficace des marchandises à travers les frontières. Cette discipline englobe divers métiers et processus qui visent à répondre aux besoins des entreprises situées dans un pays en vendant leurs produits à des clients dans un autre État, dans les meilleures conditions possibles. Outre le transport, la logistique internationale englobe également des aspects tels que le choix de l'emballage, le stockage, les opérations de dédouanement, la livraison, l'assurance du transport et le système de paiement. Afin de gérer efficacement ces activités, la chaîne logistique fait appel à différents professionnels, tels que les commissionnaires, transitaires, transporteurs, banquiers, assureurs et douaniers.

Parmi les processus clés de la logistique internationale, la procédure de dédouanement occupe une place importante, car elle régule le volume des échanges extérieurs. Cette procédure, généralement gérée par un transitaire, implique la gestion des formalités administratives et réglementaires exigées par l'administration des douanes. Les procédures de dédouanement revêtent une importance capitale pour assurer un flux fluide des marchandises, car elles peuvent avoir un impact significatif sur le coût total de la chaîne logistique.

Cependant, des délais prolongés, des frais supplémentaires, des inspections et des réglementations complexes peuvent entraîner des retards et des coûts supplémentaires pour les entreprises. Par conséquent, il est essentiel de comprendre en profondeur l'impact de ces procédures de dédouanement sur le coût logistique afin d'identifier des stratégies d'optimisation et de prendre des mesures appropriées pour réduire les inefficacités et améliorer la rentabilité globale de la chaîne logistique.

C'est dans ce contexte que cette étude se propose d'analyser les facteurs clés qui influencent le coût logistique lié aux procédures de dédouanement et de proposer des recommandations pratiques pour atténuer cet impact négatif et améliorer l'efficacité globale des opérations logistiques transfrontalières. En effet, l'efficacité des procédures de dédouanement a un impact significatif sur la compétitivité et la rentabilité des entreprises opérant à l'échelle internationale. Ce mémoire se concentrera sur l'incidence spécifique des procédures de dédouanement sur le coût logistique, en examinant les formalités douanières, les inspections, les droits de douane et les réglementations qui peuvent affecter la fluidité du mouvement des marchandises. L'objectif ultime est de fournir des recommandations pratiques aux entreprises

---

pour améliorer leur efficacité logistique, réduire les coûts et renforcer leur avantage concurrentiel sur le marché international.

Notre choix c'est porté sur l'entreprise Transglory Algérie, une entreprise de logistique spécialisée dans les solutions logistique. Nous l'avons choisi pour son expertise et son expérience dans le domaine de la logistique et du dédouanement.

Afin de répondre à cette problématique je vais essayer de répondre à la question suivante :

***Quel est l'impact de la procédure de dédouanement sur le coût logistique ?***

Le choix de cette problématique découle de l'importance croissante de la logistique internationale dans le contexte économique actuel, où les échanges commerciaux transfrontaliers connaissent une expansion rapide. Les entreprises doivent relever des défis logistiques de plus en plus complexes.

De cette problématique découlent des questions secondaires :

1. Quels sont les intervenants de la procédure de dédouanement ?
2. Quelles sont les formalités à suivre ?
3. Quels sont les coûts de la procédure de dédouanement ?
4. Quelles sont les contraintes auxquelles font face les transitaires ?
5. Quelle est la perception de la TRANSGLORY par rapport aux procédures de dédouanement ?

En partant de cette problématique, des hypothèses sont formulées :

1. **H01** : La chaîne logistique internationale adoptée par les opérateurs du commerce international a pour objectifs de satisfaire les besoins des clients dans les meilleures conditions aux moindres coûts et dans les meilleurs délais.
2. **H02** : La douane est considérée comme une administration qui contrôle des flux de marchandises pour sécuriser les frontières du territoire.
3. **H03** : Les barrières mises en place par l'administration douanière peuvent impacter les délais et pourraient impliquer des coûts supplémentaires

- 4. H04 :** La déclaration en détail des marchandises serait une étape très importante dans le dédouanement.

Pour affirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons adopté une démarche descriptive et analytique. Pour mener à bien notre travail de recherche, nous avons eu recours à une étude qualitative à travers une enquête par des entretiens semi-directifs auprès des responsables de Transglory Algérie. La recherche documentaire est basée sur la consultation des principaux ouvrages, travaux de recherche universitaire, rapports et documents internes de l'entreprise.

Pour accomplir ce travail, nous avons développé le plan suivant :

1. Le premier chapitre présente des généralités sur la logistique internationale ce qui nous permet de mieux comprendre la logistique et une de ces fonctions qui est le transport.
2. Le deuxième chapitre est consacré pour comprendre les procédures de dédouanement et les différents régimes douaniers.
3. Le troisième et dernier chapitre présente l'entreprise Transglory Algérie, et l'interprétation et analyse des résultats de l'enquête.

## **Chapitre 1 :**

### **La logistique et le transport international**

## **Introduction du chapitre :**

La gestion efficace des entreprises et des organisations. On les trouve dans la majorité des entreprises.

Les entreprises doivent relever de nombreux défis en matière de logistique, notamment la gestion des stocks, la planification des transports, la coordination avec les fournisseurs et les clients, la gestion des entrepôts et la mise en œuvre de technologies de pointe. Ainsi qu'une bonne compréhension des incoterms est également essentielle pour éviter les litiges et les problèmes dans les transactions commerciales internationales.

Une gestion logistique efficace peut aider les entreprises à réduire leurs coûts, à améliorer la satisfaction de leurs clients et à acquérir un avantage concurrentiel sur le marché.

## **Section 1 : généralités sur la logistique internationale**

La logistique est un domaine crucial dans la gestion des entreprises, des organisations et même des gouvernements. Elle concerne la planification, la coordination et l'exécution de diverses activités telles que l'approvisionnement, le transport, le stockage et la distribution de biens et de services. Une gestion efficace de la logistique peut aider à réduire les coûts, à améliorer la qualité des produits et services, à accélérer les délais de livraison et à renforcer la satisfaction des clients. Dans cette section, nous explorerons les différents aspects de la logistique et ses applications pratiques dans divers contextes.

### **1. Historique et évolution :**

La logistique est passée par plusieurs étapes :

#### **1.1. La logistique militaire :**

L'histoire de la logistique remonte à l'antiquité, où elle était utilisée pour assurer les approvisionnements des armées. Cette logistique militaire a été perfectionnée au cours des siècles pour répondre aux besoins des armées moderne

### **1.2. La logistique industrielle :**

Avec la révolution industrielle la logistique a commencé à être utilisée pour organiser la production et la distribution des biens produits en usine. Les premières chaînes de production ont ainsi été mises en place, avec une planification minutieuse des approvisionnements et des livraisons.

### **1.3. La logistique moderne :**

Dans les années 1950 et 1960, la logistique a connu une véritable révolution avec l'apparition de nouvelles technologies telles que les ordinateurs et les codes-barres. Les entreprises ont alors pu optimiser leur chaîne logistique en temps réel, en utilisant des systèmes informatiques sophistiqués pour suivre les stocks et les livraisons.

### **1.4. La logistique internationale :**

Avec la mondialisation de l'économie, la logistique a pris une dimension internationale. Les entreprises ont dû apprendre à gérer des chaînes d'approvisionnement complexes, impliquant souvent plusieurs pays et plusieurs transporteurs. Les innovations technologiques telles que le suivi GPS et les plateformes de gestion de la chaîne d'approvisionnement ont permis de simplifier cette tâche.

### **1.5. La logistique durable :**

Depuis les années 2000, la logistique a commencé à se tourner vers le développement durable, en cherchant à réduire son impact sur l'environnement et à améliorer les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement. Des initiatives telles que la logistique verte et la logistique sociale ont ainsi émergé pour répondre à ces défis.

## **2. Définition de la logistique :**

Il existe de multiples définitions pour la logistique

« Logistique : fonction dont la finalité est la satisfaction des besoins exprimés ou latents, aux meilleures conditions économiques pour l'entreprise et pour un niveau de service déterminé. Les besoins sont de nature interne (approvisionnement de biens et de services pour assurer le fonctionnement de l'entreprise) ou externe (satisfaction des clients). La logistique fait appel à

plusieurs métiers et savoir-faire qui concourent à la gestion et à la maîtrise des flux physiques et d'informations ainsi que des moyens »<sup>1</sup>

Dans leur ouvrage, « La logistique au service de l'entreprise », (Colin, Mathé, & Tixié, 1981) ont proposé la définition suivante : « La logistique est le processus stratégique par lequel l'entreprise organise et soutient son activité. A ce titre, on peut déterminer et gérer les flux matériels et informationnels afférents, tant internes qu'externes, en amont et aval. »

« La logistique est un processus de conception et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le sens le plus large. Cette chaîne peut comprendre la fourniture de matières premières nécessaires à la fabrication, en passant par la gestion des matériaux sur le lieu de fabrication, la livraison aux entrepôts et aux centres de distribution, le tri, la manutention et la distribution finale au lieu de consommation. »<sup>2</sup>

L'ASLOG définit la logistique comme : « l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité ».

En résumé, la logistique est une activité qui consiste à gérer les flux de matières et de marchandises entre les différents acteurs économiques, en mettant à disposition et en gérant des ressources correspondantes. Elle a pour but de mettre un produit à disposition du client final en respectant un cahier des charges

### **3. Finalité de la logistique :**

À court terme :

- Optimiser les flux physiques de l'amont à l'aval
- Effectuer les prévisions commerciales et gérer le carnet de commandes
- Mettre en place un programme d'approvisionnement et de production
- Programmation des livraisons
- Régularisation de l'après-vente et distribution de pièces de rechange
- Mise en place d'un système de maintenance

Moyen terme

---

<sup>1</sup> Norme NF X 50-600 : management logistique Démarche logistique et gestion de la chaîne logistique.

<sup>2</sup> CEE/ONU et Forum international des transports (ex-CEMT)

- Définir les actions qui permettent de contrôler les coûts logistiques des services que l'entreprise a choisi de développer
- Conseiller les dirigeants pour leur permettre de choisir les opérations que l'entreprise doit assurer en propre et celle qu'elle doit sous-traiter

Long terme :

- Aider l'organisation à maîtriser la complexité, l'incertitude et les délais résultant de la multiplication des couples produits-marchés.
- Actualiser en permanence la connaissance de l'impact que les aspects logistiques ont sur les coûts d'exploitation des clients et de l'organisation.
- De proposer le cas échéant - à l'organisation un avantage concurrentiel en offrant à ses clients un service logistique optimal au coût le plus adapté et acceptable.

#### **4. Objectifs de la logistique :**

La logistique a plusieurs objectifs qui visent à assurer une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement et à répondre aux besoins des clients de manière optimale. Voici quelques-uns des principaux objectifs de la logistique :

- Réduction des coûts : la logistique vise à réduire les coûts liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment les coûts de stockage, de transport, de manutention, de traitement des commandes etc.
- Réduction des délais de livraison : le but ultime de la logistique, et de l'entreprise, est bien évidemment d'assurer la livraison des marchandises jusqu'aux clients finaux avec des délais réduits en améliorant l'efficacité de transport, en optimisant les processus de traitement des commandes.
- Amélioration de la qualité de service : la logistique a pour objectif de procurer un niveau de service optimal en termes de délais de livraison, disponibilités des produits, de qualité de livraison.
- Gestion de stocks : la logistique tend à limiter les risques de ruptures de stocks ou de sur-stockage, et ce par l'identification du stock à commander et de sa quantité pour

pouvoir maintenir les niveaux de stock et satisfaire les clients finaux. De plus, la diminution des niveaux de stock élimine les coûts inutiles et améliore les opérations de l'entreprise.

- Gestion flux de transport : la logistique vise à optimiser les flux de transport pour minimiser les coûts de transport et réduire l'impact environnemental.
- Amélioration de la flexibilité : la logistique permet d'acquérir la flexibilité des ressources et donc de mieux répondre à des marchés jusque-là hors de portée pour certaines entreprises. Cette flexibilité constitue un réel gain en matière de qualité pour les clients.

En résumé, la logistique a pour objectif principal d'optimiser les processus liés à la gestion des flux de marchandises, des stocks et des transports, tout en améliorant la qualité de service offerte aux clients et en réduisant les coûts liés à ces opérations.

## **5. Domaine de compétences de la logistique :**

La logistique est un domaine qui englobe la planification, l'exécution et le contrôle de la circulation des biens et des services, ainsi que la gestion des activités connexes, telles que la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des entrepôts, la gestion des stocks et la gestion du transport.

### **5.1. Entreposage et magasinage : gestion informatique et physiques des stocks**

La gestion informatique et physique des stocks sert à<sup>1</sup>

- Une meilleure gestion dans les magasins grâce à une affectation de codes (codification intelligente qui consiste à regrouper dans un code de nombreuses informations visant à identifier chaque article par rapport à sa famille, sa nature, son utilisation etc.).
- Création des catalogues et développement des nomenclatures ou la classification des familles d'articles gérés dans les magasins.
- Étude des consommations et définition des stocks minimum et maximum pour chaque article stocké ;

---

<sup>1</sup> <http://www.logistiqueconseil.org/metiers.htm> consulté le 06/03/2023

- Gestion des inventaires des stocks (préparation des fiches d'inventaires, comptage des articles et traitement des données) ;
- Dimensionnement des magasins (analyse des besoins, étude des capacités, dimensionnement)

### **5.2. Gestion des flux logistiques : Approvisionnement, distribution et transport**

- Création de fichiers “tiers” et classification des prestataires logistiques suivant les critères et les besoins de l’entreprise ;
- Développement des modèles de prévision des consommations ou des ventes des articles, préparation des commandes clients ;
- Contribution à la mise en place des comptes d'exploitation analytiques des véhicules de transport ou de manutention ;
- Etude des coûts d'exploitation des véhicules de transport commercial et établissement des tarifs ; contribution au calcul prévisionnel des budgets d'exploitation des véhicules de transport ;
- Étude et organisation logistique des réseaux de distribution des produits (choix des moyens de transport, des points de stockage, des prestataires. Mise sur pieds de plannings et des procédures) ;
- Analyse des consommations / ventes et optimisation des stocks sur la chaîne de distribution des produits ;
- Organisation des procédures de gestion internes de traitement des commandes d'approvisionnement et de distribution, gestion du transit et des dossiers import et export (mise en place de procédure de suivi, gestion des régimes douaniers, des termes de vente "INCOTERM", des contrats d'assurance et des contrats de transport)

### **5.3. Contrôle de gestion et pilotage des opérations logistiques :**

- Optimisation : organisation et planification des ressources logistiques de production, de stockage, de manutention et de transport ;

- Contrôle de gestion et tableau de bord : création d'indicateurs pour le suivi effectif et l'optimisation des opérations de la chaîne logistique ;
- Sécurité des ressources et opérations : conception de check-list pour le contrôle et le suivi du fret ou des véhicules de transport ;
- Système d'information logistique : assistance / utilisation des logiciels ; création de bases de données pour la gestion et le reporting des activités

#### **5.4. Gestion des projets : Planification des opérations logistiques**

- Planification des opérations logistiques (choix des moyens, planning des transports, organisation des opérations de manutention verticale et horizontale, stockage) ;
- Gestion des affectations des activités aux ressources humaines (gestion et pointage du personnel chargé de la conduite des véhicules, des chargements / déchargements et du stockage) ;
- Etude des tâches critiques et le calcul des marges de manœuvre pour une meilleure gestion des dysfonctionnements ;
- Mise sur pieds d'un réseau d'indicateurs d'activité pour le suivi en temps réel des opérations et une bonne réactivité ;
- Organisation de divers autres événements tels que les séminaires, salons d'entreprises, conférences, foires, voyages en groupes

### **6. Les enjeux de la logistique :**

En raison de son importance, la logistique fait partie de la stratégie d'entreprise. Elle a une influence sur :

- La croissance de l'entreprise : Une logistique performante augmente la rentabilité et la flexibilité de l'entreprise.
- La maîtrise des coûts : Pour une meilleure connaissance de l'environnement, des coûts du produit, la logistique permet d'éviter tous les gaspillages, dans ce cas, la logistique intégrée est particulièrement efficace.

- Les possibilités d'externalisation de l'entreprise : L'analyse logistique permet à l'entreprise de se recentrer sur sa vocation principale en confiant à des spécialistes certaines opérations comme le transport ou le stockage des marchandises.
- La diversification de l'entreprise : la maîtrise de la chaîne logistique permet à l'entreprise d'élargir la gamme de ses activités.
- Les décisions de localisation, d'agencement de l'entreprise : Elles ont pour objectif de réduire les coûts de transport externe et de manutention grâce à des choix réalistes, d'implantation géographique et d'organisation interne des unités de production

## **7. Types de logistiques :**

La logistique est un domaine qui englobe un large éventail d'activités liées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et au mouvement des biens et des services. Il existe plusieurs types de logistique, chacun ayant ses propres objectifs et priorités.

### **7.1. La logistique de transport :**

C'est le processus qui consiste à planifier, organiser et exécuter le mouvement des marchandises d'un point à un autre.

Elle implique la gestion de différents modes de transport tels que les camions, les trains, les navires et les avions pour assurer une livraison rapide et efficace des produits.

### **7.2. La logistique de stockage :**

La logistique de stockage constitue la gestion des entrepôts et des centres de distribution où les produits sont stockés avant leur expédition.

Elle implique la gestion des stocks, du traitement des commandes et de l'expédition des produits tout en veillant à ce que les niveaux de stock soient maintenus à des niveaux optimaux.

### **7.3. La logistique d'approvisionnement :**

La logistique d'approvisionnement est le processus qui consiste à s'assurer que les matières premières, les composants et les fournitures nécessaires à la production sont disponibles à temps

voulu. Elle implique la gestion de fournitures, de l'approvisionnement de la réception de l'inspection des matériaux pour garantir une chaîne d'approvisionnement fluide et efficace.

#### **7.4. La logistique inverse :**

La logistique inverse concerne la gestion des retours de produits et des déchets par les activités commerciales. Elle implique la collecte, le tri, le recyclage ou l'élimination appropriée des produits et les matériaux afin de minimiser l'impact environnemental et de maximiser la valeur récupérable.

#### **7.5. La logistique globale :**

La logistique globale est une approche holistique de la logistique qui prend en compte tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement, de la planification à l'exécution. Elle implique la coordination de multiples fournisseurs, transporteurs et partenaires commerciaux à travers le monde pour assurer une livraison efficace et fluide des produits aux clients finaux.

En somme, la logistique est un domaine complexe qui nécessite une planification minutieuse et une exécution précise pour garantir le bon fonctionnement des opérations commerciales. La gestion efficace de la logistique peut aider les entreprises à améliorer leur performance et à accroître leur rentabilité, en réduisant les coûts, en accélérant les délais de livraison et en améliorant la satisfaction des clients. Parmi les différents aspects de la logistique, le transport des marchandises est l'un des plus importants, car il permet aux entreprises de livrer leurs produits à travers le monde de manière efficace et économique. Le choix du mode de transport approprié pour chaque envoi est crucial pour assurer la rapidité, la sécurité et l'efficacité des opérations de transport des marchandises. Dans la prochaine section, nous allons explorer les différents modes de transport des marchandises, notamment le transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, et les facteurs à prendre en compte pour choisir le mode de transport approprié en fonction des besoins spécifiques de chaque transaction.

## **Section 2 : Le transport des marchandises**

Le transport des marchandises est un élément clé de la chaîne logistique, qui permet de déplacer des produits d'un endroit à un autre de manière efficace et économique. Il existe une grande variété de modes de transport, chacun ayant ses avantages et ses limites. Dans cette section, nous allons examiner les différents types de transport des marchandises, notamment le transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, et les facteurs à prendre en compte lors du choix du mode de transport approprié pour les différentes situations.

### **1. Définition du transport**

Le transport est un des éléments fondamentaux de toute activité humaine, qu'il s'agisse d'activité économique, de loisirs, de sports, de secours ou d'action militaire. Il se réalise par les déplacements d'engins mobiles (voiture, train, bateaux, avion) généralement motorisés, sur une installation qu'on appelle infrastructure.

Le choix du mode de transport dépend d'un nombre de facteurs dont les plus significatifs sont la nature des biens transportés, les infrastructures disponibles, les origines et les destinations et particulièrement leurs distances respectives.

L'activité de transport est une activité de nature économique, omniprésente, liée à la production directement ou indirectement.

### **2. Types de transport :**

Il existe plusieurs types de transport de marchandises, chacun avec ses avantages et ses inconvénients, adaptés à différents types de marchandises, distances et délais.

#### **2.1. Le transport maritime :**

Le transport maritime international reste, en volume de marchandises transportées, le premier moyen de transport utilisé dans le monde, en effet il peut charger le plus de marchandises en commerce international.

Le transport maritime consiste à déplacer des marchandises ou des hommes pour l'essentiel par voie maritime,

Un tel déplacement sera couvert par un connaissement dans le cadre de la ligne régulière ou d'un contrat d'affrètement dans le cadre d'un service de tramping (lorsque les tonnages sont importants, par exemple). Plus de 6 milliards de tonnes empruntent ainsi la mer (en 2005), assurant 90% du trafic mondial. Ce mode de transport couvre l'essentiel des matières premières (pétrole et produits pétroliers, charbon, minerai de fer, céréales, bauxite, alumine, phosphates, etc.). À côté de ce transport en vrac, il couvre également le transport de produits préalablement conditionnés se présentant sous forme de cartons, caisses, palettes, fûts, ce que l'on a coutume d'appeler de la marchandise diverse ou « divers » (général cargo en anglais).

Le transport maritime se divise en deux grands groupes selon le type d'expédition.<sup>1</sup>

- Transport irrégulier(tramping)
- Transport régulier (linéaire) contrairement au tramping, le transport linéaire est un type de transport où l'organisation des expéditions est centrée sur la régularité du service. Les navires suivent des itinéraires prédéterminés fixes, et naviguent à intervalles réguliers entre des ports prédéterminés. Les expéditions se font indépendamment du fait que les navires soient remplis ou non.

On peut organiser les expéditions maritimes selon les types de navires et les types de cargaison. De cette classification nous aurons 5 classes :

Tankers, roulier (roRO), porte-conteneurs, transport combiné, vraquiers

### **2.1.1. Les avantages du transport maritime :**

Les avantages du transport maritime sont les suivants<sup>2</sup> :

- Taux de fret avantageux, c'est le mode de transport le moins coûteux et le mieux adapté aux produits lourds ou volumineux (par exemples les céréales, hydrocarbures, bois, métaux...etc.).
- Il existe de nombreuses catégories de navire, selon la marchandise à transporter, soit les conteneurs, le vrac solide, le vrac liquide, les céréaliers, etc.
- Utilisation très répandue du conteneur : éviter les ruptures de charge (gain de temps et de sécurité), réduire le coût de la manutention et des assurances.

<sup>1</sup> <https://www.esalco.com/fr/differents-types-de-transport-maritime/> consulté le 12/03/2023

<sup>2</sup> Naji JAMMAL, commerce international,mondialisation,enjeux et application, deuxième édition du renouveau pédagogique inc, canada 2009,P343

- La possibilité de stockage dans les zones portuaires.

### **2.1.1. Les inconvénients du transport maritime :**

Les principaux inconvénients du transport maritime sont les suivants<sup>1</sup> :

- Les délais de livraison sont importants.
- Certaines lignes maritimes ne sont pas conteneurisées.
- Le coût de l'emballage et de l'assurance est généralement plus élevé que celui des autres modes de transport.
- Très lent.

### **2.1.2. Types de navires**

#### **2.1.2.1. Navires conventionnels**

- Cargo polyvalent :

Cargo polyvalent, aussi appelé cargo de divers, est un navire de charge destiné au transport de marchandises. Ils sont peu spécialisés et sont plutôt caractérisés par leur polyvalence : ils emportent des marchandises diverses, emballées ou non, en sacs, en vrac, en conteneurs, des voitures, des produits manufacturés... Ainsi que des marchandises emballées dans des formats non-conventionnels (break-bulk en anglais par exemple les rouleaux de papier ou les caisses) et des marchandises transportées à l'unité (néo-bulk en anglais, par exemple les voitures ou les grumes) Ils sont donc flexibles et peuvent s'adapter à différentes cargaisons en utilisant des équipements de manutention spécifiques pour charger et décharger leur cargaison.

#### **2.1.2.2. Navires spécialisés :**

- Porte-conteneurs :

Les navires porte-conteneur transportent uniquement des conteneurs.

C'est un navire destiné au transport de conteneurs à l'exclusion de tout autre type de marchandises.

---

<sup>1</sup> GHISLAIL LE GRAND et HUMBERT MARTINI "management des opérations du commerce international"  
édition DUNOD, paris 2003

Il s'agit de grands coffres fabriqués selon les normes internationales pour le transport de diverses marchandises, qui, selon les normes ISO, ont deux tailles : 20 pieds et de 40 pieds.

Ils ont une capacité de chargement élevée et sont conçus pour empiler les conteneurs les uns sur les autres

Les navires porte-conteneurs modernes sont équipés de systèmes sophistiqués pour gérer la charge et la décharge des conteneurs, tels que des grues automatiques, des systèmes de gestion de la cargaison informatisés et des technologies de suivi des conteneurs.

Le transport de marchandises par conteneurs est devenu un moyen de transport majeur pour les échanges internationaux, car il permet un transport plus rapide, plus sûr et plus efficace des marchandises en vrac. Les navires porte-conteneurs jouent donc un rôle crucial dans le commerce international.

- Navires vraquiers :

Est un navire qui est destiné essentiellement à transporter des cargaisons sèches en vrac ; les cargaisons en vrac sont des marchandises qui ne sont pas contenues dans des conteneurs ou des caisses, mais qui sont plutôt stockées en vrac dans la cale du navire tels que le minerai, les céréales, le charbon, le ciment, le sel, le sucre etc.

Ils sont conçus pour maximiser la quantité de la cargaison qu'ils peuvent transporter. Ils ont une coque large et plate qui leur permet de naviguer dans des eaux peu profondes et de transporter une cargaison de grande capacité. Certains navires vraquiers sont équipés de grues ou de convoyeurs pour faciliter le chargement et le déchargement de la cargaison.

- Navires rouliers RO-RO :

(Roll-on/Roll-off) type de navire qui est conçu pour transporter des véhicules à roues, tels que les voitures, des camions, des remorques et des tracteurs

Il est équipé d'une rampe d'accès mobile permettant un chargement et un déchargement (en roulant) des marchandises dans le garage du navire.

Ils ont des caractéristiques spéciales pour faciliter le chargement et le déchargement des véhicules. Ils peuvent avoir des ponts multiples pour empiler les véhicules, ainsi que des équipements de levage tels que des grues et des chariots élévateurs pour manipuler les cargaisons les plus lourdes.

Les différents types de navires rouliers :

- Les Ro-Pax (forme contractée de roll-on/roll-off et Passenger) ou ferries : c'est des traversiers qui transportent à la fois des véhicules et des passagers
- Pure Car Carriers (PCC) : transportent uniquement des voitures
- Pure Car Truck Carriers (PCTC) : transportent des voitures, camions mais aussi d'autres formes de véhicules à quatre roues
- ConRo (container roll-on/roll-off) : transportent à la fois des conteneurs et des rouliers
- RoLo (forme contractée de roll-on/roll-off et lift-on/lift-off) : rouliers, avec des ponts cargo accessibles seulement par grues.
- Navires frigorifiques :

Sont des navires de charge pouvant transporter simultanément plusieurs produits périssables, exigeant une certaine réfrigération durant leur transport. Ils sont généralement rapides et petits. On les appelle aussi reefers, (contraction de l'Anglais refrigerated ships) ou encore polythermes quand ils peuvent transporter des produits à différentes températures.

Ils transportent des denrées périssables tels que les bananes, les jus de fruits, la viande, le poisson et les produits laitiers, ainsi que les produits pharmaceutiques tels que les vaccins et les médicaments qui nécessitent une température contrôlée pour rester efficaces à basse température, grâce à des installations spécialisées.

- Navires citernes (tankers) :

Ce type de navire est utilisé pour le transport de marchandises qui sont souvent dangereuses, telles que le pétrole et ses dérivés, le gaz, les substances chimiques et d'autres produits liquides. Les navires ont des noms spécifiques selon la substance qu'ils transportent : les pétroliers transportent du pétrole, les méthaniers transportant le gaz naturel, les butaniers qui transportent le butane, les chimiquiers pour le transport des produits chimiques. Les produits sont transférés aux navires par un système de pompage du navire. Il existe principalement deux types de tankers utilisés dans le transport maritime. Les pétroliers transportant du gaz de pétrole liquéfié appelé GPL et les pétroliers transportant du gaz naturel liquéfié appelé GNL.

### 2.1.2.3. Les intervenants du transport maritime :

Le transport maritime est un secteur complexe qui implique plusieurs parties prenantes qui travaillent ensemble pour assurer le mouvement efficace des marchandises à travers les océans.

Les intervenants du transport maritime comprennent :

- **L'armateur :**

Il peut être le propriétaire du navire qu'il utilise pour son propre compte ou pour celui de ses clients. Il met alors son navire à la disposition d'un affrèteur

Comme il peut être un gérant, désigné par le propriétaire pour accomplir les actes nécessaires à la bonne marche et l'exploitation du navire : approvisionnement, équipements, réparations, recherche de fret, affrètement du navire, engagement de personnel maritime.

- **Le transitaire :**

Un transitaire est une personne ou entreprise mandatée par l'expéditeur ou le destinataire d'une marchandise qui doit subir plusieurs transports successifs. Sa mission est d'organiser la liaison entre les différents transporteurs et d'assurer ainsi la continuité du transport, ainsi que toutes les opérations administratives connexes s'y rapportant, réglementation douanière, gestion administrative, et financière, du personnel, commerciale, des assurances, des litiges, des crédits documentaires, et de la représentation fiscale.

- **Le consignataire :**

Personne morale ou physique chargée, qui effectue pour le compte et au nom et de son mandat, qui est un armateur, pour les besoins du navire et de ce qu'il transporte il a pour mission la gestion opérationnelle des navires (liaison entre le port, le navire et l'équipage) pendant l'escale maritime et le suivi administratif des marchandises transportées

Son rôle consiste à :

- Préparer l'escale du navire selon l'état (expected ou estimatrice time of arrival) date prévue d'arrivée du navire au port ;
- Aviser les réceptionnaires de la date d'arrivée des marchandises ;
- Introduire le manifeste en douane ;

- **Le manutentionnaire :**

Il a pour rôle de charger et décharger les marchandises, des cales de navire à quai, en employant une main d'œuvre appelée "dockers" désigne sous le nom d'acconier pour les diverses fonctions qu'il accomplit en même temps (recevoir, garder et livrer les marchandises...)

- **Le courtier maritime :**

Le courtier maritime est une personne agréée qui sert d'intermédiaire entre les propriétaires de cargaisons et les transporteurs maritimes. Le rôle du courtier maritime est de faciliter le transport maritime de marchandises en agissant comme un conseiller et un expert en la matière

Il a pour tâches :

- Trouver des transporteurs maritimes : il peut aider les propriétaires de cargaisons à trouver des transporteurs qui conviennent à leur besoin et leur budget
- Négocier les tarifs au nom des propriétaires de la cargaison et analyser le marché
- Gérer les formalités administratives : telles que les contrats d'affrètement

- **La douane :**

Elle contrôle les marchandises qui transitent dans le port et tient les statistiques sur le commerce extérieur, elle vérifie les déclarations et l'encaissement des droits et taxes sur les marchandises qui y transitent

- **Le transporteur :**

Le transporteur est généralement une compagnie maritime qui possède et exploite les navires de transport. Le transporteur est responsable de l'acheminement des marchandises d'un port à un autre, conformément aux termes et conditions convenus dans le contrat de transport maritime. Le transporteur peut également fournir des services supplémentaires tels que la manutention des marchandises au port, la surveillance des conteneurs et la documentation douanière.

- **Le chargeur :**

Propriétaire de la marchandise transportée, matérialisée par un document écrit appelé connaissement. Son rôle consiste à

- Préparer la marchandise ;

- Prospector un navire ;
- Déplacer la marchandise jusqu'au port de débarquement

- **Le groupeur :**

Le groupeur est un intermédiaire qui regroupe les marchandises de différents expéditeurs pour les transporter dans un conteneur unique à destination d'un même port de déchargement.

### **2.1.3. Le contrat de transport maritime :**

C'est un contrat par lequel le chargeur s'engage à payer le prix de transport du transporteur qui lui, s'engage à acheminer la marchandise d'un port de débarquement vers un port de débarquement.

Obligations des parties :

Les obligations du transporteur :

- Charger et décharger la marchandise
- Émettre le document de transport à partir des données fournies par le chargeur (quantité, volume, etc.).
- Émettre un avis d'arrivée pour la réception.
- Livrer la marchandise au destinataire final mentionnée dans le contrat dans les délais.

Les obligations du chargeur :

- Payer le fret
- Emballer correctement la marchandise pour qu'elle soit protégée pendant la manutention et le transport.
- Marquer et étiqueter les colis avec toutes les informations nécessaires, telles que le nom du navire, le port de destination, le poids, le volume et le contenu.
- Déclarer par écrit tous les éléments permettant d'identifier la marchandise (la nature, le conditionnement et l'emballage, le poids et le volume de la marchandise).

### 2.1.3.1. Le connaissance maritime ou bill of lading B/L :

Document contractuel qui sert de preuve de l'expédition de la marchandise. Il est délivré par le transporteur maritime (ou son agent) et remis à son chargeur ou à son représentant en échange de la marchandise à expédier. Il contient des informations importantes telles que :

- Les noms et adresse du chargeur, du transporteur maritime, du navire et du destinataire de la marchandise
- Description détaillée de la marchandise, y compris la quantité, le poids, les dimensions et la nature de la cargaison
- Les ports d'embarquement et de débarquement, ainsi que les escales éventuelles
- Les frais de transport et les conditions de paiement
- Les clauses spécifiques au contrat, telles que les assurances et les responsabilités en cas de perte ou de dommages à la marchandise.

### 2.1.3.2. Types de contrat maritime

- **Le contrat de transport dans lignes régulières :**

Le contrat de transport sur les lignes régulières, selon lequel le chargeur s'engage à payer un tarif déterminé et le transporteur s'engage à acheminer la marchandise du point de départ au point d'arrivée.

- **Le contrat d'affrètement :**

L'affrètement à temps : contrat dans lequel le transporteur maritime s'engage à mettre à disposition un navire pour une durée déterminée afin que le chargeur puisse charger et décharger sa cargaison à différents ports

Affrètement au voyage : dans ce type de contrat, le transporteur maritime s'engage à transporter une cargaison spécifique d'un port à un autre pour une somme convenue à l'avance.

L'affrètement à coque nue : l'affréteur se charge de tous et gère complètement le navire pendant une durée déterminée

Le document relatif au contrat d'affrètement porte le nom de charte-partie, dans ce document le chargeur (ou son représentant) et le propriétaire du navire (ou l'affréteur) conviennent des termes et conditions de l'affrètement telles que le prix, la durée, les ports

d'embarquement et de débarquement, description détaillée de la cargaison ainsi que les obligations et responsabilité de chaque partie.

## **2.2. Le transport aérien international :**

Le transport aérien est un moyen de transport rapide et efficace qui implique l'utilisation d'avions pour transporter des personnes, des marchandises et du courrier à travers le monde.

### **2.2.1. Avantages :**

- Le transport aérien est le moyen le plus rapide pour couvrir des longues distances. Les avions peuvent parcourir des milliers de kilomètres en seulement quelques heures.
- Les aéroports sont situés dans de nombreuses villes à travers le monde, ce qui permet d'accéder facilement à de nombreuses destinations, même les plus éloignées.
- Les compagnies aériennes modernes disposent de systèmes de sécurité sophistiqués, ce qui en fait l'un des moyens de transport les plus sûrs.

### **2.2.2. Inconvénients :**

- Le transport aérien peut être très coûteux, en particulier pour les longues distances
- Les avions émettent des gaz à effet de serre et des particules fines qui ont un impact négatif.

### **2.2.3 LTA (lettre de transport aérien) :**

La LTA (Lettre de Transport Aérien), AirWay Bill (AWB ou HAWB) ou encore Master Air Waybill (MAWB) est un document nécessaire à la prise en charge de la marchandise et à son transport par voie aérienne.

La Lettre de Transport Aérien est un contrat de transport entre le transporteur (la compagnie aérienne) et le chargeur à savoir l'entreprise qui confie le transport de ses produits.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <https://akanea.com/transport-international/glossaire-tms-freight-forwarding/lta/> consulté le 13/03/2023

### **2.3. Le transport routier :**

Le transport routier permet d'acheminer les marchandises directement d'une entreprise à une autre, même sur une longue distance. L'acheminement se fait par voiture, camions, camionnettes

#### **2.3.1. Avantages :**

- Très flexible en termes de temps et de destinations. Les camions peuvent se déplacer facilement sur de longue distance et s'arrêter à tout moment pour livrer ou récupérer des marchandises
- Le transport le plus rapide sur les courtes distances
- Il est accessible à presque toutes les zones, y compris les zones rurales et reculées, où les autres modes de transport ne sont pas disponibles.
- Rapide et économique pour les trajets courts
- Accessible à toutes les sociétés, des PME aux grandes entreprises
- Favorise la porte à porte
- Le chargement et déchargement des marchandises sont nettement plus simples en comparaison des autres modes de transport

#### **2.3.2. Inconvénients :**

- Émission de gaz de combustion responsable de l'effet de serre
- Engorgement des routes à certains moments de la journée peut retarder les livraisons
- Il peut être plus coûteux pour les distances plus longues, car les camions ont besoin de plus de carburant et d'entretien pour les trajets longs.

#### **2.3.3. Document transport routier :**

Le document utilisé dans le transport routier est la lettre de voiture CMR (convention relative au contrat de transport par route) elle atteste la prise en charge des marchandises en bon état si elle est nette de réserves et l'expédition dès la signature par le transporteur. Elle rend possible l'organisation des conditions générales du transport routier.

## **2.4. Le transport ferroviaire :**

Permet l'expédition de marchandises par le biais de wagons, des quantités importantes, des Délais qui peuvent être réduits, ainsi que la possibilité d'effectuer des livraisons sur de longues Distances. Le transport ferroviaire est également utilisé comme moyen combiné avec le transport routier, le réseau ferroviaire est le second mode de transport terrestre utilisé pour les marchandises<sup>1</sup>

### **2.4.1. Avantages**

- Très adapté aux longues distances et au tonnage important.
- Il est généralement fluide et les horaires sont respectés

### **2.4.2. Inconvénients :**

- Mode peu adapté aux courtes distances
- Ruptures de charges
- Nécessite un pré et un post acheminement

### **2.4.3. Document transport ferroviaire :**

La lettre de voiture CIM ou la Lettre de Voiture Internationale (LVI). Ce document est établi par l'expéditeur et la compagnie de chemin de fer. Il y a contrat de transport dès l'instant où la compagnie a accepté de transporter la marchandise. Cette acceptation est constatée par l'apposition sur la lettre de voiture du timbre à date de la gare expéditrice. Cette lettre de voiture doit être établie sur un formulaire conforme au modèle prévu par la « Convention Internationale concernant le transport de Marchandises par chemin de fer » (CIM).

**Tableau n°1.1 : les modes de transport.**

---

<sup>1</sup> <https://www.logismarket.fr/blog/modes-transport-marchandises/> consulté le 16/03/2023

| Modes de transport    | Avantages   | Inconvénients   |
|-----------------------|---|---|
| Transport routier     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte-à porte</li> <li>- Sans rupture de charge</li> </ul>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité et délais en fonction des pays parcourus et les conditions climatiques</li> </ul> |
| Transport ferroviaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>- délais faibles</li> <li>- adapté aux marchandises lourdes et aux gros volumes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté aux longues distances</li> <li>- Limité au réseau ferroviaire</li> </ul>            |
| Transport maritime    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix compétitifs</li> <li>- Convient aux longues distances</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais importants</li> <li>- Rupture de charge</li> </ul>                                  |
| Transport aérien      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais rapides</li> <li>- Sécurité des marchandises</li> </ul>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé du transport</li> <li>- Adapté pour les marchandises de valeur</li> </ul>       |
| Transport fluviale    | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Capacité de chargement importante</li> <li>- Coût peu élevé</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais importants</li> <li>- Rupture de charge</li> </ul>                                  |

Source : LYONNET. (B), et autres : Supply chain management, p135

En conclusion, le choix du type de transport est crucial pour le succès des opérations logistiques. Chaque mode de transport a ses avantages et ses inconvénients, et il est important de prendre en compte des facteurs tels que le coût, la vitesse, la sécurité et l'impact environnemental pour déterminer le mode de transport approprié pour chaque envoi. De plus, il est important de bien comprendre les règles des Incoterms pour définir les termes clés d'un contrat de vente international, afin de s'assurer que les responsabilités et les coûts liés au transport des

marchandises sont clairement définis entre l'acheteur et le vendeur. En utilisant les Incoterms correctement, les entreprises peuvent éviter les litiges coûteux et les retards inutiles dans leurs opérations logistiques. En somme, une gestion efficace de la logistique, y compris le choix du mode de transport et l'utilisation appropriée des Incoterms, peut aider à améliorer la performance globale de l'entreprise et renforcer la satisfaction des clients

### **Section 3 : Les incoterms liés au transport des marchandises.**

Les Incoterms, ou termes commerciaux internationaux, sont des règles universelles utilisées dans les contrats de vente internationaux pour déterminer les droits et les obligations de l'acheteur et du vendeur en ce qui concerne le transport des marchandises. Ils définissent des termes clés tels que le lieu de livraison, le transfert des risques et des coûts, ainsi que les responsabilités liées aux formalités douanières et aux assurances. Dans cette section, nous allons explorer les différents Incoterms utilisés dans le transport des marchandises et leur signification, ainsi que les facteurs à prendre en compte lors du choix de l'Incoterm approprié en fonction des besoins spécifiques de chaque transaction.

#### **1. Définition des incoterms :**

Les incoterms sont des règles utilisées dans le commerce national et international, publiées depuis la Chambre de commerce internationale (CCI) afin de faciliter le commerce mondial. Plus particulièrement, les termes de commerce constituent un compromis entre le vendeur et l'acheteur relativement à l'endroit du transfert des risques d'endommagement des marchandises et quant à l'organisation globale de la transaction<sup>1</sup>.

Les Incoterms sont la contraction d'International Commercial Terms. Ce sont des règles, établies en 1936 par la Chambre de commerce international (ICC), qui s'appliquent aux relations commerciales internationales, et en particulier aux conditions de livraison des marchandises vendues : prise en charge du transport, assurances, formalités de douane, droits et taxes, obligations de dédouanement, transfert des risques<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.awex-export.be/fr/guide-a-l-export/les-risques-a-l-export-la-livraison-des-marchandises-et-le-choix-du-bon-incoterm/qui-est-ce-qu-un-incoterm> consulté le 24/03/2023

<sup>2</sup> <https://www.cci.fr/actualites/decryptage-les-incoterms> consulté le 24/03/2023

Les Incoterms se concrétisent par 11 règles, codifiées par trois lettres et réparties en quatre familles, qui établissent le partage des risques, des responsabilités et des coûts entre l'acheteur et le vendeur, quel que soit le mode de transport retenu (maritime ou multimodal), le pays et le secteur. Inscrits dans un contrat de vente à l'international, ils définissent les obligations du vendeur d'un côté et de l'acheteur de l'autre. Ils s'appliquent aux marchandises ; les services et biens intangibles ne sont donc pas concernés<sup>1</sup>.

## **2. Les rôles des incoterms**

- Définir les responsabilités et obligations des parties : les incoterms définissent les responsabilités des acheteurs et des vendeurs en termes de transport, d'assurance, de douane et de paiement des frais. Cela permet d'éviter les malentendus entre les parties et de garantir une exécution correcte de la transaction.
- Faciliter les échanges internationaux : les incoterms éliminent les barrières linguistiques et culturelles en utilisant des termes standardisés pour les transactions internationales. Cela permet aux parties de négocier et d'exécuter les contrats plus facilement.
- Détermine le lieu de transfert de risques, c'est-à-dire le lieu à partir duquel sera défini qui du vendeur ou de l'acheteur aura à supporter l'avarie en cas de mauvaise exécution du transport. Le lieu de transfert de risque correspond également au lieu de livraison de la marchandise.
- Déterminer qui du vendeur ou de l'acheteur doit fournir quel document ? Cette fonction prend toute son importance en ce qui concerne la sûreté. La règle générale de fourniture et, surtout, de responsabilité des informations liées à la sûreté définie par les règles des incoterms est simple. Les deux parties, sont responsable des informations qui vont leurs être utiles

## **3. Classement des incoterms :**

Il existe différents classements des incoterms : en fonction du risque, du mode de transport et de famille

---

<sup>1</sup> <https://www.cci.fr/actualites/decryptage-les-incoterms> consulté le ?? à ??

### 3.1. Le classement en fonction du risque :

Une première distinction qui porte sur les risques permet de placer les opérations en<sup>1</sup>:

“vente au départ”, auquel cas la marchandise voyage sur le transport principal aux risques et périls de l’acheteur.

“vente à l’arrivée”, auquel cas la marchandise voyage sur le transport principal aux risques et périls du vendeur

Sur les 11 incoterms

- Huit sont des incoterms de “vente au départ” : (EXW, FCA, FAS, FOB, CFR, CIF, CPT, CIP).
- Trois sont des incoterms de “vente à l’arrivée” : (DAP, DPU, DDP).

### 3.2. Le classement par modes de transport :

La distinction par le mode de transport sur les incoterms :

- Maritime, donc exclusivement réservés aux transports maritimes de port à port
- Tous modes de transport, aérien, terrestre, maritime, dès lors que le contrat de vente est assuré par le transport multimodal.

Sur les 11 incoterms :

- Quatre sont des incoterms exclusivement maritimes : (FAS, FOB, CFR, CIF).
- Sept sont des incoterms tout mode de transport : (EXW, FCA, CPT, CIP, DAP, DPU, DDP).

**Tableau n°1.2** : classification des incoterms selon les modes de transport

| Famille | Incoterm |
|---------|----------|
|---------|----------|

<sup>1</sup>J.BELOTTI, « Le transport international de marchandises », VUIBERT, PARIS, 1992, P82

---

|                        |                                     |
|------------------------|-------------------------------------|
| Tout mode de transport | <b>EXW, FCA, CPT, CIP, DAP, DDP</b> |
| Transport maritime     | <b>FAS, FOB, CFR, CIF</b>           |

Source : élaboré par nous-même.

### 3.3. Classement par groupe :

- Groupe E : le vendeur met les marchandises à la disposition de l'acheteur, dans ses propres locaux à l'usine
- Groupe F : le transport principal est commandé et payé par l'acheteur, le vendeur remet seulement les marchandises à un transporteur désigné par l'acheteur. (Free)
- Groupe C : le transport principal est commandé par le vendeur, qui en assume les frais mais ne supporte pas les risques encourus pendant le transport ; il n'assume pas non plus les frais supplémentaires dus à des faits postérieurs à l'embarquement ou l'envoi. (Cost or carriage)
- Groupe D : Le vendeur supporte tous les frais et tous les risques qu'entraîne l'acheminement des marchandises jusqu'au lieu de destination convenu. (Delivered)

### 4. Présentation des incoterms :

- **EXW (ex Works ou "à l'usine", lieu convenu)**

Incoterm d'obligation minimum du vendeur

Dans cet incoterm le vendeur a pour obligation juste de mettre à disposition la marchandise mais ne s'occupe pas du chargement. Donc l'acheteur prend en charge tous les frais et risques (transférés au moment de la mise à disposition de la marchandise) liés au transport et chargement de la marchandise ainsi que les formalités de dédouanement import/export.

Les incoterms du groupe "F"

- **FCA (free carrier)**

Le vendeur délivre la marchandise à un transporteur choisi par l'acheteur à un point convenu. Le transfert de risque se fait au moment où la marchandise est détenue par le transporteur. Le transport principal est à la charge de l'acheteur.

Le chargement de la marchandise et le dédouanement à l'exportation sont à la charge du vendeur. Le déchargement est à la charge de l'acheteur.

- **FAS (Free Alongside ship)**

Dans cet incoterm le vendeur prend en charge tous les risques et frais de transport jusqu'à la mise à disposition à quai le long du navire, il prend aussi les formalités de dédouanement export. Il assume les risques jusqu'à ce que la marchandise soit positionnée le long du navire. Après cela les risques sont entièrement transférés à l'acheteur

L'acheteur supporte les coûts de chargement, le fret, les coûts de déchargement et de transport du port de destination jusqu'à ses lieux d'activités.

- **FOB (free on board)**

Le vendeur dans cet incoterm prend en charge tous les risques et frais de transport jusqu'à la mise en disposition à bord du navire cela comprend les formalités de dédouanement export

Ici l'acheteur à le choix du navire et supporte le fret maritime.

Le vendeur assume les risques tant que l'ensemble de la marchandise n'est pas dans le navire.

Les incoterms du groupe "C" (cost or carriage)

- **CFR (cost and freight)**

Dans cet incoterm le transfert de risques et de frais sont dissociés.

Le vendeur supporte les coûts du transport jusqu'au lieu de destination cependant les risques sont transférés à l'acheteur quand les marchandises sont remises au transporteur.

L'acheteur quant à lui prend en charge les frais dès que les marchandises arrivent au port de destination.

- **CIF (cost, insurance and freight)**

Le CIF est similaire à l'incoterm CFR. Le vendeur prend en charge les coûts du transport jusqu'à l'arrivée de la marchandise au port de débarquement. Le transfert des risques entre vendeur et acheteur s'effectue après dédouanement de la marchandise. Il devient donc effectif une fois cette dernière dans le navire au port de chargement du pays du vendeur. La différence est que le vendeur doit souscrire à une assurance en même temps qu'organiser le fret. Pour l'acheteur, cela signifie une réduction des risques. En cas d'incident durant le transport maritime, l'assurance contactée par le vendeur couvre les marchandises.

- **CPT (carriagePaidTo)**

Le vendeur supporte l'ensemble des formalités et coûts de douane liés à cette exportation.

A partir du moment où le transporteur prend possession des marchandises, l'acheteur assume tous les risques.

Ainsi les frais assurance, coût de déchargement et les frais de dédouanement de la marchandise sont à la charge de l'acheteur.

- **CIP (carriage and insurancePaid To)**

Le vendeur assume les coûts de transport jusqu'au lieu de destination convenu. Contrairement au CPT le vendeur a l'obligation de souscrire une assurance couvrant les risques liés au transport des marchandises jusqu'au lieu de destination.

Les incoterms du groupe D

- **DAP (delivered at place) :**

Le vendeur prend en charge (frais et risques) le transport de marchandises jusqu'au point de livraison convenu avec l'acheteur dans le pays de destination. L'acheteur prend en charge les formalités douanières à l'importation ainsi que le déchargement à l'endroit de livraison.

- **DPU (delivered at place unloaded) :**

La marchandise est considérée en livres quand elle est déchargée.

Le vendeur assume tous les risques et coûts liés au transport de marchandises et leur déchargement jusqu'au lieu désigné.

L'acheteur quant à lui assume les coûts du dédouanement import. C'est le seul incoterm qui oblige le vendeur à décharger la marchandise.

- **DDP : (delivered duty paid)**

Dans cet incoterm le vendeur a le niveau maximal d'obligations, il assume tous les risques et frais y compris le dédouanement, jusqu'au lieu convenu.

L'acheteur reçoit sa marchandise dédouanée prête à être déchargée au lieu de destination, il a donc à payer les frais d'assurance et de déchargement.

### **5. Choix de l'incoterm :**

Le choix de l'Incoterm fait partie de la négociation commerciale. Globalement, il doit être décidé en fonction des capacités organisationnelles des entreprises, du moyen de transport utilisé, du niveau de service que l'on souhaite apporter à son client ou bien recevoir de son fournisseur, des pratiques de la concurrence ou encore du type de marchandises transportées.

Ainsi, plusieurs caractéristiques sont à définir afin de déterminer quel Incoterm est le meilleur pour le besoin de l'entreprise, lesquels sont des alternatives acceptables et enfin lesquels sont à complètement éviter :

- Le niveau de risque lors du transport de la marchandise, et les possibles conséquences,
- Les coûts et la responsabilité que l'entreprise est en capacité d'assumer,
- Les formalités liées au transport que je souhaite prendre à sa charge.
- Certains vont être amenés à croire que moins les responsabilités pèsent sur eux, moins ils prennent des risques dans la livraison et plus celle-ci est avantageuse pour eux.

Cependant, il est à noter que, dans certaines situations, contrôler l'ensemble du transport et maîtriser le service de bout en bout peut être un atout. La qualité de service est assurée, et le poids des responsabilités est représenté dans le prix de la prestation.

### **6. Les précautions à prendre dans l'utilisation des incoterms :**

Les précautions à prendre dans l'utilisation des Incoterms sont les suivantes<sup>1</sup> :

- Bien connaître la signification des incoterms et leur sigle.

---

<sup>1</sup> <https://www.awex-export.be/fr/guide-a-l-export/les-risques-a-l-export-la-livraison-des-marchandises-et-le-choix-du-bon-incoterm/recommandations> consulté le 21/03/2023

- L'usage des incoterms est facultatif (aucun texte de loi ne les rend obligatoires). Pour s'en prévaloir, les parties doivent clairement y faire référence dans le contrat de vente en mentionnant bien le lieu convenu.
- Des variantes des incoterms existent et sont susceptibles de porter à confusion. Utilisez ces variantes avec parcimonie sans quoi vous pourriez perdre le bénéfice de la référence aux incoterms.
- Faire suivre le sigle utilisé du lieu de destination (entrepôt du fournisseur ou client, port, terminal, etc.), suivi du pays concerné.
- L'incoterm ne règle pas le problème du transfert de propriété de la marchandise, mais uniquement le transfert des risques et des frais entre acheteur et vendeur. Le transfert de propriété est régi par des règles juridiques différentes selon les pays ou par la convention de Vienne.
- Le choix d'un incoterm démontre le niveau de service que soit le fournisseur apportera à son client. Il est donc évident qu'une marchandise sera vendue ou achetée à des prix largement différents tenant compte des coûts et des risques supportés par le fournisseur selon l'incoterm utilisé. Il importe d'y être vigilant lors des négociations et établissement d'offres à un client ou demande de prix à un fournisseur.

### **Conclusion du chapitre**

En conclusion, la logistique et le transport sont deux aspects indissociables dans la gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement. La logistique couvre l'ensemble des activités liées à la planification, à l'organisation et à la coordination des flux de marchandises, tandis que le transport concerne le mouvement physique de ces marchandises d'un point à un autre. Les intervenants clés du transport maritime comprennent les transporteurs, les groupes de transport, les transitaires et les compagnies de manutention portuaire, qui travaillent ensemble pour assurer un transport efficace et sécurisé des marchandises. Les entreprises qui cherchent à

optimiser leur chaîne d'approvisionnement doivent donc être en mesure de gérer efficacement ces deux aspects, en choisissant les modes de transport appropriés, en maximisant l'utilisation des infrastructures et en établissant des relations de collaboration avec les intervenants clés. En fin de compte, une logistique et un transport bien gérés peuvent aider les entreprises à réduire les coûts, à améliorer la satisfaction des clients et à maintenir leur avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Ce chapitre sur la logistique, le transport et les incoterms fournit une base solide pour comprendre les aspects opérationnels et contractuels du commerce international. En lien direct, le chapitre suivant abordera les régimes douaniers et les procédures de dédouanement, en mettant en évidence l'importance de ces aspects pour assurer la conformité réglementaire et faciliter le mouvement efficace des marchandises à travers les frontières.

**Chapitre 2 :**

**Les régimes douaniers et les procédures de  
dédouanement**

## **Introduction du chapitre :**

Avec la mondialisation des échanges commerciaux, les autorités douanières interviennent pour imposer des droits et taxes sur les marchandises en circulation. Le législateur réglemente les taxes applicables aux mouvements de importés ou exportés par des personnes physiques ou morales.

Des procédures ont été mises en place pour définir les rôles de chaque intervenant dans le processus de dédouanement, et pour exiger une étroite collaboration et coordination entre les différentes structures impliquées telles que les services d'achats étrangers, les transitaires, les fournisseurs, la douane, les consignataires et les entreprises portuaires.

Cependant, il y a des problèmes liés aux formalités douanières qui compliquent le processus de dédouanement des produits. Ces formalités douanières englobent toutes les opérations nécessaires pour respecter la législation douanière et qui doivent être effectuées par les opérateurs économiques et l'administration des douanes.

Avant l'opération de dédouanement proprement dite, le redevable doit respecter un certain nombre de formalités préliminaires.

Ce chapitre vise à présenter les différents régimes douaniers ainsi que les procédures de dédouanement des marchandises.

## **Section 1 : les régimes douaniers**

Les régimes douaniers sont des politiques commerciales mises en place par les gouvernements pour réglementer les importations et les exportations de biens et de services dans un pays donné. Ces régimes douaniers peuvent inclure des tarifs douaniers, des quotas d'importation, des subventions à l'exportation et d'autres mesures visant à influencer le commerce international. Les régimes douaniers ont un impact significatif sur l'économie d'un pays en affectant les prix, la concurrence, les emplois et les revenus des entreprises et des individus. Dans cette section, nous allons explorer les différents types de régimes douaniers.

## **1. Définition du régime douanier :**

Un régime douanier est un statut juridique donné à une marchandise à l'issue de son dédouanement, qui détermine si les droits et taxes seront acquittés ou non. Il concerne les exportations comme les importations et peut être de plusieurs types.

Il peut inclure des dispositions relatives à la tarification douanière, aux taxes et aux droits de douane, aux réglementations sur les échanges commerciaux, à la classification des produits et aux exigences en matière de documentation. Les régimes douaniers peuvent varier en fonction des pays et peuvent être utilisés pour encourager ou restreindre les échanges commerciaux avec d'autres nations, pour protéger les industries locales, ou pour réglementer la circulation de certaines marchandises comme les armes ou les substances dangereuses.

## **2. Définition du régime douanier économique :**

Les régimes douaniers économiques concernent les procédures douanières appliquées aux marchandises qui sont importées et qui ne sont pas destinées à être vendues sur le marché intérieur, ou qui sont temporairement introduites sur le territoire pour une utilisation spécifique ou pour la production de biens destinés à l'exportation.

Ces régimes prennent également en compte les marchandises en transit ou les produits qui sont temporairement exportés puis réintroduits sur le marché local.

Les avantages liés à ces régimes peuvent se traduire par une suspension ou une exemption totale ou partielle des droits et taxes douaniers, ainsi que des mesures réglementaires applicables aux marchandises importées.

### **2.1. Finalités des régimes douaniers économiques :**

Les régimes douaniers économiques permettent plusieurs opérations :

- L'entreposage des marchandises sous douane et la transformation des matières premières et des demi-produits pour la production de produits destinés à l'exportation.
- L'exportation des marchandises pour la réparation, l'utilisation complémentaire ou l'exposition.
- L'utilisation de matériel étranger sur le territoire national pour la production de biens destinés à l'exportation ou pour la réalisation de grands travaux.
- Le transit des marchandises d'un bureau douanier à un autre.

Les régimes douaniers économiques ont une finalité économique claire et contribuent au développement de certaines activités et au renforcement de la capacité concurrentielle des entreprises. Ils encouragent l'ensemble des activités économiques grâce à une technique fiscale qui consiste à suspendre les droits et les taxes, ainsi qu'à assouplir les formalités de contrôle du commerce extérieur.

### **2.2.Caractéristiques des régimes douaniers :**

Les régimes douaniers ont de nombreuses caractéristiques. Les trois caractéristiques les plus importantes sont l'exterritorialité, la suspension des droits et taxes et l'engagement cautionné :

#### **2.2.1. L'exterritorialité :**

Lorsqu'une marchandise est importée ou exportée sous un régime douanier économique, l'administration des douanes considère que cette marchandise séjourne en dehors du territoire douanier national. Cette fiction administrative a pour but d'exonérer ces marchandises des droits de douane (DD) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

#### **2.2.2. La suspension des droits et taxes :**

Si des marchandises sont importées sous un régime douanier économique et doivent être réexportées, soit en l'état, soit après transformation, elles bénéficient d'une suspension des droits et des taxes à l'importation et à l'exportation.

#### **2.2.3. L'engagement cautionné :**

Les articles 116 et 117 du code des douanes obligent les opérations économiques bénéficiant des régimes douaniers d'engager une caution ou une consignation garantissant les droits et taxes suspendues au cas où l'opérateur ne respecterait pas les engagements souscrits par les régimes douaniers.<sup>1</sup>

### **2.3.Les fonctions des régimes douaniers économiques :**

Selon l'article 115 « les régimes économiques permettent le stockage, la transformation, l'utilisation ou la circulation de marchandises en suspension des droits de douane, des taxes

---

<sup>1</sup> Article 116 et 117 du code des douanes

intérieures de consommation ainsi que tous autres droits et taxes et mesures de prohibition de caractère économique dont elles sont passibles ».

De cet article on peut tirer quatre fonction des régimes douaniers économiques :

### **2.3.1. Le stockage :**

La fonction de stockage implique le placement de marchandises dans des locaux approuvés par la douane, sous son contrôle et avec une suspension des droits, taxes et mesures économiques applicables.

### **2.3.2. La transformation :**

Cette fonction des régimes douaniers économiques autorise la transformation, la modification ou l'ajout de main-d'œuvre aux marchandises nationales à l'étranger ou étrangères sur le territoire national, tout en suspendant les droits et taxes et autres mesures de prohibition à caractère économique.

### **2.3.3. L'utilisation en l'état :**

Les Régimes Douaniers Économiques (RDE) assurent la fonction d'utilisation, qui permet l'importation temporaire ou l'exportation temporaire de marchandises pour une utilisation spécifique, suivie de leur réexportation ou réimportation après un délai prédéterminé, tout cela en bénéficiant de la suspension des droits et taxes ainsi que d'autres mesures économiques.

### **2.3.4. La circulation :**

Cette fonction permet le transit des marchandises d'un bureau de douane à un autre sans acquitter les droits et taxes exigibles.

## **2.4. Les différents régimes douaniers :**

Il existe divers régimes douaniers comme, mise à la consommation, entrepôt de douane, perfectionnement actif ou admission temporaire, transit douanier, etc.

### **2.4.1. Le régime de transport d'un point à l'autre du territoire douanier avec empreint de la mer :**

Selon l'article 124 de code des douanes « les marchandises produites sur le territoire douanier, ainsi que celles qui ont été régulièrement dédouanées, sont dispensées des droits et taxes et

prohibitions de sortie lorsqu'elles sont transportées par mer d'un point à un autre du territoire douanier. Le transport de ces marchandises a lieu sous le couvert d'une déclaration sommaire de cabotage »<sup>1</sup>

#### **2.4.2. Le régime de transit sous douane :**

Le transit douanier permet d'accélérer le transport des marchandises en évitant les attentes aux différents bureaux de douane et en évitant les ruptures de charge. Il permet également le dédouanement dans un bureau douanier proche de l'entreprise.

#### **2.4.3. Le régime de l'entrepôt des douanes :**

L'entrepôt des douanes est le régime douanier qui permet l'emmagasinement des marchandises sous surveillances douanière dans des locaux agréés par l'administration des douanes, en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique<sup>2</sup>

Les marchandises peuvent séjourner en entrepôt pendant un délai d'un an, sauf propagation accordée par l'administration des douanes<sup>3</sup>

Ce régime permet d'avoir sur le territoire national des marchandises étrangères. De plus il permet de<sup>4</sup>:

- Faciliter les négociations ;
- Faire travailler les entreprises algériennes de prestations de service liées à l'entrepôt, banque, assurances et transport...etc. ;
- Faire les achats en grande quantité du produit au meilleur moment et au moindre coût.

Ainsi, il existe trois catégories d'entrepôts des douanes à savoir : l'entrepôt public, l'entrepôt privé et l'entrepôt industriel.

##### **2.4.3.1.L'entrepôt public :**

L'entrepôt public est ouvert à tous les usagers pour l'entreposage des marchandises de toute nature à l'exception de celles qui sont exclues par application des dispositions de l'article 116 du présent code.

---

<sup>1</sup> Article 124 du code des douanes

<sup>2</sup> Article 129 du code des douanes.

<sup>3</sup> Article 132 et 133 du code des douanes

<sup>4</sup> DELMAS. J et CIE. (1987), « Douane et exportation, guide pratique des procédures douanières », Direction générale des douanes et produits indirects, Collection française, Paris, P. 132.

Toutefois, l'entrepôt public est dit spécial lorsqu'il est destiné au stockage de marchandises<sup>1</sup> :

— dont la présence dans l'entrepôt public présente des dangers ou est susceptible d'altérer la qualité des autres marchandises ;

— dont la conservation exige des installations spéciales.

L'entrepôt public peut être créé, par toute personne physique ou morale établie dans le territoire douanier et dont l'activité principale ou accessoire porte sur les prestations de services en matière de magasinage, de transport et de manutention des marchandises, lorsque les nécessités économiques le justifient et, lorsque les missions douanières de surveillance et de contrôle, ne nécessitent pas la mise en place d'une mesure administrative disproportionnée par rapport à ces nécessités économiques<sup>2</sup>.

Une fois l'autorisation de l'administration des douanes obtenue, les marchandises stockées en entrepôt peuvent être soumises à des manipulations courantes visant à améliorer leur présentation, leur qualité marchande ou leur conditionnement pour le transport. Ces manipulations comprennent, par exemple, la division ou la réunion de colis, le tri et l'assortiment des marchandises, ainsi que le changement d'emballage, et sont effectuées sous la supervision de l'administration des douanes.

#### **2.4.3.2.L'entrepôt privé :**

L'entrepôt privé peut être accordé à toute personne physique ou morale pour son usage exclusif, lorsque l'utilité économique le justifie, en vue d'y entreposer des marchandises en rapport avec son activité, en attendant de leur assigner un autre régime douanier autorisé<sup>3</sup>.

#### **2.4.3.3.L'entrepôt industriel :**

Les entrepôts industriels sont des établissements placés sous le contrôle de l'administration des douanes, où les entreprises sont autorisées à procéder à la mise en œuvre de marchandises destinées à la production pour l'exportation, en suspension des droits et taxes dont celles-ci sont passibles<sup>4</sup>.

L'intérêt de l'entrepôt industriel est de permettre aux entreprises de stocker les marchandises importées sans être contraintes de les mettre immédiatement sur le marché. Cela peut être utile

---

<sup>1</sup> Article 139 du code des douanes

<sup>2</sup> Article 140 du code des douanes

<sup>3</sup> Article 154 du code des douanes

<sup>4</sup> Article 160 du code des douanes

lorsque les entreprises ont besoin de temps pour préparer les produits pour la vente ou pour attendre des conditions de marché plus favorables. De plus, les entreprises peuvent effectuer des opérations de transformation, d'assemblage ou de fabrication sur les marchandises en entrepôt, sans avoir à payer les droits et taxes.

L'entrepôt industriel peut donc être un outil important pour améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant de différer les coûts d'importation, de bénéficier de l'exonération des droits de douane et de la TVA sur les marchandises destinées à l'exportation, et de réaliser des économies sur les coûts de transport en attendant de remplir les conteneurs.

#### **2.4.4. Admission temporaire :**

Le régime d'admission temporaire permet l'introduction de marchandises non communautaires sur le territoire douanier en vue d'une utilisation temporaire sans ou avec une exonération partielle ou totale des droits et taxes d'importation.

Les marchandises peuvent être utilisées pour diverses fins telles que la présentation lors d'expositions ou la réalisation de travaux. Toutefois, au terme d'une durée autorisée de séjour (maximum 24 mois), les marchandises doivent être réexportées dans leur état initial. L'exonération totale des droits et taxes est limitée à certaines catégories de marchandises, telles que les matériels destinés à être présentés lors d'une exposition, les matériels pédagogiques, éducatifs ou scientifiques, ainsi que les marchandises importées pour des essais, entre autres.

#### **2.4.5. L'exportation temporaire :**

Le régime douanier de l'exportation temporaire permet de temporairement exporter des marchandises situées sur le territoire douanier dans le but d'être utilisées pour une prestation, un emploi, une ouvraison, une transformation, une réparation ou une exposition lors d'une foire ou d'une manifestation similaire.

Ce régime économique permet l'exportation temporaire, sans application des mesures de prohibitions à caractère économique, de marchandises destinées à être réimportées dans un délai déterminé, après avoir été utilisées dans un but défini, notamment<sup>1</sup> :

- Après avoir subi une transformation, un complément de mains d'œuvre, une ouvraison ou une réparation ;
- En l'état, sans avoir subi de modification

---

<sup>1</sup> <https://douane.gov.dz/spip.php?article80> consulté le 02/05/2023

- Suite à une participation à une foires ou manifestation similaire ;
- Après étude et/ou analyse dans un cadre scientifique de bien culturel ;
- Après une intervention de récupération de restauration ou de conservation d'un bien culturel ;
- Après tests ou essais ;
- En remplacement dans le cadre de l'échange.

En conclusion, les régimes douaniers sont des politiques commerciales importantes pour les gouvernements du monde entier. Ils ont un impact significatif sur l'économie d'un pays en influençant les importations, les exportations, les prix, la concurrence, les emplois et les revenus. Les gouvernements peuvent utiliser ces régimes douaniers pour protéger leur industrie nationale, générer des recettes fiscales, réglementer le commerce international et d'autres objectifs. Cependant, leur utilisation peut également engendrer des controverses et des tensions commerciales avec d'autres pays. Il est donc essentiel de comprendre les différentes politiques commerciales et leurs effets sur l'économie. Dans la prochaine section, nous allons explorer les procédures de dédouanement, qui sont une étape essentielle pour importer ou exporter des marchandises à travers les frontières internationales.

## **Section 2 : Le dédouanement des marchandises**

Les procédures de dédouanement sont un ensemble d'étapes administratives et réglementaires qui doivent être suivies pour importer ou exporter des marchandises à travers les frontières internationales. Ces procédures sont nécessaires pour assurer la sécurité des frontières, la collecte des taxes et droits de douane, ainsi que le respect des réglementations commerciales et des normes sanitaires et environnementales.

Dans cette section, nous allons explorer les différentes étapes du processus de dédouanement

### **1. Le dédouanement des marchandises :**

Le processus de dédouanement fait référence à l'ensemble des procédures applicables aux marchandises importées ou exportées. L'objectif de ce processus est double : d'une part, garantir la perception correcte des droits et taxes que l'administration des douanes doit liquider, et d'autre part, appliquer les différentes mesures réglementaires en vigueur. Le processus de dédouanement comprend quatre aspects principaux, à savoir :

- La conduite et la mise en douane
- L'établissement de la déclaration en détail
- Le contrôle et la vérification de la marchandise
- La liquidation et l'acquittement des droits et taxes

L'objectif de cette section est d'appréhender les mécanismes douaniers

### **1.1.La conduite et la mise en douane :**

La procédure de conduite en douane implique le déplacement de la marchandise vers le bureau de douane le plus proche de la frontière douanière en suivant la route légale désignée pour éviter toute exportation illégale ou introduction frauduleuse de marchandise sur le territoire national lors d'une importation. Dans ce contexte, le transporteur de la marchandise est responsable de la procédure de conduite en douane.

Cette obligation prend naissance dès le franchissement de la frontière douanière pour le cas des importations.

Le but de cette obligation est de canaliser le flux des marchandises aussi bien à l'importation qu'à l'exportation pour éviter d'une part le versement frauduleux des marchandises sur le marché national et leur exportation illicite d'autre part.

La mise en douane est une procédure qui permet aux autorités douanières d'identifier, de prendre en charge et de surveiller les marchandises jusqu'à ce que toutes les formalités nécessaires soient accomplies pour leur enlèvement.

Dans les vingt-quatre heures suivant l'arrivée, le transporteur ou son représentant légal doit déposer au niveau du service des douanes (IPS) le manifeste ou la déclaration de la cargaison. Ce manifeste est saisi par le consignataire sur le système SIGAD, qui lui attribue un numéro de gros, et son enregistrement par le service navigation (IPS) constitue la mise en douane

Une fois que les formalités de mise en douane ont été satisfaites et en attendant de leur attribuer une destination douanière autorisée, les marchandises sont stockées dans des entrepôts temporaires tels que les magasins aires de dépôt ou les ports secs. La durée d'admission des marchandises dans ces entrepôts est de 21 jours.

**1.2.L'établissement de la déclaration en détail :**

Selon l'article 75 du code de douane algérien la déclaration en détails est définie « La déclaration en détail est l'acte, dans les formes prescrites par les dispositions du présent code, par lequel le déclarant indique le régime douanier à assigner aux marchandises et communique les éléments requis pour l'application des droits et taxes et pour les besoins du contrôle douanier<sup>1</sup>»

La déclaration en détail demeure obligatoire même si l'opération en question bénéficie de l'exemption des droits et taxes, comme c'est le cas pour les opérations d'exportation.

La déclaration en détail doit être faite par écrit, elle doit être signée par le déclarant qui peut être le propriétaire, le commissionnaire en douane ou le transporteur.

La déclaration doit être déposée obligatoirement au niveau du bureau de douane territorialement compétent, le dépôt se fait dans un délai de 21 jours à compter de la date d'enregistrement du document ayant autorisé le déchargement des marchandises.<sup>2</sup>

La déclaration en détail permet :

- Contrôler les marchandises qui sont importées ou exportées.
- Déterminer le régime douanier applicable.
- Fournir les informations nécessaires pour calculer les droits et taxes.
- Accéder à la base statistique du commerce extérieur.

**1.2.1. Personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail :**

Selon l'article 78 du code de douane, les propriétaires des marchandises importées ou exportées ou les personnes physiques ou morales ayant obtenu l'agrément en qualité de commissionnaires en douane doivent effectuer une déclaration détaillée. Si aucun commissionnaire en douane n'est présent au bureau de douane frontalier, le transporteur peut effectuer les formalités de dédouanement pour les marchandises qu'il transporte en l'absence du propriétaire.

**1.2.2. Conditions d'établissement de la déclaration en détail :**

Les déclarations en détail doivent être faites par écrit. Elles doivent contenir toutes les indications nécessaires pour l'application des mesures douanières et pour l'établissement des

---

<sup>1</sup> Article 75 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

<sup>2</sup> <https://www.douane.gov.dz/spip.php?article66> le 06/05/2023

statistiques de douane. Elles doivent être signées par le déclarant. Le Directeur Général des Douanes, avec possibilité de subdélégation détermine la forme des déclarations, les énonciations qu'elles doivent contenir et les documents qui doivent y être annexés. Il peut autoriser, dans certains cas, le remplacement de la déclaration écrite par une déclaration verbale<sup>1</sup>

### **1.2.3. Enregistrements de la déclaration en détail sur le système SIGAD :**

Le contenu de la déclaration en détail est introduit par le déclarant en douane dans le système SIGAD ; soit :

- Dans leurs propres locaux, s'ils sont connectés au SIGAD.
- Dans les bureaux des douanes desservis par le SIGAD.

Au moment de la saisie des éléments de la déclaration dans le SIGAD, le déclarant a trois possibilités :

- La validation de la déclaration en détail.
- L'annulation de la déclaration en détail.
- Le stockage en mémoire pendant les vingt-quatre heures aux fins de rectification ou de complément.

#### **1.2.3.1. La validation de la déclaration :**

Lorsqu'une déclaration est validée automatiquement, cela entraîne :

- Son enregistrement et sa date de validation sont enregistrés.
- Elle est affectée à un inspecteur vérificateur.
- Une copie est éditée.

Après que la déclaration en détail a été éditée par le système informatique de gestion des déclarations (SIGAD), le déclarant doit la signer et y annexer tous les documents nécessaires.

#### **1.2.3.2. L'annulation de la déclaration :**

Selon le Code des douanes, il n'est généralement pas possible d'annuler une déclaration en détail enregistrée, sauf dans certaines conditions et cas, tels que :

---

<sup>1</sup> Article 82 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

- Le déclarant en douane peut demander l'annulation de la déclaration d'importation à condition de prouver que les marchandises ont été déclarées après la vérification physique.
- L'annulation peut être effectuée si les marchandises ont été déclarées sous un régime douanier approprié, mais n'ont pas été débarquées, ou si elles ont été perdues de manière irrémédiable suite à des accidents ou des événements de force majeure dûment établis, ou si elles sont déclarées impropres à la consommation, ou si elles ont été vendues aux enchères publiques.

En outre, la déclaration en détail doit être accompagnée de plusieurs documents, notamment une copie du registre de commerce, un mandat de commissionnaire en douane, une facture commerciale domiciliée, une déclaration des éléments de valeur, des certificats de conformité, des certificats sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires, des visas de contrôle et des certificats d'autorisation.

#### **1.2.4. Le contrôle de la déclaration en détail :**

La procédure implique deux types de contrôles : tout d'abord, un contrôle de recevabilité est effectué pour vérifier la conformité de la déclaration aux critères requis ; ensuite, un contrôle documentaire est réalisé afin de s'assurer de la validité des documents accompagnant la déclaration.

##### **1.2.4.1. Le contrôle de la recevabilité des déclarations :**

Dès qu'elle est déposée auprès de l'IPS, la déclaration est soumise à un contrôle formel de recevabilité qui comporte les éléments suivants :

- Vérification de l'utilisation du cadre correspondant au régime choisi et du libellé des marchandises dans les cases prévues ;
- Vérification de la présence de la date et de la signature manuscrite ;
- Vérification de l'indication des noms, professions et adresses du destinataire et de l'expéditeur.

L'IPS doit également s'assurer que tous les documents requis pour le transit de la marchandise sont joints à la déclaration en détail. À l'issue de ce contrôle, si la déclaration est conforme, elle

est enregistrée par le service IPS. Si elle ne l'est pas, elle est immédiatement restituée au déclarant accompagnée d'une indication du motif de rejet.

#### **1.2.4.2. Le contrôle consécutif à l'enregistrement :**

Une fois enregistrées, les déclarations sont réparties par l'IPCOC entre les inspecteurs vérificateurs chargés de réaliser deux types de contrôles : le contrôle de fond de la déclaration ainsi que le contrôle des documents qui y sont joints.

#### **1.2.4.3. Les différentes pièces examinées par les inspecteurs vérificateurs :**

L'inspecteur vérificateur est chargé d'examiner plusieurs pièces, notamment la facture, l'origine de la marchandise et l'espèce tarifaire.

- **L'examen de la facture :** La facture commerciale est un document réglementé qui doit inclure toutes les informations requises, telles que le numéro et la date d'établissement de la facture, le cachet, la signature et l'adresse du fournisseur, le mode de paiement, ainsi que l'incoterm utilisé. Ce document permet à l'inspecteur vérificateur de vérifier notamment la valeur de la marchandise. L'absence d'une de ces informations sur la facture autorise l'administration douanière à refuser le dédouanement de la marchandise.
- **L'examen de l'origine :** La détermination de l'origine est une opération cruciale que le service des douanes doit effectuer avec une grande précision, car elle conditionne le calcul des droits de douane applicables aux marchandises.
- **L'examen de l'espèce tarifaire :** l'espèce tarifaire est une classification des marchandises en catégories distinctes selon des critères tels que leur nature, leur utilisation et leur composition. Elle permet de déterminer le taux des droits de douane applicables à chaque type de marchandise lors de son importation ou de son exportation. L'examen doit être fait pour s'assurer de la concordance entre l'espèce déclarée et la marchandise portée sur la facture et que cette espèce n'est pas prohibée.

#### **1.2.4.4. Les personnes responsables à déclarer les marchandises en détail :**

Les marchandises importées ou destinées à l'exportation doivent être déclarées en détail par le propriétaire qui a obtenu l'autorisation de dédouanement, ou par des personnes physiques ou morales agréées en tant que commissionnaire en douane. Si aucun commissionnaire en douane n'est présent auprès d'un bureau de douane, le transporteur autorisé peut effectuer les formalités

de dédouanement en l'absence du propriétaire. Par conséquent, le déclarant peut être le propriétaire, le transporteur ou le commissionnaire en douane.

- **Le propriétaire :** Il s'agit de la personne morale qui peut prouver légalement sa propriété sur les marchandises à l'aide d'un acte authentique.
- **Le commissionnaire en douane :** Il s'agit de toute personne physique ou morale qui a été agréée pour accomplir les formalités douanières de déclaration en détail des marchandises pour le compte d'autrui.

Il a plusieurs obligations dont :

- Il est dans l'obligation d'obtenir un agrément douanier pour pouvoir exercer la profession d'accomplir des formalités douanières pour autrui.
- Il lui est interdit de louer ou de prêter l'agrément douanier.
- Il se doit de tenir des répertoires annuels de toutes les opérations douanières effectuées.
- Il doit procéder à l'enlèvement des marchandises dans les quinze jours suivant l'obtention de la mainlevée (bon à enlever).

### **1.3.La vérification des marchandises :**

Une fois que la déclaration en détail a été enregistrée, le service des douanes peut décider de vérifier tout ou partie des marchandises déclarées si cela est jugé nécessaire :

En cas de contestation, le déclarant a le droit de récuser les résultats de la vérification partielle et de demander la vérification intégrale des énonciations de la déclaration sur lesquelles porte la contestation<sup>1</sup>.

Il n'est possible de vérifier les marchandises déclarées dans les bureaux de douane que dans les entrepôts de la douane ou dans des endroits désignés à cet effet par le service des douanes.

Le transport des marchandises jusqu'au lieu de vérification, ainsi que le déballage, le remballage et toute autre manipulation nécessaire à la vérification, sont à la charge et sous la responsabilité du déclarant.

Il n'est pas autorisé de déplacer les marchandises qui ont été transportées dans les entrepôts de la douane ou sur les lieux de vérification sans l'autorisation préalable du service des douanes.

---

<sup>1</sup> Article 92 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

Le service des douanes exige que les personnes chargées de manipuler les marchandises pour le déclarant soient agréées ; sans cette approbation, elles ne sont pas autorisées à accéder aux entrepôts de la douane ou aux lieux de vérification. La vérification doit être effectuée en présence du déclarant. Si le déclarant ne se présente pas pour assister à la vérification, le service des douanes lui notifie par lettre recommandée son intention de commencer ou de poursuivre les opérations de visite. Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de huit jours, le juge dans le ressort du bureau de douane doit désigner une personne pour représenter le déclarant défaillant et assister à la vérification, à la demande du receveur des douanes.

#### **1.4. La liquidation des droits et taxes :**

Une fois la déclaration en détail déposée et enregistrée, et sa conformité reconnue, la prochaine étape est la liquidation des droits et taxes. La mise à la consommation est considérée comme la destination normale pour toutes les marchandises importées, soumises aux droits et taxes prévus dans le tarif douanier pour leur mise sur le marché intérieur.

##### **1.4.1. Le principe général de la liquidation des droits et des taxes :**

Les droits et taxes sont calculés en fonction de l'espèce tarifaire, de l'origine et de la valeur des marchandises, c'est-à-dire qu'ils sont liquidés selon ces critères.

Ainsi, aux termes de l'article 103 du code des douanes : "les droits et taxes sont liquidés sur la base des taux et tarifs en vigueur à la date de l'enregistrement de la déclaration en détail."<sup>1</sup>

Si le taux des droits et taxes est réduit, le déclarant a la possibilité de bénéficier de ce nouveau taux avant que les agents des douanes n'autorisent l'enlèvement des marchandises. Cependant, pour que cette demande soit acceptée, elle doit être présentée par écrit avant la perception des droits et taxes. Ainsi, la présentation d'une quittance douanière ou d'un document attestant de la liquidation des droits et taxes est nécessaire pour enlever les marchandises. Le déclarant est responsable de l'acquittement des droits et taxes auprès du bureau de douane.

Par ailleurs, le montant de chaque droit ou taxe liquidé pour chaque article d'une même déclaration est arrondi au dinar inférieur (CF ART 104 du code des douanes).<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Article 103 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

<sup>2</sup> Article 104 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

**1.5. Le paiement des droits et taxes :**

Le code des douanes prévoit dans son article 105 que : « les droits et taxes dus sont payables en numéraire ou par tout autre moyen de paiement ayant pouvoir libératoire par le déclarant, ou toute autre personne agissant pour son compte »<sup>1</sup>

Les agents des douanes autorisés à vérifier le paiement ont l'obligation de fournir une quittance en cas de paiement effectué. Le paiement peut être effectué de diverses manières, telles que la monnaie, les chèques, ou les obligations cautionnées.

Le paiement peut être effectué en deux modes différents, à savoir le paiement au comptant et le paiement différé. En outre, les droits et taxes doivent être garantis par le biais d'une caution ou d'une consignation.

**1.5.1 Le paiement au comptant :**

D'après l'article 106 du code des douanes, « les droits et taxes liquidés pour les marchandises déclarées deviennent exigibles dès que la vérification est achevée et qu'il peut être donné mainlevée des marchandises. Cependant, l'administration des douanes peut exiger que la somme représentant les droits et taxes soit consignée ou que soit constituée une garantie suffisante pour assurer au moment de la mainlevée, le paiement intégral des droits et taxes.»<sup>2</sup>

**1.5.2 Le paiement différé :**

Le paiement différé comprend le crédit d'enlèvement et le crédit de droit.

**• Le crédit d'enlèvement :**

Aux termes de l'article 109 bis du code des douanes : "le receveur des douanes peut autoriser l'enlèvement des marchandises au fur et à mesure des vérifications et avant liquidation et acquittement des droits et taxes exigibles moyennant la souscription d'une soumission annuelle cautionnée de crédit d'enlèvement portant engagement <sup>3</sup>:"

- D'acquitter les droits et taxes dans un délai de 15 jours à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'enlèvement.
- De payer une remise spéciale de 1 pour mille

---

<sup>1</sup> Article 105 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

<sup>2</sup> Article 106 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

<sup>3</sup> Article 109 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

- De verser à défaut de paiement dans les délais prescrits un intérêt de retard comme fixé à l'article 108 du présent code.

De même, l'article 110 du code des douanes précise que: «L'administration des douanes peut autoriser l'enlèvement des marchandises importées par les Administrations publiques, les organismes publics, les collectivités territoriales ou les établissements publics à caractère administratif où pour leur compte avant le paiement des droits et taxes ,sous réserve que l'importateur fournisse à l'administration des douanes un engagement de régler les droits et taxes dans un délai n'excédant pas trois mois ."<sup>1</sup>

- **Le crédit des droits et taxes :**

Le crédit des droits et taxes est une méthode de paiement historique qui implique de payer les droits et taxes après un délai de quatre mois, en fournissant une caution soumise à caution. Cela fonctionne comme une option de paiement à crédit.

Cette option est accordée par le receveur sous sa propre responsabilité. Il détermine également le montant limite du crédit et approuve la caution fournie.

Le crédit des droits et taxes permet au déclarant de différer le paiement des droits et taxes relatifs à la déclaration en détail.

Ce crédit est accordé à des entreprises notoirement solvables contre la souscription d'obligations cautionnées ou traitées cautionnées par des organismes agréés par la douane moyennant le paiement d'un intérêt de crédit. (cf art 108 du code)

L'obligation cautionnée est un engagement écrit de payer une somme déterminée à une date précise au receveur des douanes, et qui est signé à la fois par le souscripteur et la caution, cette dernière étant solidairement responsable du paiement.

Cette obligation couvre les droits et taxes exigibles ainsi qu'un intérêt de crédit et les frais de remise au receveur.

Elle est prévue par l'article 108 du code des douanes qui autorise l'administration douanière à accepter des obligations cautionnées par une institution financière nationale pour le paiement

---

<sup>1</sup> Article 110 code de douane algérien (procédures de dédouanement)

des droits et taxes. Ce mode de paiement peut être accordé lorsque le montant à payer dépasse cinq mille dinars et qu'un délai de quatre mois est accordé pour le paiement.

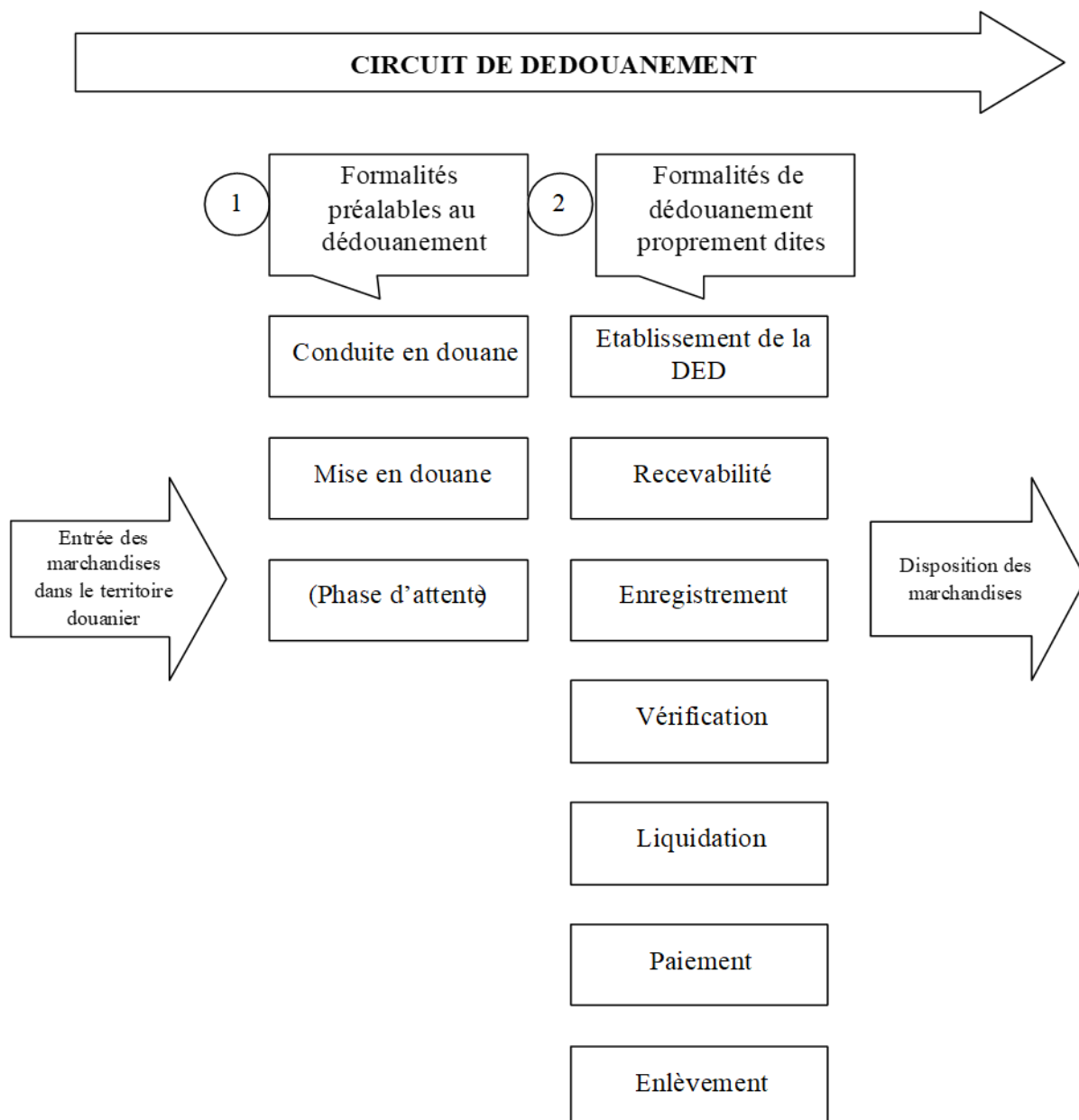
### **1.6 Enlèvement des marchandises :**

Avant de pouvoir enlever et livrer les marchandises, le commissionnaire doit obtenir une autorisation des services des douanes appelée "bon à enlever" (BAE). Pour cela, il doit présenter plusieurs documents, tels qu'une copie du BAE et de la déclaration de marchandises. Selon qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs colis ou conteneurs, le commissionnaire en douane doit prendre d'autres mesures, notamment :

- Louer un élévateur et un ou plusieurs camions.
- Payer les frais de débarquement et de livraison des marchandises au consignataire.
- Demander un bon de chargement.
- Remettre un bon de sortie aux agents des douanes avant de sortir les marchandises.

Après avoir vu les différentes étapes du processus de dédouanement voici une figure qui récapitule les principales étapes.

### **Figure n°2.1 : Le processus de dédouanement**



**Source :** Elaborée par nous-même

Cette figure schématise le processus de dédouanement de l'entrée des marchandises dans le territoire douanier jusqu'à la disposition de ces dernières, en passant par les formalités préalables au dédouanement et des formalités qui concerne le dédouanement proprement dit.

### 1.7 Les facilitations douanières :

Les facilitations accordées par l'administration des douanes sont les suivantes :

**1.7.1 Les procédures simplifiées de la déclaration :**

Selon certaines conditions et circonstances spécifiques, le déclarant peut être autorisé à soumettre une déclaration simplifiée, anticipée ou provisoire, en fonction de la situation.

**❖ La déclaration simplifiée :**

Selon l'article 82 du CD « la déclaration en détail peut être remplacée par une déclaration simplifiée, cette dernière permet non seulement un gain de temps mais aussi une réduction de coût puisqu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un commissionnaire comme dans le cas d'une déclaration en détail »

- Les opérations susceptibles de bénéficier de la déclaration simplifiée sont exclusivement :<sup>1</sup>
  - Les importateurs temporaires des objets et effets personnels, réalisée par les nationaux, non-résidents.
  - Les marchandises admises sous le régime de l'admission temporaire et destinées à être réexportée.
  - Le transit selon une procédure simplifiée.
  - Les importations temporaires des véhicules routiers à usage commercial.
  - Pour bénéficier de cette facilité, l'opérateur doit satisfaire les exigences minimales de garantie financière (souscrire un crédit d'enlèvement).
  - La mise à la consommation et l'exportation définitive de marchandise d'une valeur de cent mille DA.
  - Les déclarations simplifiées sont fournies par l'administration des douanes à titre gratuit.

**❖ La déclaration anticipée :**

Afin d'accélérer les procédures de dédouanement, le déclarant a la possibilité de soumettre sa déclaration de manière anticipée, avant l'arrivée des marchandises. En d'autres termes, le déclarant peut préparer sa déclaration à l'avance, ce qui permet aux services des douanes de commencer à contrôler le document simultanément. Ce type de déclaration est généralement accordé aux marchandises périssables, dangereuses ou encombrantes. Il est important de noter

---

<sup>1</sup> La décision N° 12 du 03.02.1999 complétée par la décision du 14.03.2013, portant sur l'application de l'article 82 du code de douane

que cette déclaration doit être rectifiée au plus tard au moment où l'arrivée de la marchandise est justifiée.

❖ **La déclaration provisoire :**

Si l'importateur ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour établir une déclaration détaillée ou s'il ne peut pas fournir tous les documents requis, il est autorisé à soumettre une déclaration incomplète, à condition de produire une déclaration complémentaire dans un délai spécifié.

### **1.7.2 Les facilitations de la procédure informatisée de dédouanement :**

La direction régionale des douanes a mis en place un système informatisé appelé SIGAD, visant à accélérer le processus de dédouanement des marchandises.

#### **1.7.2.1. Les objectifs de système SIGAD :**

Le système SIGAD a plusieurs avantages, à savoir :

- Assurer une gestion performante du processus de dédouanement et des mouvements des marchandises.
- Il garantit un contrôle efficace, une uniformisation, une fiabilité et une transparence. Il réduit les interactions directes entre les opérateurs et les fonctionnaires douaniers.
- Le SIGAD prend en charge le traitement du manifeste et des déclarations en douane.
- Il effectue automatiquement la comparaison entre les marchandises manifestées et celles déclarées de manière indirecte.
- Il assure le contrôle de la recevabilité et la liquidation des droits et taxes en se référant aux tarifs enregistrés.

La mise en place du système SIGAD marque une étape cruciale dans l'évolution de l'action douanière, offrant une transparence dans les modes de gestion et une simplification des procédures de dédouanement, ce qui conduit à une réduction significative des délais.

### **1.7.3 Les autres facilitations douanières :**

L'institution douanière a mis en place plusieurs autres facilités, telles que la possibilité d'annuler la déclaration en détail ainsi que des mesures facilitant l'enlèvement des marchandises et le paiement des droits et taxes.

**1.7.3.1 L'annulation de la déclaration :**

L'inspecteur principal au contrôle des opérations commerciales (IPCOC) peut autoriser l'annulation de la déclaration dans les deux cas suivants :

A l'importation : si le déclarant apporte la preuve que les marchandises ont été déclarées en détail par erreur. Dans le cas d'une exportation le déclarant justifié que les marchandises n'ont pas quitté le territoire douanier ; ou s'il apporte la preuve qu'il n'a pas bénéficié des avantages liés à l'exportation, cette annulation ne peut être acceptée qu'après la vérification de la marchandise.<sup>1</sup>

**1.7.3.2.Facilités de paiement des droits et taxes :**

L'administration des douanes à accepter pour le paiement des droits et taxes ; sous certaines conditions des obligations cautionnées par une institution financière nationale a quatre mois d'échéance lorsque la somme à payer après chaque décompte dépasse Cinq mille Dinars (5000 DA) et le bénéfice de cette facilitation a intérêt de pays une remise d'un tiers pour cent.<sup>2</sup>

Facilitations liées à l'enlèvement de la marchandise :

Le receveur des douanes peut autoriser l'enlèvement des marchandises au fur et à mesure des vérifications et avant liquidation et acquittement des droits et taxes exigibles moyennant la souscription par le redevable d'une soumission annuelle cautionnée de crédit d'enlèvement portant :<sup>3</sup>

- D'acquitter les droits et taxes dans un délai de 15 jours.
- De payer une remise spéciale d'un pour mille.
- De verser à défaut de paiement dans les délais prescrits ; un intérêt de retard.

**1.7.3.3.La déclaration à distance :**

En raison de l'augmentation du volume des échanges internationaux, il a été nécessaire de mettre en place la procédure de dédouanement à distance. La déclaration à distance est un processus qui permet au déclarant d'être connecté au système informatique et de soumettre ses déclarations en douane depuis un terminal installé dans ses propres locaux. Cette facilitation présente les avantages suivants :

- La transmission électronique des factures et des documents.
- Éviter de se déplacer aux bureaux de douane.

---

<sup>1</sup> Décision du 03 février 1999 déterminant les modalités d'application de l'article 89 bis du code de douane.

<sup>2</sup> Article 108 du code de douane (loi n 98-10 du 22 août 1998)

<sup>3</sup> Article 109 bis du code de douane, version 2016

- Permettre aux opérateurs d'enregistrer leurs déclarations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

#### **1.7.4 Les facilitations accordées pour les opérateurs économiques agréés :**

Dans le but de simplifier et faciliter les procédures douanières, l'administration des douanes a mis en place un nouveau dispositif spécifiquement conçu pour une catégorie d'opérateurs économiques.

##### **1.7.4.1 Le statut de l'opérateur économique :**

Ce dispositif concerne le statut d'opérateur bénéficiant de plusieurs facilités lors de la procédure de dédouanement de leurs marchandises. Afin de pouvoir bénéficier de ce statut, l'opérateur doit remplir un ensemble de conditions définies par la loi.

##### **1.7.4.2 Les conditions de bénéfice de statut de l'opérateur économique agréé :**

Le bénéfice du statut d'opérateur économique agréé est ouvert à tous :<sup>1</sup>

- Personne physique ou morale ; établie en Algérie ; entreprise de droit algérien ou entreprises de droit étranger ayant un établissement stable en Algérie, exerçant des activités d'importation ou d'exportation.
- Qui n'est pas en état de faillite, de liquidation, du règlement judiciaire.
- Ne faisant pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite ;
- Justifiant d'une solvabilité financière durant les trois dernières années.
- Ayant enregistré aux moins dix opérations d'importation et d'exportation par ans
- Procèdent un agrément

##### **1.7.4.3 Les différentes facilitations accordées aux opérateurs économiques agréés :**

Les facilitations accordées pour les opérateurs économiques s'articulent autour des points suivants :<sup>2</sup>

- L'orientation de la déclaration en douane vers le circuit vert de dédouanement qui permet l'enlèvement rapide de la marchandise sans contrôle des documents et sans visite physique.
- La saisie des déclarations à distance à l'aide du système SIGAD.

---

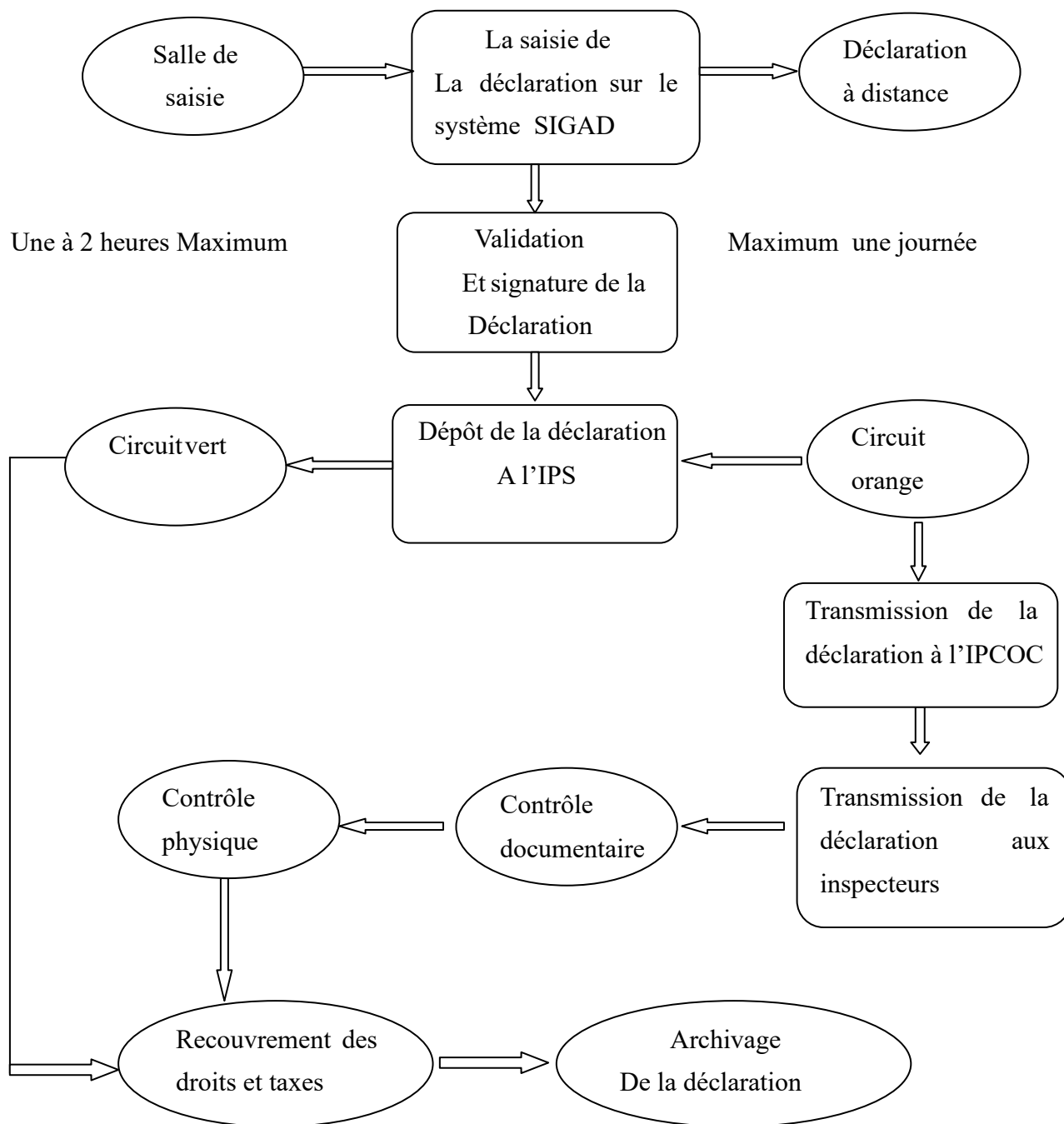
<sup>1</sup> Article 2 du décret exécutif n 12.93 du 1.03.2012 « fixant les conditions et les modalités du bénéfice du statut d'opérateur agréés »

<sup>2</sup> Circulaire n 1194/DGD /SP/D0212/15/ du 30.07.2015 relative à la mise en œuvre du statut de l'opérateur économique agréé OEA »

- 
- L'opérateur économique agrès peut bénéficier d'une déclaration simplifiée de transit par route (DSTR).
  - La simplification du dossier de dédouanement avec la suppression de la production des documents à savoir (la copie de registre de commerce, la copie de la carte d'immatriculation fiscal.
  - La dispense de l'autorisation de dédouanement des marchandises pour son propre compte.
  - L'acceptation pour le paiement des droits et taxes de chèques non certifiés.

Pour mieux comprendre les facilitations douanières accordées aux opérateurs agrées voici une figure explicative :

**Figure n°2.2: La comparaison entre le circuit vert et le circuit orange selon les procédures douanières**



**Source :** Elaborée par nous-même.

Cette figure démontre les facilitations accordées aux opérateurs agréés (circuit vert), par une comparaison avec les autres opérateurs (circuit orange). Nous pouvons constater que la procédure est la même jusqu'au dépôt de la déclaration, ensuite pour les opérateurs agréés (circuit vert) il n'y a pas de contrôle physique de la marchandise, contrairement au circuit orange ils passent directement au recouvrement des droits et taxes

En résumé la procédure des opérateurs agréés se résume à la déclaration en détail et au recouvrement des droits et taxes.

### **Conclusion du chapitre**

En conclusion, les régimes douaniers et les procédures de dédouanement sont des éléments clés du commerce international. Les règles et les normes qui régissent ces régimes sont complexes et varient d'un pays à l'autre. Leur maîtrise est indispensable pour les entreprises et les professionnels du commerce international, car cela leur permet d'optimiser leur activité en termes de coûts et de délais.

Les régimes douaniers autorisent aux importateurs et aux exportateurs des options flexibles pour traiter leurs marchandises et gérer leur flux. Cependant, chaque régime douanier comporte des obligations et des procédures strictes qui doivent être respectées pour éviter les sanctions et les retards.

Les procédures de dédouanement sont également très importantes car elles permettent aux marchandises de passer rapidement et en toute sécurité par les frontières. Les douanes ont pour mission de protéger les intérêts économiques et sécuritaires de leur pays, mais également de faciliter les échanges commerciaux. Les importateurs et les exportateurs doivent donc respecter les exigences requises et fournir les documents nécessaires pour que les procédures de dédouanement se déroulent sans accroc.

Enfin, il est important de noter que les régimes douaniers et les procédures de dédouanement sont en constante évolution pour s'adapter aux changements économiques et technologiques. Les professionnels du commerce international doivent donc se tenir informés des dernières évolutions en matière de réglementation douanière pour pouvoir prendre des décisions éclairées et optimiser leur activité.

**Chapitre 3 :**

**Analyse de la procédure de dédouanement  
chez Transglory Algérie**

## **Introduction du chapitre :**

Le dédouanement des marchandises joue un rôle crucial dans le processus d'importation et d'exportation, et son efficacité peut avoir des conséquences significatives sur les coûts logistiques globaux. Les procédures douanières engendrent des frais, des taxes, des délais de traitement et d'autres contraintes administratives qui impactent directement le coût et la rentabilité des opérations commerciales. Par conséquent, il est primordial pour les entreprises de comprendre en détail les aspects du dédouanement qui influent sur les coûts logistiques, afin d'optimiser leur performance opérationnelle et leur compétitivité sur le marché international. Ce chapitre se concentre sur l'analyse des différents facteurs qui contribuent à l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique, incluant les frais de douane, les taxes, les frais de courtage en douane, les délais de dédouanement, ainsi que leurs répercussions sur les processus de transport et de stockage. En examinant ces éléments clés, nous pourrions mieux appréhender les défis auxquels les entreprises sont confrontées dans la gestion des procédures de dédouanement et identifier des opportunités d'amélioration pour réduire les coûts logistiques tout en garantissant un dédouanement efficace et conforme aux réglementations.

Ce chapitre s'inscrit dans la partie pratique de notre mémoire de recherche, Ce dernier se divisera en trois (03) sections. La première section sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil Transglory Algérie, une entreprise du groupe romeu, ses missions et objectifs ainsi que sa structure organisationnelle. Pour ce qui est de la deuxième section, elle comprendra la méthodologie que nous avons suivie pour effectuer notre enquête. Enfin, la troisième section portera sur l'analyse des résultats obtenus et recommandations.

## **Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil**

Dans cette section, nous allons présenter en détail l'entreprise Transglory Algérie, qui est au centre de notre étude/analyse/projet. Notre objectif est de fournir une vue d'ensemble complète de l'entreprise, en mettant l'accent sur ses caractéristiques clés, sa structure organisationnelle et son contexte opérationnel.

### **1. Société et histoire :**

Transglory Algérie SARL, fondée en 2006, est une société spécialisée dans le transport international et la logistique. En tant qu'opérateur de premier plan, Transglory Algérie offre une gamme complète de solutions de transport et de logistique pour les opérations d'importation et d'exportation, que ce soit en groupage (LCL) ou en complet (FCL), et par voie aérienne ou maritime.

Transglory Algérie est une filiale du groupe Transglory SA, créé en 1996 à Barcelone. Ce groupe fait partie du Groupe Romeu, un acteur majeur de la logistique en Espagne, avec une histoire de 150 ans dans le domaine du transport maritime. Fort de son expertise et de son réseau mondial, le Groupe Romeu est devenu l'un des leaders mondiaux de l'industrie, avec un chiffre d'affaires global de plus de 700 millions d'euros et plus de 1500 employés répartis dans 23 pays sur les 4 continents.

En s'appuyant sur cette solide base et cette vaste expérience, Transglory Algérie SARL est en mesure de fournir des services de transport et de logistique de haute qualité, répondant aux besoins spécifiques des entreprises opérant en Algérie. Que ce soit pour l'importation ou l'exportation de marchandises, que ce soit par voie maritime ou aérienne, l'équipe de Transglory Algérie met en œuvre des solutions adaptées et efficaces pour assurer la bonne gestion des flux de marchandises à travers les frontières et les océans.

Grâce à son appartenance au Groupe Romeu, Transglory Algérie bénéficie d'une expertise étendue en matière de réglementations douanières et de procédures de dédouanement. L'entreprise est en mesure de conseiller ses clients sur les régimes douaniers appropriés, d'assister dans la préparation des documents requis et de s'assurer que toutes les procédures douanières sont respectées, garantissant ainsi un dédouanement efficace et conforme aux réglementations en vigueur.

En résumé, Transglory Algérie SARL, membre du prestigieux Groupe Romeu, offre des solutions complètes de transport et de logistique pour les opérations d'importation et d'exportation en Algérie. Grâce à son expertise, son réseau mondial et son engagement envers la conformité douanière, Transglory Algérie est en mesure de répondre aux besoins spécifiques de ses clients et de faciliter le mouvement des marchandises à travers les frontières internationales avec efficacité et fiabilité.

## 2. Réseau international de transglory :

Au cours de ses nombreuses années d'existence, Transglory a connu une croissance et une évolution remarquables, s'adaptant continuellement pour répondre aux besoins de sa clientèle. Grâce à son engagement envers l'excellence et à sa réputation de leader dans le secteur, elle a su se positionner comme une entreprise de premier plan à l'échelle internationale. Cette réussite s'est traduite par une expansion significative de sa présence sur le marché mondial, avec des opérations établies en Espagne, au Maroc, au Portugal, en Algérie et en Tunisie.

En tant que membre du prestigieux réseau international de partenaires, World Wide Alliance, depuis 2007, Transglory bénéficie d'un réseau d'agents solide et fiable répartis dans tous les pays couverts. Cette présence étendue lui permet d'établir des relations privilégiées avec des acteurs clés de l'industrie, garantissant ainsi une qualité de service optimale pour tous les itinéraires et toutes les destinations. Elle a la capacité de travailler en étroite collaboration avec des partenaires locaux pour assurer une coordination fluide, une gestion efficace des flux de marchandises et une satisfaction maximale de ses clients.

L'appartenance à World Wide Alliance offre également un avantage concurrentiel considérable, en donnant à Transglory accès à une expertise mondiale et à des ressources étendues. Grâce aux réseaux de partenaires de confiance, transglory est en mesure de proposer des solutions logistiques complètes et intégrées à ses clients, en couvrant tous les aspects du transport et de la logistique, qu'il s'agisse de fret maritime, aérien, terrestre ou de services connexes tels que le dédouanement et la gestion des formalités administratives

Chez Transglory, l'importance de fournir des services de qualité à nos clients est pleinement reconnue, ce qui se reflète dans notre engagement envers la collaboration étroite avec nos partenaires du réseau World Wide Alliance. En tant que membre de ce réseau, notre position privilégiée nous permet d'offrir des solutions personnalisées, parfaitement adaptées aux besoins spécifiques de chaque client. De plus, nous nous engageons à garantir une qualité de service uniforme et élevée sur tous les itinéraires et dans tous les pays où nous opérons.

En résumé, la position de leader de Transglory dans le secteur du transport et de la logistique à l'échelle internationale est le résultat de sa croissance continue, de son adaptabilité aux besoins du marché et de son engagement envers l'excellence opérationnelle. En tant que membre du

réseau mondial de partenaires World Wide Alliance, Transglory bénéficie d'un réseau étendu d'agents fiables, ce qui nous permet de fournir une qualité de service inégalée sur tous les itinéraires et toutes les destinations. Grâce à cette position privilégiée, nous sommes en mesure de proposer des solutions complètes et sur mesure à nos clients, en tirant parti de notre expertise mondiale et de nos ressources étendues pour répondre à leurs besoins logistiques les plus complexes.

### **3. Les activités principales de transglory**

Transglory s'est établie en tant que leader international dans le secteur du transport et de la logistique, en proposant une vaste gamme de services personnalisés pour répondre aux besoins de sa clientèle. L'engagement envers l'excellence opérationnelle ainsi que le réseau étendu d'agents et de partenaires permettent à Transglory de fournir des solutions efficaces et fiables, soutenant ainsi le succès de ses clients dans leurs activités commerciales. La réputation solide de Transglory repose sur sa capacité à offrir des services de qualité et une expertise adaptée aux exigences logistiques variées de ses clients, consolidant ainsi sa position de leader sur la scène internationale du transport et de la logistique. Ses activités principales sont:

#### **3.1.Le service LCL (Less than a Container Load):**

Le service LCL (Less than a Container Load) de Transglory offre une consolidation pratique pour les envois de marchandises de petite taille. Une large gamme d'origines est desservie sur une base hebdomadaire, permettant ainsi aux clients de bénéficier d'une flexibilité accrue dans leurs opérations d'importation et d'exportation.

Grâce au hub de Barcelone, les marchandises peuvent être acheminées vers des destinations dans le monde entier de manière efficace. Cette consolidation LCL permet de regrouper plusieurs envois provenant de différentes origines dans un seul conteneur, réduisant ainsi les coûts de transport et offrant des économies d'échelle.

Transglory assure la fiabilité et la régularité de ce service de consolidation LCL, grâce à son expertise en gestion des opérations et à son réseau étendu d'agents et de partenaires internationaux. En coordonnant et en supervisant le processus de consolidation, Transglory garantit le transport sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur.

### **3.2.Le service FCL (full container load):**

Le service FCL (Full Container Load) proposé par Transglory offre une solution fiable et efficace pour le transport de conteneurs complets. Grâce à un réseau international bien établi et à une relation privilégiée avec les compagnies maritimes, des tarifs compétitifs, une disponibilité garantie des conteneurs et une exécution optimisée des opérations sont assurés. Les clients bénéficient de la flexibilité de charger un conteneur entier avec leurs marchandises, évitant ainsi les délais de consolidation et garantissant une sécurité accrue. L'expertise en gestion des opérations FCL permet une coordination sans faille de l'enlèvement, du chargement, du transport et de la livraison des conteneurs, avec un suivi en temps réel pour maintenir les clients informés.

Transglory se positionne en tant que partenaire de confiance pour les clients souhaitant expédier leurs marchandises en toute sécurité et fiabilité à l'échelle mondiale.

### **3.3.Air forward:**

Le service Air Forward de Transglory assure des livraisons rapides et fiables de marchandises par voie aérienne, avec une spécialisation dans les expéditions express. Grâce à son vaste réseau de partenaires aériens et à son expertise en matière de réglementations et procédures aériennes, Transglory offre des solutions efficaces et adaptées aux besoins des clients

### **3.4. ISOTANK :**

Le transport d'aliments liquides en vrac et de biens non alimentaires en flexitanks, isotanks et camions-citernes est assuré par Transglory. Un service fiable et efficace est offert grâce à une expertise spécialisée dans le chargement, la manipulation et la livraison sécurisée de ces marchandises sensibles. Une flotte de véhicules et un équipement spécifique sont mis à disposition pour une manipulation optimale et un transport conforme aux normes de sécurité et de qualité. Que ce soit pour des produits alimentaires ou non alimentaires, le service de transport en vrac de Transglory répond aux besoins des clients avec professionnalisme et fiabilité.

### **3.5. Logistique :**

Dans le domaine de la logistique, une solution intégrée complète est proposée par Transglory, englobant le stockage, l'entreposage, le pré-acheminement, le post-livraison et le dédouanement. Une compréhension de l'importance d'une gestion efficace de la chaîne logistique conduit à offrir des services personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Les entrepôts modernes et sécurisés assurent un stockage adéquat des marchandises, tandis que l'expertise en pré-acheminement et post-livraison garantit une gestion fluide et ponctuelle des expéditions. De plus, une équipe spécialisée en dédouanement veille au respect des procédures douanières pour faciliter le passage des marchandises. Une solution porte à porte complète est ainsi offerte, permettant une gestion harmonieuse et transparente de la logistique, libérant les clients pour se concentrer sur leur activité principale en toute confiance.

## **4. Organigramme générale de l'entreprise**

transglory se compose de quatre départements : département de transit, département opération , département finance et comptabilité et un département commercial.

### **4.1. Principales missions des différents départements :**

#### **4.1.1. Département transit :**

- Assurer la gestion des formalités administratives et des documents douaniers liés aux opérations de transit.
- Coordonner les autorisations nécessaires pour le passage des marchandises à travers les frontières.
- Travailler en collaboration avec les autorités douanières, les transporteurs et les clients pour garantir le respect des réglementations douanières.
- Faciliter le dédouanement des marchandises dans les délais prévus.
- Contribuer à assurer une logistique fluide et efficace pour les opérations commerciales internationales
- Gérer les formalités de transit pour les différents modes de transport.
- Fournir des conseils et des informations aux clients sur les procédures de transit, les documents nécessaires et les exigences douanières spécifiques à chaque pays.

- Maintenir une communication claire et efficace avec toutes les parties prenantes impliquées dans les opérations de transit

#### **4.1.2. Département opération :**

- Gestion des expéditions de bout en bout.
- Coordination logistique avec les fournisseurs, les transporteurs, les entrepôts et les clients.
- Suivi en temps réel des opérations et résolution des problèmes éventuels.
- Gestion des stocks pour optimiser les niveaux et minimiser les coûts.
- Assurance de la qualité et conformité aux normes et réglementations.
- Amélioration continue des processus et des performances opérationnelles

#### **4.1.3. Département finance et comptabilité :**

- Gestion des finances de l'entreprise, y compris la planification budgétaire, la prévision financière et le suivi des dépenses.
- Gestion des comptes clients et fournisseurs, y compris la facturation, le recouvrement des créances et le paiement des factures.
- Préparation des états financiers, des rapports de gestion et des analyses financières pour la direction et les parties prenantes.
- Suivi des indicateurs financiers clés tels que la rentabilité, la liquidité et l'efficacité financière.
- Gestion des opérations comptables telles que la tenue des registres, la comptabilisation des transactions et la clôture des livres.
- Conformité aux réglementations comptables et fiscales en vigueur.
- Fourniture de conseils financiers à la direction pour prendre des décisions éclairées et stratégiques.
- Collaboration avec d'autres départements pour assurer une gestion financière efficace et soutenir les objectifs globaux de l'entreprise de transport.

**4.1.4. Département commercial :**

- Prospecter de nouveaux clients et entretenir des relations avec les clients existants afin de promouvoir les services de transport de Transglory.
- Élaborer des offres commerciales compétitives, négocier les contrats et les tarifs avec les clients.
- Suivre les tendances du marché et identifier de nouvelles opportunités commerciales pour la croissance de l'entreprise.
- Collaborer avec les autres départements de l'entreprise, tels que la logistique, les opérations et la finance, pour assurer une exécution fluide des services aux clients.
- Assurer le suivi des performances commerciales, analyser les résultats et proposer des mesures correctives si nécessaire.
- Participer à des salons professionnels, des conférences et d'autres événements pour promouvoir la marque Transglory et établir des contacts avec des partenaires potentiels.
- Fournir un service client de qualité en répondant aux demandes et aux préoccupations des clients de manière efficace et professionnelle.

**4.2.Fiche d'identité de l'entreprise :**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Dénomination</b>      | Transglory Algérie  |
| <b>Siège social</b>      | Birkhadem   |
| <b>Secteur juridique</b> | Privé   |
| <b>Forme juridique</b>   | SARL  |
| <b>Effectifs</b>         | 25  |
| <b>Téléphone</b>         | 023 59 93 10  |
| <b>Site web</b>          | <a href="https://www.transglory.com/en/transglory-argel/">https://www.transglory.com/en/transglory-argel/</a> |

Source : Elaboré par nous-même.

## **Section 2 : Méthodologie de recherche**

Cette section présente en détail la méthodologie de recherche utilisée dans cette étude. La méthodologie joue un rôle fondamental dans la collecte de données fiables et la réalisation d'une analyse rigoureuse pour répondre aux objectifs de recherche. Nous expliquerons les choix méthodologiques effectués, les outils et les techniques utilisés

### **1. Présentation de l'étude qualitative :**

Dans cette section, nous allons décrire la démarche que nous avons suivie afin de répondre à notre problématique et de confirmer ou infirmer nos hypothèses.

Nous commencerons par présenter notre objectif de recherche, notre approche, les outils que nous avons utilisés pour recueillir les données, puis nous expliquerons la méthode que nous avons employée pour analyser et interpréter ces données.

#### **1.1.Démarche méthodologique de l'étude :**

L'objet de cette étude, menée auprès de Transglory Algérie, est de mettre en évidence et comprendre le processus de dédouanement ainsi que son impact sur les coûts logistiques des entreprises.

#### **1.2.Objectif de la recherche :**

L'objectif principal de cette recherche est de comprendre comment les procédures de dédouanement peuvent influencer les coûts logistiques, et également d'examiner comment ces procédures peuvent être optimisées pour réduire ces coûts.

#### **1.3.L'approche de la recherche :**

Dans notre étude, nous avons adopté une approche qualitative. Ce choix découle de l'objectif de notre recherche, qui vise à analyser et comprendre comment les procédures de dédouanement peuvent influencer les coûts logistiques. Par conséquent, une approche qualitative est la plus appropriée pour atteindre cet objectif.

##### **1.3.1. Définition de l'étude qualitative :**

La recherche qualitative est souvent caractérisée par une évaluation approfondie. En pratique, elle est menée auprès d'un nombre significativement réduit d'individus ou de groupes de répondants par rapport à la recherche quantitative, et ce pour deux raisons :

- Les études de recherche qualitative sont conçues pour recueillir des informations approfondies et significatives. Ces informations peuvent ensuite servir de base à

l'élaboration d'hypothèses qui seront testées quantitativement. Les études quantitatives se concentrent principalement sur l'observation de la fréquence des opinions analysées.

- Les entretiens en recherche qualitative sont généralement plus longs que ceux en recherche quantitative, car les réponses aux questions restent ouvertes. Les études qualitatives visent principalement à comprendre les logiques qui sous-tendent les opinions d'un certain type de population sur un sujet donné.

## **2. Méthode de collecte des informations :**

Pour la collecte des données, nous avons choisi d'utiliser la méthode de l'entretien. Cette méthode est adaptée à notre approche qualitative, qui vise à donner une dimension empirique à notre étude de recherche.

### **2.1.L'entretien :**

L'entretien est « un rapport oral, en tête à tête, entre deux personnes dont l'une transmet à l'autre des informations sur un sujet prédéterminé. Alors, l'entretien consiste à une séance de questionnement adressé à une personne ou à plusieurs personnes choisies fortuitement dans le but de collecter les informations permettant de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de recherche »<sup>1</sup>.

#### **2.1.1. Types d'entretien :**

Il existe trois types d'entretiens<sup>2</sup>:

##### **2.1.1.1.Entretien non directif**

C'est le recours pour une recherche d'informations ou d'opinions de niveau assez général. La personne interviewée peut s'exprimer librement sur le sujet qu'il lui a été présenté. On utilise ce type lorsqu'on ne maîtrise pas le sujet.

##### **2.1.1.2.Entretien semi directif**

Il se diffère du premier par le degré de liberté qui est plus réduit. L'interviewé doit répondre le plus directement possible à des questions précises et le but recherché est de s'informer, au même temps de vérifier des points particuliers lié à certaines hypothèses.

---

<sup>1</sup> CHABANI (S) et OUACHERINE (H): Guide de la méthodologie de la recherche en sciences sociales, 1 ère édition Taleb impression, 2013. p.72

<sup>2</sup> CHABANI (S) et OUACHERINE (H): Guide de la méthodologie de la recherche en sciences sociales, 1 ère édition Taleb impression, 2013. p.73

### **2.1.1.3. Entretien directif**

Dans ce type, le chercheur dirige la communication et le degré de liberté est le plus réduit.

Il permet d'approfondir le sujet de recherche.

Le type d'entretien que nous avons choisi pour notre recherche est le type semi directif. La technique de recueil de données était le face à face. Elle nous a permis de déceler l'attitude que prennent les interviewés.

Pour mener nos entretiens, nous avons préparé un guide d'entretien qui permet aux personnes interrogées de répondre de manière flexible et de confirmer ou d'infirmer certains faits.

### **2.1.2. L'aspect déontologique de notre entretien :**

Lors de nos entretiens, nous avons suivi les points suivants :

- Introduire l'objet d'étude au début de chaque entretien.
- Garantir l'anonymat des interviewés, en préservant leur confidentialité.
- Demander l'autorisation d'enregistrer les entretiens pour une documentation précise.
- Conserver les enregistrements et les transcriptions liés à nos interlocuteurs pour référence ultérieure
- Remercier nos interviewés

### **2.2. Les principales variables de l'enquête :**

Avant d'entamer notre enquête il faut définir les principales variables sur lesquelles l'étude doit être basée. Ces variables sont les procédures de dédouanement et le coût logistique ; pour évaluer l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique.

### **2.3. L'échantillonnage :**

La sélection des participants à notre recherche s'est basée sur leurs postes au sein de l'entreprise et leur relation avec notre sujet d'étude, ce qui leur confère la capacité de répondre à nos questions en raison de leur expérience et de leur connaissance relative à notre problématique. Bien que nous souhaitions interroger un plus grand nombre de personnes, nous nous sommes limités à trois participants en raison du nombre de personnel disponible et de l'indisponibilité des clients.

**2.3.1. Le profil des interviewés :****Tableau n°3.1 : Profil des interviewés**

| <b>Interviewer</b>                 | <b>date et durée de l'entretien</b> | <b>lieu de l'entretien</b> |
|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| chargé de transit et dédouanement  | 16/02/2023 45 min                   | transglory birkhadem       |
| client chez transglory             | 19/02/2023 30 min                   | transglory birkhadem       |
| directeur général de romeu algérie | 16/02/2023 33 min                   | transglory birkhadem       |

**Section 03 : Analyse des résultats**

La présente section se concentre sur l'analyse des résultats obtenus dans le cadre de notre étude. Nous examinerons attentivement les données collectées et les informations pertinentes afin de répondre aux objectifs de notre étude et de tirer des conclusions solides

**1. L'analyse et le traitement des données :**

Pour analyser les informations collectées à travers les entretiens, nous avons opté pour une analyse de contenu.

**1.1.Étapes de l'analyse :**

Pour effectuer cette analyse, nous avons suivi les étapes de l'analyse de contenu :

D'abord, nous avons retranscrit complètement par écrit, au mot près, tout ce qui a été dit par les répondants au cours des entretiens.

**1.2.Traitement et analyse des réponses de l'enquête :**

Après avoir collecté les informations, nous avons opté pour la démarche suivante :

**1.2.1. Analyse de l'entretien avec le responsable de transit :**

Voici l'analyse de quelques questions de l'entretien avec le chargé de transit.

En tant que chargé de dédouanement chez Transglory Algérie, son rôle est d'assurer des formalités douanières efficaces tout en respectant les règles et réglementation. Il veille également à la collaboration entre les autorités douanières et les partenaires logistiques pour

garantir un processus douanier fluide et rapide. Son objectif principal est de maximiser l'efficacité logistique pour assurer une livraison sans faille et ponctuelle pour les clients.

**Question 01 : Quels sont les avantages de faire appel à une entreprise de solutions logistiques plutôt qu'à un seul transitaire ?**

**Réponse 01 :**

- *Une entreprise de solutions logistiques telle que la nôtre propose généralement une gamme complète de services, allant de la gestion des transports à la gestion des entrepôts, en passant par la gestion des douanes et la distribution. Cela signifie que nos clients peuvent bénéficier d'une solution logistique intégrée, la prise en charge de leurs marchandises depuis le point d'origine jusqu'à la destination finale.*
- *Notre entreprise dispose d'une expertise approfondie dans tous les aspects de la logistique. Notre personnel est formé pour gérer des opérations complexes et possède une connaissance approfondie des réglementations douanières, des exigences de transport, les contrats d'assurance et d'autres aspects liés à la logistique. Cela permet à nos clients de bénéficier de leur expérience et de leurs savoir-faire pour optimiser leurs opérations logistiques.*
- *Notre entreprise a un vaste réseau de partenaires, de transporteurs et d'agents à travers le monde. Cela permet de négocier des tarifs compétitifs et d'obtenir des capacités de transport dans des délais plus courts. Nous sommes également en mesure de gérer efficacement les formalités douanières et les réglementation locales grâce à notre réseau mondial*
- *Nous sommes en mesure de gérer les risques liés à la chaîne logistique et pouvons mettre en place des procédures de sécurité et des plans d'urgence pour minimiser les perturbations et les retards. Nous avons aussi la possibilité à proposer des solutions d'assurance adaptées aux besoins des clients afin de les protéger contre les dommages ou pertes éventuelles*
- *Nous avons une connaissance approfondie des coûts liés au transport et à la logistique. Cela peut aider nos clients à optimiser leurs opérations en identifiant les itinéraires les plus efficaces, en consolidant les expéditions pour réduire les coûts de transport, en utilisant des technologies de pointe pour suivre et contrôler leurs envois. cela peut se traduire par des économies significatives pour nos clients*

**Analyse 01 :** Opter pour une entreprise de solutions logistiques plutôt qu'un unique transitaire permet de bénéficier d'une solution complète, d'une expertise approfondie, d'un réseau de partenaires étendu, d'une gestion des risques efficace et d'une optimisation des coûts, garantissant ainsi des opérations logistiques efficaces et rentables.

**Question 02 :** Avez-vous remarqué des variations dans les coûts logistiques en raison de différences dans les réglementations douanières entre les pays ou régions ?

**Réponse 02 :** « oui, Lorsqu'il s'agit de procédures de dédouanement, les variations dans les réglementations douanières entre les pays ou régions peuvent influencer les coûts logistiques de plusieurs manières. Voici quelques points à considérer pour détailler davantage cette réponse :

*Droits de douane :* Les différents pays appliquent des taux de droits de douane différents sur les marchandises importées. Certains pays peuvent avoir des tarifs préférentiels ou des accords commerciaux qui réduisent les droits de douane pour certaines marchandises en provenance de pays partenaires. Les différences de taux de droits de douane peuvent avoir un impact direct sur les coûts logistiques, en particulier lors de l'importation de marchandises soumises à des droits de douane élevés.

*Taxes :* Les taxes applicables aux importations ou exportations peuvent également varier d'un pays à l'autre. Certains pays peuvent appliquer une TVA ou des taxes spécifiques sur certaines catégories de produits, ce qui ajoute aux coûts logistiques. Les taux de taxation et les méthodes de calcul peuvent différer, ce qui a un impact sur les coûts globaux liés aux procédures de dédouanement.

*Procédures de dédouanement :* Les réglementations douanières et les procédures administratives diffèrent d'un pays à l'autre. Certains pays peuvent avoir des procédures de dédouanement plus complexes et exigeantes, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires en termes de ressources et de temps. De plus, les exigences en matière de documentation, les contrôles de conformité et les normes de sécurité peuvent varier, ce qui peut également influencer les coûts logistiques.

*Exigences spécifiques : Certains pays ou régions peuvent avoir des exigences spécifiques pour certaines catégories de produits, telles que des certifications ou des tests supplémentaires. Ces exigences supplémentaires peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour s'assurer que les produits sont conformes aux normes et aux réglementations locales.*

*Accords commerciaux : Les accords commerciaux entre les pays peuvent également avoir un impact sur les coûts logistiques. Les accords de libre-échange ou les accords préférentiels peuvent réduire ou éliminer les droits de douane pour certaines marchandises éligibles, ce qui peut réduire les coûts logistiques dans le cadre de ces accords. »*

**Analyse 02 :** Il est important pour les entreprises d'évaluer les différences dans les réglementations douanières entre les pays ou régions lorsqu'elles planifient leurs opérations logistiques internationales. Cela leur permet de prendre en compte les variations des coûts logistiques et de mettre en place des stratégies appropriées pour minimiser ces coûts et garantir une conformité réglementaire efficace.

**Question 04 :** Comment les retards ou les erreurs dans les procédures de dédouanement affectent-ils le coût logistique global ?

**Réponse 04 :** « voici comment les retards ou les erreurs dans les procédures de dédouanement affectent le coût logistique global :

*Frais de stockage supplémentaires : Lorsque les marchandises sont bloquées pendant les procédures de dédouanement, des frais de stockage peuvent être facturés par les entrepôts ou les ports où les marchandises sont entreposées. Plus le délai de dédouanement est long, plus les frais de stockage s'accroissent, augmentant ainsi les coûts logistiques globaux.*

*Pénalités pour non-respect des délais de livraison : Si les retards dans les procédures de dédouanement entraînent le non-respect des délais de livraison convenus avec les clients, des pénalités contractuelles peuvent être imposées. Ces pénalités peuvent prendre la forme de remises, de remboursements ou de frais supplémentaires, ce qui a un impact direct sur les coûts logistiques et la rentabilité globale de l'entreprise.*

*Réaffectation des ressources : Les retards ou les erreurs dans les procédures de dédouanement peuvent nécessiter la réaffectation de ressources internes pour résoudre les problèmes. Cela peut inclure l'affectation de personnel supplémentaire, la communication avec les autorités douanières, la gestion des documents manquants ou incorrects, et la coordination avec les prestataires de services logistiques. Cette réaffectation des ressources peut entraîner des coûts supplémentaires, à la fois en termes de main-d'œuvre et de temps consacré à la résolution des problèmes de dédouanement.*

*Redressements douaniers et amendes : Les erreurs dans les documents ou la classification incorrecte des marchandises peuvent entraîner des redressements douaniers. Les autorités douanières peuvent imposer des amendes ou exiger des ajustements des droits de douane et des taxes, basés sur la correction des erreurs ou des omissions. Ces redressements douaniers et amendes représentent des coûts supplémentaires pour l'entreprise et peuvent avoir un impact financier significatif.*

*Coûts de rectification : En cas d'erreurs dans les documents ou de classification incorrecte des marchandises, il peut être nécessaire de procéder à des rectifications, telles que la réémission des documents, la correction des déclarations douanières ou la reclassification des marchandises. Ces coûts de rectification peuvent inclure les frais administratifs, les honoraires des courtiers en douane, les frais de transport supplémentaires et les frais de main-d'œuvre liés à la correction des erreurs. »*

**Analyse 04 :** les retards ou les erreurs dans les procédures de dédouanement peuvent avoir un impact significatif sur le coût logistique global. Il est donc essentiel pour les entreprises de mettre en place des processus efficaces, de maintenir une documentation précise, de se conformer aux réglementations douanières et de veiller à une communication fluide avec les autorités douanières pour minimiser les retards et les erreurs qui peuvent entraîner des coûts logistiques supplémentaires.

### **1.2.2. Analyse de l'entretien avec le client :**

Voici l'analyse de quelques questions posées au client lors de l'entretien.

En tant que client chez Transglory, il représente une entreprise spécialisée dans l'importation et l'exportation de produits pharmaceutiques. Son entreprise se consacre à fournir des solutions de santé et de bien-être en proposant une large gamme de produits pharmaceutiques de haute

qualité. Ils ont établi des partenariats solides avec des fabricants et des fournisseurs fiables dans le monde entier, ce qui leur permet d'offrir une sélection diversifiée de médicaments, de produits de soins de santé et de dispositifs médicaux. Leur objectif principal est de répondre aux besoins de leurs clients en assurant une distribution efficace et en respectant les normes réglementaires strictes de l'industrie pharmaceutique. Ils sont fiers de contribuer à la promotion de la santé et du bien-être à travers leurs activités d'import-export pharmaceutique.

**Question 01 : Pourquoi faites-vous appel à une entreprise de solutions logistique plutôt qu'à un seul transitaire ?**

**Réponse 01** : *« En optant pour une entreprise de solutions logistiques, j'ai l'opportunité de profiter d'une gestion globale de ma chaîne logistique, soutenue par une expertise approfondie, un réseau étendu, une gestion proactive des risques, une optimisation des coûts et une efficacité accrue. Ces avantages se traduisent par une simplification de mes opérations logistiques, un gain de temps considérable, une réduction des coûts et l'assurance d'une livraison fiable de mes marchandises. En confiant l'intégralité de la logistique à des professionnels aguerris, je peux me concentrer sur mon activité principale, tout en bénéficiant d'un service de qualité supérieure qui optimise les processus et garantit la satisfaction de mes clients. »*

**Analyse 01** : En choisissant une entreprise de solutions logistiques, les importateurs/exportateurs peuvent bénéficier d'une gestion complète de la chaîne logistique, soutenue par une expertise approfondie, un réseau étendu, une gestion proactive des risques, une optimisation des coûts et une efficacité accrue. Cela se traduit par une simplification de leurs opérations logistiques, une économie de temps et d'argent, ainsi qu'une livraison fiable de leurs marchandises. En déléguant la logistique à des professionnels, ils peuvent se concentrer sur leur activité principale tout en bénéficiant d'un service de qualité supérieure qui optimise les processus et assure la satisfaction de mes clients.

**Question 02 : Pouvez-vous décrire le processus de dédouanement que votre entreprise suit actuellement pour ses importations et exportations ?**

**Réponse 02** : *« Une fois que les documents sont soumis, les autorités douanières examinent attentivement les informations fournies pour s'assurer de la conformité des importations et des exportations aux réglementations douanières en vigueur. Cela peut inclure la vérification des*

*valeurs déclarées, des classifications tarifaires, des origines des produits et de tout autre aspect lié au commerce international.*

*En parallèle, notre entreprise est responsable de la préparation des marchandises pour le dédouanement. Cela peut impliquer l'étiquetage correct des colis, la documentation des numéros de série ou des codes à barres, et la garantie que les marchandises sont conformes aux normes de sécurité et de qualité.*

*Une fois que les autorités douanières ont examiné les documents et effectué les vérifications nécessaires, elles émettent les autorisations douanières appropriées. Ces autorisations peuvent prendre la forme de permis d'importation ou d'exportation, de licences spécifiques ou d'autres documents nécessaires pour franchir les frontières.*

*Après avoir obtenu les autorisations douanières, notre entreprise coordonne le transport des marchandises. Cela peut impliquer la réservation de services logistiques tels que le transport maritime, aérien ou terrestre, ainsi que la gestion des formalités douanières dans le pays d'origine et de destination.*

*Une fois que les marchandises ont été livrées à la frontière ou au port de destination, notre entreprise travaille en étroite collaboration avec les agents en douane pour faciliter le processus de dédouanement final. Cela peut impliquer la présentation des documents finaux, le paiement des droits de douane et des taxes, ainsi que la coordination des inspections ou des contrôles supplémentaires, si nécessaire. »*

**Analyse 02 :** le processus de dédouanement pour les importations et exportations comprend la collecte et la préparation des documents requis, la soumission de ces documents aux autorités douanières, la coordination du transport des marchandises et la collaboration avec les agents en douane pour faciliter le dédouanement final. Ce processus vise à garantir que toutes les importations et exportations respectent les réglementations douanières en vigueur et sont effectuées de manière légale et conforme.

**Question 04 : Comment évaluez-vous l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique de votre entreprise ?**

**Réponse 04** : « Pour évaluer l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique de notre entreprise, nous effectuons une analyse approfondie des éléments suivants :

- *Frais de douane : Les droits de douane imposés sur les importations peuvent représenter une part significative des coûts logistiques. Nous examinons attentivement les tarifs douaniers applicables aux différentes catégories de marchandises que nous importons et exportons. Cela nous permet de prévoir les coûts liés aux droits de douane et de les intégrer dans notre calcul des coûts logistiques.*
- *Taxes : En plus des droits de douane, il peut y avoir d'autres taxes ou prélèvements applicables aux importations ou exportations. Nous évaluons ces taxes et nous nous assurons de les inclure dans notre analyse des coûts logistiques. Cela peut inclure des taxes telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou des taxes spécifiques sur certaines catégories de produits.*
- *Frais de courtage en douane : Lorsque nous faisons appel à des courtiers en douane pour nous aider dans les procédures de dédouanement, il y a des frais associés à leurs services. Nous évaluons ces frais de courtage en douane et nous les considérons comme une composante des coûts logistiques.*
- *Frais de stockage : Les délais liés aux procédures de dédouanement peuvent entraîner des frais de stockage supplémentaires si les marchandises restent immobilisées dans les entrepôts pendant une période prolongée. Nous évaluons ces frais de stockage supplémentaires et les incluons dans notre analyse des coûts logistiques.*
- *Frais de transport supplémentaires : Les retards causés par les procédures de dédouanement peuvent nécessiter des arrangements de transport supplémentaires, tels que des services d'expédition accélérée ou des solutions de transport alternatives. Nous évaluons les coûts supplémentaires associés à ces arrangements et nous les prenons en compte dans notre évaluation des coûts logistiques.*

*En analysant ces différents éléments, nous sommes en mesure d'évaluer l'impact global des procédures de dédouanement sur le coût logistique de notre entreprise. Cette évaluation nous aide à prendre des décisions éclairées en matière de planification logistique, de tarification des produits et de choix de partenaires commerciaux, afin de minimiser les coûts tout en assurant un dédouanement efficace et conforme aux réglementations. »*

**Analyse 04 :** L'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique de l'entreprise est évalué en analysant attentivement les frais de douane, les taxes, les frais de courtage en douane, les frais de stockage et les frais de transport supplémentaires. Ces différents éléments sont pris en compte pour évaluer l'impact global des procédures de dédouanement sur les coûts logistiques. Cette évaluation permet de prendre des décisions éclairées afin de minimiser les coûts tout en assurant un dédouanement efficace et conforme aux réglementations en vigueur.

### **1.2.3. Analyse de l'entretien avec le directeur général :**

Voici l'analyse de quelques questions de l'entretien passé avec le directeur général. Le poste qu'il occupe chez le groupe Romeu Algérie fait partie intégrante du secteur majeur que représente la logistique et le transport dans ce pays. Son travail principal consiste à diriger toutes les activités de l'entreprise parmi lesquelles on peut citer la mise en œuvre de stratégies performantes ou encore la promotion d'une culture basée sur l'innovation ainsi que sur l'excellence opérationnelle.

**Question 02 : Comment assurez-vous la conformité douanière dans vos opérations logistiques, en tenant compte des différentes réglementations et des exigences spécifiques à chaque pays ?**

**Réponse 02 :** « *Pour assurer la conformité douanière dans nos opérations logistiques, nous mettons en place les mesures suivantes :*

- *Expertise réglementaire : Nous avons une équipe d'experts en réglementation douanière qui est formée et à jour sur les réglementations locales et internationales. Leur connaissance approfondie des procédures douanières, des exigences documentaires et des règles d'origine nous permet d'adapter nos opérations aux exigences spécifiques de chaque pays.*
- *Évaluation préalable : Avant chaque expédition ou projet, nous effectuons une évaluation approfondie des réglementations douanières du pays de destination. Cela*

*nous permet de déterminer les exigences particulières, les restrictions et les certifications nécessaires, et de veiller à ce que toutes les parties prenantes, y compris nos clients, soient en conformité.*

- *Gestion documentaire : Nous accordons une grande importance à la gestion précise des documents douaniers. Nous préparons avec précision tous les documents requis, tels que les factures commerciales, les listes de colisage et les déclarations en douane, conformément aux réglementations en vigueur. Une traçabilité rigoureuse de ces documents facilite les audits et les vérifications réglementaires.*
  
- *Collaborations stratégiques : Nous établissons des partenariats stratégiques avec des courtiers en douane et des agents d'expédition locaux dans différents pays. Ces partenariats nous permettent de bénéficier de leur expertise et de leur connaissance des réglementations locales, assurant ainsi une gestion efficace des processus douaniers conformément aux exigences spécifiques de chaque pays.*
  
- *Utilisation de la technologie : Nous utilisons des systèmes de gestion douanière et des logiciels intégrés pour automatiser les processus douaniers, vérifier la conformité réglementaire et réduire les erreurs. Ces outils nous aident également à gérer et à suivre les documents douaniers, générer des rapports de conformité et effectuer des contrôles internes pour garantir la conformité aux réglementations.*
  
- *Formation continue : Nous organisons régulièrement des sessions de formation et de sensibilisation à la conformité douanière pour notre personnel. Nous mettons l'accent sur les réglementations spécifiques à chaque pays et les bonnes pratiques en matière de conformité. Nous nous tenons également informés des mises à jour réglementaires et des changements dans les exigences douanières pour nous adapter rapidement et maintenir notre conformité.*

*Ces mesures combinées nous permettent de maintenir une conformité douanière stricte dans nos opérations logistiques, en tenant compte des réglementations spécifiques à chaque pays. »*

**Analyse 02 :** La conformité douanière est assurée dans les opérations logistiques grâce à la mise en place de plusieurs mesures clés. Une équipe d'experts en réglementation douanière est

chargée de veiller au respect des réglementations locales et internationales. Avant chaque expédition, une évaluation approfondie des réglementations douanières du pays de destination est effectuée afin de garantir la conformité. Une gestion précise des documents douaniers est également mise en place, en veillant à la préparation minutieuse de tous les documents requis selon les réglementations en vigueur. Des partenariats stratégiques avec des courtiers en douane locaux sont établis pour bénéficier de leur expertise. Des systèmes de gestion douanière et des logiciels intégrés sont utilisés pour automatiser les processus douaniers et réduire les erreurs. Enfin, des sessions de formation régulières sont organisées pour maintenir les connaissances du personnel à jour. L'ensemble de ces mesures combinées assure une conformité douanière stricte dans les opérations logistiques, en tenant compte des réglementations spécifiques à chaque pays.

**Question 04 : Comment collaborez-vous avec les autorités douanières et les autres parties prenantes pour faciliter le dédouanement rapide et efficace des marchandises ?**

**Réponse 04** : *« Nous accordons une grande importance à la collaboration avec les autorités douanières et les autres parties prenantes pour faciliter le dédouanement rapide et efficace des marchandises. Nous entretenons des relations solides avec les autorités douanières, nous préparons soigneusement les documents douaniers, utilisons des systèmes informatisés pour la transmission électronique des documents, collaborons avec des courtiers en douane qualifiés et encourageons la participation aux programmes de confiance douanière. Cette approche garantit la conformité, réduit les retards et facilite le dédouanement des marchandises. »*

**Analyse 04** : La collaboration avec les autorités douanières et les autres parties prenantes est d'une importance primordiale pour l'entreprise afin de faciliter un dédouanement rapide et efficace des marchandises. Elle entretient des relations solides avec les autorités douanières et accorde une attention particulière à la préparation méticuleuse des documents douaniers. L'utilisation de systèmes informatisés permet une transmission électronique des documents, ce qui contribue à accélérer les procédures de dédouanement. De plus, l'entreprise collabore avec des courtiers en douane qualifiés et encourage activement la participation aux programmes de confiance douanière. Cette approche globale garantit une conformité aux réglementations en vigueur, réduit les retards et facilite le dédouanement des marchandises de manière efficace.

**Question 07** : Quelle est la place et l'importance de la bonne maîtrise de la logistique pour les entreprises qui se consacrent à l'import-export ?

**Réponse 07** : « Je considère que la maîtrise de la logistique est d'une importance capitale pour les entreprises qui se livrent à des activités d'import-export. Voici quelques raisons qui soulignent l'importance de la bonne maîtrise de la logistique dans ce contexte :

- *Flux efficace des marchandises* : L'import-export implique le déplacement de marchandises à travers différentes frontières et territoires. La maîtrise de la logistique garantit un flux efficace des marchandises, assurant leur acheminement rapide et sécurisé. Cela permet aux entreprises de respecter les délais de livraison, d'optimiser les stocks et de répondre aux exigences des clients.
- *Réduction des coûts* : Une gestion logistique efficace contribue à réduire les coûts liés à l'import-export. Cela inclut l'optimisation des itinéraires, le choix des modes de transport les plus appropriés, la consolidation des cargaisons pour maximiser l'utilisation de l'espace et la gestion des formalités douanières. En réduisant les coûts, les entreprises peuvent améliorer leur rentabilité et leur compétitivité sur le marché international.
- *Gestion des risques* : Les activités d'import-export comportent des risques tels que les retards de livraison, les pertes de marchandises, les problèmes douaniers et les changements réglementaires. Une maîtrise solide de la logistique permet d'identifier et de gérer ces risques de manière proactive. Cela implique une planification adéquate, une surveillance continue des expéditions, la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle, ainsi que la mise en œuvre de mesures de sécurité appropriées.
- *Satisfaction client* : Dans le commerce international, la satisfaction du client est primordiale pour établir des relations commerciales durables. Une gestion logistique efficace permet de livrer les produits à temps, en bon état et conformément aux attentes des clients. Cela renforce la confiance, fidélise la clientèle existante et attire de nouveaux clients.

- *Avantage concurrentiel : Une entreprise qui maîtrise la logistique dans le contexte de l'import-export bénéficie d'un avantage concurrentiel significatif. Elle peut offrir des délais de livraison plus courts, des tarifs compétitifs, une visibilité accrue sur les expéditions et une gestion efficace des retours. Ainsi, elle se différencie de ses concurrents et occupe une position solide sur le marché international. »*

**Analyse 07 :** la maîtrise de la logistique revêt une importance capitale pour les entreprises engagées dans l'import-export. Elle garantit un flux efficace des marchandises, réduit les coûts, gère les risques, satisfait les clients et confère un avantage concurrentiel. Les entreprises qui accordent une attention particulière à la logistique ont de meilleures chances de prospérer et de réussir sur le marché mondial.

### **1.3. Synthèse de l'entretien avec le chargé de transit :**

Une entreprise de solutions logistiques offre des avantages tels qu'une gamme complète de services, une expertise approfondie, un réseau étendu de partenaires, la gestion des risques et des plans d'urgence, ainsi que l'optimisation des coûts. Les entreprises doivent évaluer les différences dans les réglementations douanières entre les pays ou régions lors de la planification de leurs opérations logistiques internationales afin de minimiser les coûts et de garantir une conformité efficace.

Pour réduire les coûts logistiques liés aux procédures de dédouanement, il est recommandé d'investir dans des logiciels de gestion des douanes, de classer correctement les marchandises, de rester informé des réglementations, de collaborer avec des courtiers en douane fiables, d'optimiser les itinéraires et les modes de transport. Il est également important de mettre en place des processus efficaces, une documentation précise et une communication fluide avec les autorités douanières pour éviter les retards et les erreurs coûteuses.

### **1.4. Synthèse de l'entretien avec le client :**

En optant pour une entreprise de solutions logistiques, une gestion complète de la chaîne logistique est offerte, avec une expertise approfondie, un réseau étendu, une gestion proactive des risques, une optimisation des coûts et une efficacité accrue. Cela simplifie les opérations logistiques, permettant de gagner du temps et de l'argent, et garantit une livraison fiable des

marchandises. De plus, lors des procédures de dédouanement, divers documents et informations doivent être fournis pour se conformer aux réglementations douanières, tels que les factures commerciales, les listes de colisage, les documents de transport, les documents d'origine, les certificats de conformité et les licences d'importation ou d'exportation. Afin d'évaluer l'impact de ces procédures sur les coûts logistiques, il est important de prendre en compte les frais de douane, les taxes, les frais de courtage en douane, les frais de stockage et les frais de transport supplémentaires. En analysant ces éléments, des décisions éclairées peuvent être prises pour minimiser les coûts tout en assurant un dédouanement efficace et conforme aux réglementations.

### **1.5. Synthèse de l'entretien avec le directeur général :**

Pour assurer la conformité douanière dans les opérations logistiques, une entreprise met en place une équipe d'experts formés et à jour sur les réglementations locales et internationales. Des évaluations préalables des réglementations douanières de chaque pays sont effectuées, les documents douaniers sont gérés de manière rigoureuse, des partenariats stratégiques sont établis avec des courtiers en douane locaux, des systèmes de gestion douanière sont utilisés et des formations continues sont organisées pour le personnel. Ces mesures combinées garantissent le maintien d'une conformité douanière stricte dans les opérations logistiques, en tenant compte des réglementations spécifiques à chaque pays.

### **1.6. Synthèse de l'étude qualitative :**

Après avoir analysé les entretiens, il est clair que faire appel à une entreprise de solutions logistiques présente de nombreux avantages, tels qu'une gamme complète de services, une expertise approfondie et un réseau étendu de partenaires. Cela permet aux entreprises de bénéficier d'une gestion proactive des risques, de plans d'urgence et d'une optimisation des coûts.

Pour minimiser les coûts et garantir une conformité efficace lors des opérations logistiques internationales, il est essentiel d'évaluer les différences dans les réglementations douanières entre les pays ou régions.

Afin de réduire les coûts logistiques liés aux procédures de dédouanement, plusieurs recommandations sont suggérées. Il est conseillé d'investir dans des logiciels de gestion des

douanes, de classer correctement les marchandises et de rester informé des réglementations en vigueur. La collaboration avec des courtiers en douane fiables et l'optimisation des itinéraires et des modes de transport sont également recommandées.

En outre, il est important de mettre en place des processus efficaces, une documentation précise et une communication fluide avec les autorités douanières pour éviter les retards et les erreurs coûteuses. En choisissant une entreprise de solutions logistiques, les entreprises bénéficient d'une gestion complète de leur chaîne logistique, ce qui simplifie les opérations, permet des économies de temps et d'argent, et garantit une livraison fiable des marchandises. Lors des procédures de dédouanement, il est crucial de fournir les documents et informations requis pour respecter les réglementations douanières, et il convient d'évaluer l'impact de ces procédures sur les coûts logistiques. Les frais de douane, les taxes, les frais de courtage en douane, les frais de stockage et les frais de transport supplémentaires doivent être pris en compte. En analysant ces éléments, les entreprises peuvent prendre des décisions éclairées pour minimiser les coûts tout en assurant un dédouanement efficace et conforme aux réglementations.

### **Section 03 : Suggestions et recommandations**

Dans le cadre de cette recherche, les entretiens ont été menés afin de recueillir des informations précieuses et des perspectives directes sur le sujet étudié. Sur la base de ces entretiens approfondis, plusieurs recommandations clés ont été identifiées, qui contribueront à guider les actions et les décisions futures. Voici quelques recommandations :

- Optimiser les processus de dédouanement en identifiant les goulots d'étranglement et en automatisant les tâches répétitives.
- Collaborer avec les autorités douanières locales en participant à des réunions et en partageant les préoccupations pour faciliter les procédures de dédouanement.
- Engager des courtiers en douane qualifiés pour bénéficier de leur expertise et réduire les erreurs et les retards.
- Mettre en place un système de gestion documentaire rigoureux pour assurer l'exactitude et la conformité des documents douaniers.
- Suivre régulièrement les indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité des procédures de dédouanement et identifier les domaines d'amélioration.

- Organiser des sessions de formation régulières pour sensibiliser le personnel aux procédures douanières et aux bonnes pratiques.
- Établir des partenariats stratégiques avec des transporteurs et des prestataires logistiques : Collaborer étroitement avec des partenaires de confiance dans le domaine du transport et de la logistique peut permettre d'optimiser les flux de marchandises, de réduire les délais de livraison et de minimiser les coûts liés aux procédures de dédouanement.
- Utiliser des incoterms adaptés : Sélectionner les incoterms (termes commerciaux internationaux) appropriés lors des transactions commerciales pour clarifier les responsabilités en matière de dédouanement et éviter les coûts supplémentaires inutiles.
- Surveiller les changements réglementaires : Rester informé des évolutions réglementaires dans le domaine du dédouanement et des exigences spécifiques à chaque pays. Cela permettra de s'adapter rapidement aux nouvelles réglementations et d'éviter les problèmes de conformité et les coûts imprévus.

**Conclusion du chapitre :**

En conclusion, il est primordial que les entreprises prennent pleinement conscience de l'impact significatif des procédures de dédouanement sur le coût logistique, car cela joue un rôle crucial dans l'optimisation de leurs opérations commerciales. En mettant en pratique les recommandations émanant de cette étude approfondie, les entreprises pourront non seulement renforcer leur compétitivité, mais également réaliser des économies substantielles en réduisant les coûts logistiques associés. En adoptant une approche proactive axée sur l'amélioration continue, elles pourront garantir un dédouanement efficace et fluide, tout en se conformant rigoureusement aux réglementations en vigueur. Cela permettra d'établir des partenariats solides avec les autorités douanières, d'accélérer les délais de traitement et de minimiser les erreurs, favorisant ainsi une chaîne logistique plus rentable et fiable. En somme, en reconnaissant l'importance cruciale de l'impact des procédures de dédouanement sur les coûts logistiques, les entreprises peuvent tirer parti de ces connaissances pour améliorer leur performance globale et atteindre leurs objectifs commerciaux avec succès.

**Conclusion générale.**

Dans un monde où l'interconnectivité est devenue la norme, les échanges commerciaux internationaux jouent un rôle vital dans la croissance économique. Les régimes douaniers et les procédures de dédouanement jouent un rôle essentiel en facilitant ces échanges, en veillant au respect des réglementations douanières, à la sécurité des frontières et à la protection des intérêts nationaux. Toutefois, des procédures complexes, des délais de traitement prolongés et des disparités réglementaires entre les pays peuvent représenter des obstacles et engendrer des coûts supplémentaires pour les entreprises

Afin de mieux comprendre ce sujet nous avons adopté une démarche qualitative reposant sur le recueil et analyse de données d'en utilisant la technique de l'enquête par entretien semi-directif, les informations collectes nous ont permis de mieux comprendre l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique.

Ceci dit, les résultats de notre étude sont les suivants :

- Avantages d'une entreprise de solutions logistiques : L'étude a montré que faire appel à une entreprise de solutions logistiques présente de nombreux avantages, tels qu'une gamme complète de services, une expertise approfondie et un réseau étendu de partenaires. Ces avantages permettent aux entreprises de bénéficier d'une gestion proactive des risques, de plans d'urgence et d'une optimisation des coûts.
- Évaluation des différences dans les réglementations douanières : L'analyse des entretiens a souligné l'importance d'évaluer les différences dans les réglementations douanières entre les pays ou régions pour minimiser les coûts et garantir une conformité efficace lors des opérations logistiques internationales.
- Recommandations pour réduire les coûts logistiques liés aux procédures de dédouanement : Les résultats ont mis en évidence plusieurs recommandations pour réduire les coûts logistiques liés aux procédures de dédouanement. Il est conseillé d'investir dans des logiciels de gestion des douanes, de classer correctement les marchandises, de rester informé des réglementations en vigueur, de collaborer avec des courtiers en douane fiables et d'optimiser les itinéraires et les modes de transport.
- Importance de processus efficaces et de documentation précise : L'étude a souligné l'importance de mettre en place des processus efficaces, une documentation précise et une communication fluide avec les autorités douanières pour éviter les retards

et les erreurs coûteuses. Le recours à une entreprise de solutions logistiques a été identifié comme un moyen de simplifier les opérations, de réaliser des économies de temps et d'argent, et de garantir une livraison fiable des marchandises.

- Évaluation de l'impact des procédures de dédouanement sur les coûts logistiques : Les résultats ont mis en évidence l'importance d'évaluer l'impact des procédures de dédouanement sur les coûts logistiques. Les frais de douane, les taxes, les frais de courtage en douane, les frais de stockage et les frais de transport supplémentaires ont été identifiés comme des éléments à prendre en compte lors de cette évaluation.

Suite à ces résultats nous avons pu **confirmer toutes nos hypothèses** à savoir :

1. La chaîne logistique internationale adoptée par les opérateurs du commerce international a pour objectifs de satisfaire les besoins des clients dans les meilleures conditions aux moindres coûts et dans les meilleurs délais.
2. La douane est considérée comme une administration qui contrôle des flux de marchandises pour sécuriser les frontières du territoire.
3. Les barrières mises en place par l'administration douanière peuvent impacter les délais et pourraient impliquer des coûts supplémentaires.
4. La déclaration en détail des marchandises serait une étape très importante dans le dédouanement.

En conclusion, il est primordial que les entreprises prennent pleinement conscience de l'impact significatif des procédures de dédouanement sur le coût logistique, car cela joue un rôle crucial dans l'optimisation de leurs opérations commerciales. En mettant en pratique les recommandations émanant de cette étude approfondie, les entreprises pourront non seulement renforcer leur compétitivité, mais également réaliser des économies substantielles en réduisant les coûts logistiques associés. En adoptant une approche proactive axée sur l'amélioration continue, elles pourront garantir un dédouanement efficace et fluide, tout en se conformant rigoureusement aux réglementations en vigueur. Cela permettra d'établir des partenariats solides avec les autorités douanières, d'accélérer les délais de traitement et de minimiser les erreurs, favorisant ainsi une chaîne logistique plus rentable et fiable. En somme, en reconnaissant l'importance cruciale de l'impact des procédures de dédouanement sur les coûts logistiques, les

entreprises peuvent tirer parti de ces connaissances pour améliorer leur performance globale et atteindre leurs objectifs commerciaux avec succès.

Nous sollicitons les futures chercheuses à mener des investigations axées sur plusieurs pistes de recherche possibles, telles que :

- L'utilisation des indicateurs clés de performance (KPI) pour évaluer l'efficacité des procédures de dédouanement dans la logistique.
- L'harmonisation des procédures de dédouanement au niveau international pour faciliter les échanges commerciaux
- L'automatisation des processus de dédouanement et son impact sur l'efficacité et la précision des opérations

**Bibliographie**

# Bibliographie

## Ouvrages

- DELMAS. J et CIE. (1987), « Douane et exportation, guide pratique des procédures douanières », Direction générale des douanes et produits indirects, Collection française, Paris.
- GHISLAIL LE GRAND et HUMBERT MARTINI “management des opérations du commerce international” Édition DUNOD, paris 2003
- HADDAD.S, « Les incoterms, international commercial Terms », édition, Pages Bleues, 2009.
- IIDIR KSOURI « les régimes douaniers », (intitules, base légal, bénéficiaire et procédures), Grand ; Alger-livre Edition, 2007
- J.BELOTTI, « Le transport international de marchandises », VUIBERT, PARIS, 1992, P82
- Naji JAMMAL, commerce international, mondialisation, enjeux et application, deuxième édition du renouveau pédagogique Inc, canada 2009.
- Codes des douanes algérien

## Travaux universitaires :

- Chérif BLIDI, Le rôle du transport multimodal dans la logistique portuaire
- Hélène DEQUEN mémoire de fin d'études, les transports combinés « comment et dans quelles conditions les transports combinés pourront répondre aux impératifs logistiques des entreprises européennes ? contraintes, enjeux et amélioration possible »
- Tassadit HARBANE, le transport international des marchandises à travers les procédures de dédouanement. Cas : inspection divisionnaire des douanes de Tizi-Ouzou.

## Webographie

- <https://www.awex-export.be/fr/guide-a-l-export/les-risques-a-l-export-la-livraison-des-marchandises-et-le-choix-du-bon-incoterm/qu-est-ce-qu-un-incoterm>

- <https://www.awex-export.be/fr/guide-a-l-export/les-risques-a-l-export-la-livraison-des-marchandises-et-le-choix-du-bon-incoterm/recommandations>
- <https://www.cci.fr/actualites/decryptage-les-incoterms>
- <https://douane.gov.dz/spip.php?article80>
- <https://www.douane.gov.dz/spip.php?article66/>
- <https://www.esalco.com/fr/differents-types-de-transport-maritime/>
- <https://www.douane.gov.dz/spip.php?article66/>
- <http://www.logistiqueconseil.org/metiers.htm/>
- <https://www.logismarket.fr/blog/modes-transport-marchandises/>

### **Autres :**

- Norme NF X 50-600 : management logistique Démarche logistique et gestion de la chaîne logistique.
- CEE/ONU et Forum international des transports (ex-CEMT)

**Annexes**

## Liste des annexes

| N° | Intitulé                    |
|----|-----------------------------|
| 1  | Le guide d'entretien        |
| 2  | Bill of lading              |
| 3  | Avis d'arrivée              |
| 4  | Bon à délivrer              |
| 5  | Facture commerciale         |
| 6  | Packing list                |
| 7  | Certificat d'origine        |
| 8  | Certificat de conformité    |
| 9  | Déclaration douanière (D10) |
| 10 | Quittance de douane         |
| 11 | Facture magasinage          |

## **Annexe n°1 : Le guide d'entretien**

### **Entretien avec le chargé de transit :**

**Question 01 :** Quels sont les avantages de faire appel à une entreprise de solutions logistiques plutôt qu'à un seul transitaire ?

**Question 02 :** Avez-vous remarqué des variations dans les coûts logistiques en raison de différences dans les réglementations douanières entre les pays ou régions ?

**Question 03 :** Existe-t-il des mesures que vous avez prises pour réduire les coûts logistiques liés aux procédures de dédouanement ? Si oui, quelles sont-elles ?

**Question 04 :** Comment les retards ou les erreurs dans les procédures de dédouanement affectent-ils le coût logistique global ?

**Question 05:** Avez-vous identifié des opportunités d'amélioration dans vos processus de dédouanement pour réduire les coûts logistiques ?

**Question 06 :** Quels conseils donneriez-vous à d'autres entreprises pour optimiser leurs procédures de dédouanement et réduire les coûts logistiques ?

### **Entretien avec le client :**

**Question 01 :** Pourquoi faites-vous appel à une entreprise de solutions logistiques plutôt qu'à un seul transitaire ?

**Question 02 :** Pouvez-vous décrire le processus de dédouanement que votre entreprise suit actuellement pour ses importations et exportations ?

**Question 03 :** Quels sont les principaux documents et informations nécessaires pour effectuer les procédures de dédouanement ?

**Question 04 :** Comment évaluez-vous l'impact des procédures de dédouanement sur le coût logistique de votre entreprise ?

### **Entretien avec le directeur général :**

**Question 01 :** Pouvez-vous décrire votre expérience en matière de gestion des processus douaniers et des exigences réglementaires liées à l'importation et à l'exportation de marchandises ?

**Question 02 :** Comment assurez-vous la conformité douanière dans vos opérations logistiques, en tenant compte des différentes réglementations et des exigences spécifiques à chaque pays ?

**Question 03 :** Comment évaluez-vous les risques douaniers potentiels tout au long de la chaîne logistique et quelles mesures prenez-vous pour les atténuer ?

**Question 04 :** Comment collaborez-vous avec les autorités douanières et les autres parties prenantes pour faciliter le dédouanement rapide et efficace des marchandises ?

**Question 05 :** Comment gérez-vous les documents et les données douanières pour assurer une traçabilité complète des marchandises et faciliter les inspections douanières ?

**Question 06 :** Comment mesurez-vous les performances de votre entreprise en matière de gestion douanière et de gestion de la chaîne logistique ? Quels indicateurs clés utilisez-vous pour évaluer l'efficacité et l'efficacité de vos opérations ?

**Question 07 :** Quelle est la place et l'importance de la bonne maîtrise de la logistique pour les entreprises qui se consacrent à l'import-export ?

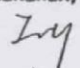
**Question 08 :** Quelle est l'importance et l'objectif d'une administration douanière juste et efficace dans la facilitation et la régulation du commerce international, ainsi que dans le respect des réglementations douanières ?



**Annexe n°2 : Bill of Lading**

|   |  |   |                                |
|---|--|---|--------------------------------|
| EXPORTER (COMPLETE NAME AND ADDRESS)<br>36, BUILDING 2, NO.999 SOUTH DONGHUAN RD,<br>OXIANG STREET, WUZHONG DISTRICT, SUZHOU CHINA<br>TEL:86-512-68798409 FAX:86-512-67865917 |  | BOOKING NO.<br>22057225   | BILL OF LADING NO.<br>22057225 |
|   |  | EXPORT REFERENCES<br>22057225   |                                |
| CONSIGNEE (NOT NEGOTIABLE UNLESS CONSIGNED TO ORDER)<br>ZONE INDUSTRIELLE EXTENSION LOT NO 92 SECTION 20<br>BOULEVARD T 138 COMMUNE DE SETIF ALGERIE.<br>TEL:000419008557395  |  | FORWARDING AGENT, F.M.C. NO<br><br>POINT AND COUNTRY OF ORIGIN OF GOODS   |                                |
| PARTY (COMPLETE NAME AND ADDRESS)<br>SAME AS CONSIGNEE  |  | FOR DELIVERY PLEASE APPLY TO<br>TRANSGLOIRY ALGERIE S.A.R.L.<br>CITE SALAM 02 LOT N° 115<br>FERME TAHERBOUCHET BIRKHADEM<br>BIRKHADEM<br>PHONE: 213 21 436474 |                                |
| CARRIER (VESSEL/VOY/FLAG)<br>LUS LUMOS 008W   | PLACE OF RECEIPT BY PRE-CARRIER*<br>SHENZHEN | TRANSSHIPMENT PORT<br><br>LOADING PIER/TERMINAL<br>CFS / CFS <span style="float: right;">2302573011</span>  |                                |
| DISCHARGE<br>NOA  | PLACE OF DELIVERY BY ON CARRIER*<br>ALGIERS  | NUMBER OF ORIGINALS<br>3/THREE  |                                |

| PARTICULARS FURNISHED BY SHIPPER                                      |             |   |                                  |                         |
|---|-------------|---|----------------------------------|-------------------------|
| CONTAINER NOS   | NO. OF PKGS | DESCRIPTION OF PACKAGES AND GOODS   | GROSS WEIGHT                     | MEASUREMENT             |
| EU22N22R  | 2           | WOODEN CASES SLAC<br><br>CUTTING MACHINE SPARE PARTS<br>WELDING MACHINE SPARE PARTS<br>CUTTER TUBE BLADES 65X1.0 MM AND<br>63X0.8 MM ALUMINUM /COPPER WELDER<br>TOOL KIT 6.5-6MM HEATER LH1700S<br>AND LH1000S ORIGIN OF GOODS: CHINA<br>AS PER PROFORMA INVOICE NO.<br>EU22N22R DATED DEC 21, 2022<br>DELIVERY TERMS: FOB SHENZHEN<br>CHINA, INCOTERMS 2020<br><br>TOTAL TWO (2) WOODEN CASES ONLY.<br><br>ON BOARD DATE: 02-FEB-2023<br>FREIGHT COLLECT | 1396.628Lbs<br>633.500Kgs        | 65.404 Cbf<br>1.852 Cbm |
| Container: GCXU5285450/CNCF38083<br>Type: 40' High Cube Dry Container |             |   | Total: 1396.628Lbs<br>633.500Kgs | 65.404Cbf<br>1.852Cbm   |

|  |  |  |  |       |
|--|--|--|--|-------|
| FREIGHT & CHARGES BASIS RATE PREPAID COLLECT |  |  |  |       |
|  |  |  | For and on behalf of<br><b>SHIPCO TRANSPORT (SHENZHEN) LIMITED</b><br><br><br>.....<br>Authorized signatory |       |
|  |  |  | TOTAL  | TOTAL |

## Annexe n°3: Avis d'arrivée



110 RUE MOULOUD FERAOUN  
31000 ORAN  
ORAN (ALGERIA)  
Tel.: +213 41 41 47 57  
Fax: +213 41 40 94 08  
oran@transglory.com

CITE SALAM 02 LOT N° 115, FERME TAHERBOUCHET BIRKHADEM  
16000 ALGER  
ALGER (ALGERIA)  
Tel.: +213 023 59 93 01 till 17  
Fax: +213 023 53 93 18  
algiers@transglory.com

[HTTP://WWW.TRANSGLORY.COM](http://www.transglory.com)

### AVIS D'ARRIVÉE

20/04/2023

DESTINATAIRE:

Nous avons l'honneur de vous informer de l'arrivée de votre marchandise détaillée ci-dessous:

Navire: ATLANTIC GENEVA  
Date d'arrivée: 12/04/2023  
Nbre de colis: 2  
REF: 25MI202304036

HL: 22057225  
Poids(Kg): 633.5  
Gros: 677 AILC  
N° Article: 038-05 AILC

Nature de la marchandise: CUTTING MACHINE SPARE PARTS WELDING MACHINE SPARE

Les prestations de TRANSGLORY SARL relatives au transfert depuis bord navire rendu magasin sous douane sont de:

|                   |               |
|-------------------|---------------|
| FRET MARITIME:    | 44,397.00 DZD |
| TOTAL PAR CHEQUE: | 92223.50 DZD  |
| TOTAL (EN ESPECE) | 93145.74 DZD  |

A cet effet, nous vous prions de vous présenter à nos bureaux muni du B/L ORIGINAL, et d'une copie de la carte fiscale.

L'échange documentaire se fait contre le paiement de la somme due par chèque certifié ou en espèces quand le montant est supérieur à 100.000 DZD.

FRAIS MAGASINAGE PAYABLE A TRANSGLORY SARL CITE SALAM N°02 LOT N 115

FRAIS DE VISITE / CHARGEMENT CLARK PAYABLE A TRANSGLORY SARL

Meilleures salutations



Annexe n°4 : Bon à délivrer



110 RUE MOULOU D FERAOUN  
31000 ORAN  
GRAN (ALGERIA)  
Tel.: +213 41 41 47 57  
Fax: +213 41 40 94 08  
oran@transglory.com

CITE SALAM 02 LOT N° 115, FERME TAHERBOUCHET BIRKHADEM  
16000 ALGER  
ALGER (ALGERIA)  
Tel.: +213 023 69 93 01 till 17  
Fax: +213 023 53 93 18  
algiers@transglory.com

HTTP://WWW.TRANSGLORY.COM

**BON A DELIVRER**  
**ALGER, le**

RECEPTIONNAIRE:

ADRESSE: ZONE D'ACTIVITE SECTION

NAVIRE: ZONE D'ACTIVITE SECTION

ET 31 SETIF ALGERIE

HL: 22057225

N° GROS: 677 AILC

REF: 25MI202304036/05

N° ART: 038-05 AILC

| Nature marchandise                                | Conditionnement | M3    | POIDS (Kg) |
|---|-----------------|-------|------------|
| CUTTING MACHINE SPARE PARTS WELDING MACHINE SPARE | BOIS            | 0.852 | 633.5      |



20 AVR. 2023

**TRANSGLORY SARL**  
**BON A DELIVRER**

Annexe n°5 : Facture commerciale

**BNG INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD**  
 2F-36, BUILDING 2, NO.999 SOUTH DONGHUAN RD, GUOXIANG STREET,  
 WUZHONG DISTRICT, SUZHOU CHINA TEL: 86-512-68798409 FAX: 86-512-67865917

**COMMERCIAL INVOICE**

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| TO<br>ZONE INDUSTRIELLE EXTENSION LOT NO 92 SECTION 20<br>ILOT 138 COMMUNE DE SETIF ALGERIE.<br>NIF:000419008557395 | NUMBER<br>BG230113                |
|   | DATE<br>JAN 13, 2023              |
|   | SHIPPING MARKS<br>BNG<br>EU22N22R |

| NO.   | DESCRIPTION OF GOODS                        | QUANTITY | UNIT PRICE   | AMOUNT    |
|-------|---|----------|--------------|-----------|
| 1     | CUTTING MACHINE SPARE PARTS                 | 1 SET    | USD 4180/SET | USD 4180  |
| 2     | WELDING MACHINE SPARE PARTS                 | 1 SET    | USD 920/SET  | USD 920   |
| 3     | CUTTER TUBE BLADES 65X1.0 MM                | 380 PCS  | USD 3,2/PC   | USD 1216  |
| 4     | CUTTER TUBE BLADES 63X0.8 MM                | 330 PCS  | USD 3,2/PC   | USD 1056  |
| 5     | ALUMINUM /COPPER WELDER TOOL<br>KIT 6.5-6MM | 16 SETS  | USD 115/SET  | USD 1840  |
| 6     | HEATER LH1700S                              | 30 PCS   | USD 37,5/PC  | USD 1125  |
| 7     | HEATER LH1000S                              | 30 PCS   | USD 27,0/PC  | USD 810   |
| TOTAL |   |          |              | USD 11147 |

ORIGIN OF GOODS: CHINA  
 AS PER PROFORMA INVOICE NO. EU22N22R DATED DEC 21, 2022  
 DELIVERY TERMS: FOB SHENZHEN CHINA, INCOTERMS 2020  
 PAYMENT TERMS: 100% BY DP AT SIGHT  
 QUALITY: ORIGINAL  
 PORT OF LOADING: SHENZHEN, CHINA  
 PORT OF DISCHARGE: GENOA, ALGERIA

القروض الشعبي الجزائري C.P.A  
 وكالة سطيف "364"  
 تاريخ التأسيس: 1970  
 Date de Domiciliation: 12023  
 19/02/07 2023 210100056

BENEFICIARY BANK: AGRICULTURAL BANK OF CHINA SUZHOU BRANCH  
 SWIFT BIC: ABOCCNBJ103  
 BENEFICIARY'S ACCOUNT NO.: 10538214040029694  
 BENEFICIARY'S NAME: BNG INDUSTRIAL EQUIPMENT CO.,LTD  
 THE TOTAL AMOUNT TO BE PAID:  
 SAY U.S. DOLLARS ELEVEN THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY SEVEN ONLY

CHEMOURAD  
 Directeur Adjoint

القروض الشعبي الجزائري  
 وكالة سطيف للتجارة الخارجية

For and on behalf of  
 INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD  
 Gregory  
 Authorized Signature(s)

**Annexe n°6 : Packing list**

**INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD**  
 2F-36, BUILDING 2, NO.999 SOUTH DONGHUAN RD, GUOXIANG STREET,  
 WUZHONG DISTRICT, SUZHOU CHINA TEL: 86-512-68798409 FAX: 86-512-67865917

**PACKING LIST**

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| TO<br><br>ZONE INDUSTRIELLE EXTENSION LOT NO 92 SECTION 20<br>ILOT 138 COMMUNE DE SETIF ALGERIE.<br>NIF:000419008557395 | DATE<br>JAN 13, 2023              |
| PORT OF LOADING<br>SHENZHEN, CHINA  | INVOICE NO.<br>BG230113           |
| PORT OF DISCHARGE<br>GENOA, ALGERIA   | MEASUREMENT<br>1,852 CBM          |
|   | SHIPPING MARKS<br>BNG<br>EU22N22R |

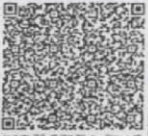


| NO.   | DESCRIPTION OF GOODS                        | QUANTITY | NET WEIGHT<br>KGS | GROSS WEIGHT<br>KGS | NO. OF<br>WOODEN<br>CASES |
|-------|---|----------|-------------------|---------------------|---------------------------|
| 1     | CUTTING MACHINE SPARE PARTS                 | 1 SET    | 230               |                     |                           |
| 2     | WELDING MACHINE SPARE PARTS                 | 1 SET    | 230               |                     |                           |
| 3     | CUTTER TUBE BLADES 65X1.0 MM                | 380 PCS  | 10                |                     |                           |
| 4     | CUTTER TUBE BLADES 63X0.8 MM                | 330 PCS  | 9                 | 633,5               | 2                         |
| 5     | ALUMINUM /COPPER WELDER TOOL<br>KIT 6.5-6MM | 16 SETS  | 51                |                     |                           |
| 6     | HEATER LH1700S                              | 30 PCS   | 20                |                     |                           |
| 7     | HEATER LH1000S                              | 30 PCS   | 20                |                     |                           |
| TOTAL |   |          | 570               | 633,5               | 2                         |

ORIGIN OF GOODS: CHINA  
 AS PER PROFORMA INVOICE NO. EU22N22R DATED DEC 21, 2022  
 DELIVERY TERMS: FOB SHENZHEN, CHINA, INCOTERMS 2020

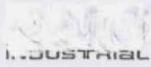
For and on behalf of  
 INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD  
*Gregory*  
 .....  
 Authorized Signature(s)

Annexe n°7 : Certificat d'origine

ORIGINAL

|   |   |  |  |   |
|---|---|--|--|---|
| <p>1. Exporter<br/>INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD<br/>2F-36, BUILDING 2, NO.999 SOUTH DONGHUAN RD, GUOXIANG STREET, WUZHONG DISTRICT, SUZHOU, CHINA TEL: 86-512-6879840<br/>9<br/>***</p>  |   | <p>Serial No. CCPIT311 2300338659<br/>Certificate No. 23C3205A0206/00007</p>    |  |   |
| <p>2. Consignee<br/>ADD: ZONE INDUSTRIELLE EXTENSION LOT NO 92 SECTION 20 ILOT 138 COMMUNE DE SETIF ALGERIE. NIF:000419008557395</p>  |   |  <p>CERTIFICATE OF ORIGIN<br/>OF<br/>THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA</p>  |  |   |
| <p>3. Means of transport and route<br/>FROM SHENZHEN CHINA TO ALGIERS ALGERIA BY SEA</p>  |   | <p>5. For certifying authority use only</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>CHINA COUNCIL FOR THE PROMOTION OF INTERNATIONAL TRADE IS CHINA CHAMBER OF INTERNATIONAL COMMERCE</p> </div>   |  |   |
| <p>4. Country / region of destination<br/>ALGERIA</p>   |   | <p>VERIFY URL: HTTP://CHECK.CCPITECO.NET/</p>  |  |   |
| <p>6. Marks and numbers<br/>BNG<br/>EU22N22R</p>  | <p>7. Number and kind of packages; description of goods<br/>TWO (2) WOODEN CASES OF CUTTING MACHINE SPARE PARTS<br/>WELDING MACHINE SPARE PARTS<br/>CUTTER TUBE BLADES 65X1.0MM<br/>CUTTER TUBE BLADES 63X0.8 MM<br/>ALUMINUM /COPPER WELDER TOOL KIT 6.5-6MM<br/>HEATER LH1700S AND LH1000S<br/>AS PER PROFORMA INVOICE NO. EU22N22R DATED DEC 21, 2022<br/>DELIVERY TERMS: FOB SHENZHEN CHINA, INCOTERMS 2020<br/>***</p> | <p>8. H.S.Code<br/>8466<br/>8468<br/>8466<br/>8466<br/>8468<br/>8516</p>   | <p>9. Quantity<br/>1SET<br/>1SET<br/>380PIECES<br/>330PIECES<br/>16SETS<br/>60PIECES</p> | <p>10. Number and date of invoices<br/>BG230113<br/>JAN.13.2023</p> |
| <p>11. Declaration by the exporter<br/>The undersigned hereby declares that the above details and statements are correct, that all the goods were produced in China and that they comply with the Rules of Origin of the People's Republic of China.</p> <p>苏州格埃瑞茵工业设备有限公司<br/>INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD</p> <p style="text-align: right;">江 滨</p> <p style="text-align: center;">SUZHOU CHINA JAN.13.2023</p> <p>Place and date, signature and stamp of authorized signatory</p> |   | <p>12. Certification<br/>It is hereby certified that the declaration by the exporter is correct.</p>  <p style="text-align: right;">沈 斌</p> <p style="text-align: center;">SUZHOU CHINA JAN.13.2023</p> <p>Place and date, signature and stamp of certifying authority</p> |  |   |

**Annexe n°8 : Certificat de conformité**



**INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD**

2F-36, BUILDING 2, NO.999 SOUTH DONGHUAN RD, GUOXIANG STREET,  
WUZHONG DISTRICT, SUZHOU CHINA TEL: 86-512-68798409 FAX: 86-512-67865917

**CERTIFICATE OF CONFORMITY**

DATE: JAN 13, 2023  
INVOICE NO. BG230113

TO:  
ZONE INDUSTRIELLE EXTENSION LOT NO 92 SECTION 20 ILOT 138 COMMUNE DE SETIF  
ALGERIE. NIF:000419008557395

WE, THE UNDERSIGNED AND MANUFACTURER OF THE BELOW MENTIONED PRODUCTS,  
HEREWITH CERTIFY THAT THE SAID GOODS ARE IN CONFORMITY WITH THE STIPULATIONS  
OF PROFORMA INVOICE NO. EU22N22R CONCLUDED BETWEEN EURL SATEREX AND BNG  
INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD.

THE PRODUCTS HAVE BEEN THOROUGHLY SURVEYED AND TESTED, AND THE RESULTS ARE  
SATISFACTORILY, SO THE PRODUCTS HAVE BEEN RELEASED FOR SHIPMENT.

DESCRIPTION OF GOODS:  
CUTTING MACHINE SPARE PARTS  
WELDING MACHINE SPARE PARTS  
CUTTER TUBE BLADES 65X1.0 MM AND 63X0.8 MM  
ALUMINUM /COPPER WELDER TOOL KIT 6.5-6MM  
HEATER LH1700S AND LH1000S  
AS PER PROFORMA INVOICE NO. EU22N22R DATED DEC 21, 2022  
DELIVERY TERMS: FOB SHENZHEN CHINA, INCOTERMS 2020

SIGNED FOR THE BENEFICIARY

*For and on behalf of*

INDUSTRIAL EQUIPMENT CO., LTD

*Gregory*

.....  
*Authorized Signature(s)*

**Annexe n°9 : Déclaration douanière (D10)**

|   |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|
| DECLARATION IMPORTATION BELLE DÉFI (FELIET) (SOM / articles)  |  |  |  | EXEMPLAIRE DECLARANT  |  |  |  | CACHET DU BUREAU   |  |  |  |
| IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL<br>Zone D'Activites Artisanales 4Em  |  |  |  | ENREGISTREMENT<br>2023-005148 (VALIDEE)<br>N°: 2023-04-26 14:55<br>DATE - HEURE<br>CODE - BUREAU 4 AIN TAYA |  |  |  |  |  |  |  |
| SAISIE DU NUMERO NIF<br>000419008557395 00000 CP 19000  |  |  |  | FONCTIONNEMENT  |  |  |  | FINANCEMENT  |  |  |  |
| FURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL<br>INDUSTRIAL EQUIPMENT<br>999 SOUTH DONGHUAN RD GUOXIANG  |  |  |  | PRIX TOTAL FACTURE NET (P.T.F.N)<br>MONTANT 7,00  |  |  |  | AUTRES FRAIS MONTANT   |  |  |  |
|   |  |  |  | FRET MONTANT 44337,00   |  |  |  | ASSURANCES MONTANT   |  |  |  |
| PAYS ACHAT VENITE 321 PAYS DESTIN 321 RELAT VENITE / ACHAT COEF AJUST   |  |  |  | SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)  |  |  |  | TAUX DE CHANGE 135,42240   |  |  |  |
| DECLARANT<br>TRANSIT KHAZENE<br>44RUE DJNAN BEN DANOUN HU 16000   |  |  |  | VALEUR EN DA 133950,40  |  |  |  | DOMICILIATION BANCAIRE 100/207/2023/21/10/000561 ISI   |  |  |  |
|   |  |  |  | MARFESTE N° DOCUMENT 98 512/04/2023   |  |  |  | Nbre Excl. (Code Déclaré) 2  |  |  |  |
|   |  |  |  | TRANSPORT DE / VERS LE TRANGER<br>NATION MODE ATLANTIC GENEVA   |  |  |  | POIDS TOTAL BRUT 633,50  |  |  |  |
|   |  |  |  | TRANSPORT INTERIEUR IDENTIFICATION  |  |  |  | LOCALISATION MOES  |  |  |  |
| ARTICLE 0005<br>DESIGNATION DES MARCHANDISES<br>(NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS)<br>Autres résistances chauffantes<br>HEATER LH 1700 S |  |  |  | REGIME FISCAL 321 ORIGINE 8516809000  |  |  |  | POIDS NET 20,00  |  |  |  |
|   |  |  |  | VALEUR EN DA 153907,99  |  |  |  | TAR. PREF NON QUANT. COMPLE 30   |  |  |  |
|   |  |  |  | CODES PIECES A JOINDRE  |  |  |  |  |  |  |  |
| ARTICLE 0005<br>DESIGNATION DES MARCHANDISES<br>(NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS)<br>Autres résistances chauffantes<br>HETER LH 1000S   |  |  |  | REGIME FISCAL 321 ORIGINE 8516809000  |  |  |  | POIDS NET 20,00  |  |  |  |
|   |  |  |  | VALEUR EN DA 111249,93  |  |  |  | TAR. PREF NON QUANT. COMPLE 30   |  |  |  |
|   |  |  |  | CODES PIECES A JOINDRE  |  |  |  |  |  |  |  |
| PIECES JOINTES: 610-620-648-650-655-  |  |  |  | LIEUX D'UTILISATION OU D'ENTREPOSAGE DES MARCHANDISES ADMISES SOUS LE COUVERT D'UN REGIME SUSPENSE          |  |  |  |  |  |  |  |
| CODE / N° DÉCL. REGIME DOUANIER PRECEDENT DATE CODE   |  |  |  | DELAI   |  |  |  | TAUX SUSP. PLUS-VALUE MONTANT  |  |  |  |
| MARQUE GENRE INDIICATIONS VEHICULES PARTICULIERS ANNEE  |  |  |  | MONTANT CAUTION :   |  |  |  | MONTANT REMISE :   |  |  |  |
| CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT  |  |  |  | CODE TAXE QUOTITE ASSIETTE MONTANT  |  |  |  |  |  |  |  |
| D.D 30,00 153907,00 46172,10  |  |  |  | D.D 30,00 111249,00 33374,70  |  |  |  |  |  |  |  |
| C.S 2,00 153907,00 3078,14  |  |  |  | C.S 2,00 111249,00 2224,98  |  |  |  |  |  |  |  |
| V.A 19,00 203157,24 38599,88  |  |  |  | V.A 19,00 146848,68 27901,25  |  |  |  |  |  |  |  |
| TOTAL 673.882,00  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |  |
| MODE DE PAIEMENT  |  |  |  | TRANSIT / SCHELEMENTS APPOSES   |  |  |  | AUTORISE PAR :   |  |  |  |
| COMPTANT COMISSI ENGLA PAYER N° CREDIT  |  |  |  | NOMBRE MARQUES  |  |  |  | N°: 111071 (ASAT) 13 DU: 2023/04/26  |  |  |  |
| X D 284.563,00  |  |  |  | DATE (LIMITE)   |  |  |  | OBSERVATIONS   |  |  |  |
| C.S 31.078,00   |  |  |  | BURFRONT BURDEST  |  |  |  | manifeste annoté GLOBAL  |  |  |  |
| V.A 355.221,00  |  |  |  | QUITANCE CONSIGNATION   |  |  |  | ENGAGEMENTS SOUSCRITS  |  |  |  |
| U.S 20,00   |  |  |  | N°: DU:   |  |  |  | A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le présent régime douanier les marchandises décrites dans cette déclaration. |  |  |  |
| P.S 3.000,00  |  |  |  | QUITANCE CONSIGNATION DROIT ET AXES   |  |  |  | La Déclarant   |  |  |  |
|   |  |  |  | N°: DU:   |  |  |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  | QUITANCE PENALITES  |  |  |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  | N°: DU:   |  |  |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  | DATE  |  |  |  |  |  |  |  |
|   |  |  |  | SIGNATURE DU CAISSIER   |  |  |  |  |  |  |  |

DOUANES ALGERIENNES

ENGAGEMENTS





Annexe n°10 : Quittance de douane

Bureau : .....

DOUANE ALGERIENNE

**QUITTANCE**

Références

|                          |                    |                 |                    |                       |                    |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Numéro IN TAYA<br>005482 | Date<br>03/05/2023 | Nature<br>D & I | D-type<br>IMMEDIAT | Numéro<br>1000 005148 | Date<br>26-04-2023 |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|--------------------|

Partie Versante / Bénéficiaire : .....

Mode de Paiement : .....

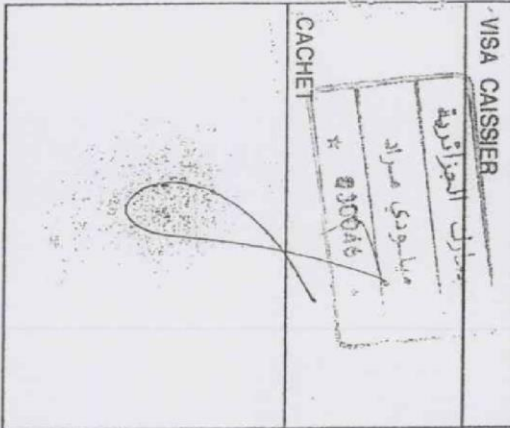
P.C : .....

BANK CPA 4804353      07/04/2023      675912,00

VISA CAISSIER

مكتب الخزينة  
مكتب وادي حمرات  
\* 230046

CACHET



| Droits et Taxes |                   | Autres recouvrements et opérations diverses |                 |
|-----------------|-------------------|---|-----------------|
| Code            | Montant           | Code  | Montant         |
| D.D             | 284.563,00        | D.U   | 30,00           |
| T.C.S           | 31.078,00         | RPS   | 3.000,00        |
| T.V.A           | 355.221,00        | RUS   | 20,00           |
|                 |                   | T.E.  | 2.000,00        |
| <b>Total</b>    | <b>670.862,00</b> | <b>Total</b>                                | <b>5.050,00</b> |

Montant total en lettres : QUINZE MILLE NEUF CENT DOUZE DINARS

\*\*\*\*\*675.912,00

Imp:ERIC - EPA EL-Adhour

**Annexe n°11 : Facture magasinage**

EPE /A.I.L.C Spa  
 Capital Social : 200 000 000 DA  
 Haouch El Bey RN 05 Rouiba - BP 02b Rouiba - ALGER  
 Tel : (023)85.43.16/59 Fax:(023) 85.43.24  
 E-mail: directiongenerale.aillc@gmail.com/  
 dg@aillcspa.com



L-22783-V

**FACTURE AU COMPTANT**

03/05/2023 14:23:16

22412

**FACTURE N°:** **D.Ctr I 0002916/23** **DOIT** Client 90121 - **YHA**

N° de Compte: 90121

Date: 03/05/2023

Adresse: 40 LOT VINCENT BOUZEREAH ALGER

Mode de Paiement: CHEQUE 4319092

R.C.N: 16/00-0062072A00

N.I.S. NA 99372

Tél; Fax; Mail: 021 52 99 70 - -

N.I.F: 195616110007250

Escale: 2023319

Group: D - 80962 -

Date Réception: 17/04/2023

Navire: ATLANTIC GENEVA

Date Solde: 03/05/2023

N° BL: GEN1549723-05

N° BON: L-23051

N° Article: 38-05

N° Gros: 677

Colis : 2

| Code Prestation | Libellé de Prestations          | Quantité | Unité | P.U      | Montant  |
|-----------------|---------------------------------|----------|-------|----------|----------|
| FRDOSS          | FRAIS DE DOSSIER                | 1        | 1     | 1 500,00 | 1 500,00 |
| ACCCMD          | ACCES CAMION DIVERS             | 1        | 1     | 400,00   | 400,00   |
| MAGNDG          | MAGASINAGE PRODUITS NON DANGE   | 2        | 17    | 170,00   | 5 346,50 |
| VISTR1          | VISITE DE 1 A 5 M3              | 1        | 1     | 3 500,00 | 3 500,00 |
| AUTFRS          | MOYENS HUMAINS ET OUTILS D'EMBA | 1        | 1     | 2 000,00 | 2 000,00 |
| MANUT1          | CHARGEMENT SUR CAMION DE 1 A 5  | 1        | 1     | 3 500,00 | 3 500,00 |



Arrêté la présente facture à la somme de :  
 Dix-Neuf Mille Trois Cent Trente Trois Dinars et Trente Quatre Centimes

Frais Impression  
 TOTAL HT

16 246,50

Le caissier

Certifier Conforme

TVA 19,00 %

3 086,84

Chargé d'Etude

TIMBRE

0,00

Cachet et signature

Etablie Par: KAOUANE

KAOUANE HATEM

TOTAL TTC.

19 333,34

Cachet et signature

## Table des matières

**Dédicaces**

**Remerciements**

**Liste des tableaux**

**Liste des figures**

**Liste des abréviations**

**Résumé**

**Sommaire**

**Introduction générale..... 2**

**Chapitre 1 : La logistique et le transport interanational..... 5**

Introduction du chapitre : ..... 6

**Section 1 : généralités sur la logistique internationale..... 6**

1. Historique et évolution : ..... 6

1.1. La logistique militaire : ..... 6

1.2. La logistique industrielle : ..... 7

1.3. La logistique moderne : ..... 7

1.4. La logistique internationale : ..... 7

1.5. La logistique durable : ..... 7

2. Définition de la logistique : ..... 7

3. Finalité de la logistique : ..... 8

4. Objectifs de la logistique : ..... 9

5. Domaine de compétences de la logistique : ..... 10

5.1. Entreposage et magasinage : gestion informatique et physiques des stocks ..... 10

5.2. Gestion des flux logistiques : Approvisionnement, distribution et transport..... 11

5.3. Contrôle de gestion et pilotage des opérations logistiques : ..... 11

5.4. Gestion des projets : Planification des opérations logistiques ..... 12

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| 6.   | Les enjeux de la logistique : .....                     | 12        |
| 7.   | Types de logistiques : .....                            | 13        |
| 7.1.   | La logistique de transport : .....                      | 13        |
| 7.2.   | La logistique de stockage : .....                       | 13        |
| 7.3.   | La logistique d’approvisionnement : .....               | 13        |
| 7.4.   | La logistique inverse : .....                           | 14        |
| 7.5.   | La logistique globale : .....                           | 14        |
| <b>Section 2 : Le transport des marchandises .....</b> |   | <b>15</b> |
| 1.   | Définition du transport .....                           | 15        |
| 2.   | Types de transport : .....                              | 15        |
| 2.1.   | Le transport maritime : .....                           | 15        |
| 2.1.1.   | Les avantages du transport maritime : .....             | 16        |
| 2.1.1.   | Les inconvénients du transport maritime : .....         | 17        |
| 2.1.2.   | Types de navires .....                                  | 17        |
| 2.1.2.1.   | Navires conventionnels .....                            | 17        |
| 2.1.2.2.   | Navires spécialisés : .....                             | 17        |
| 2.1.2.3.   | Les intervenants du transport maritime : .....          | 20        |
| 2.1.3.   | Le contrat de transport maritime : .....                | 22        |
| 2.1.3.1.   | Le connaissement maritime ou bill of lading B/L : ..... | 23        |
| 2.1.3.2.   | Types de contrat maritime .....                         | 23        |
| 2.2.   | Le transport aérien international : .....               | 24        |
| 2.2.1.   | Avantages : .....                                       | 24        |
| 2.2.2.   | Inconvénients : .....                                   | 24        |
| 2.2.3.   | LTA (lettre de transport aérien) : .....                | 24        |
| 2.3.   | Le transport routier : .....                            | 25        |
| 2.3.1.   | Avantages : .....                                       | 25        |
| 2.3.2.   | Inconvénients : .....                                   | 25        |

|   |           |
|---|-----------|
| 2.3.3. Document transport routier :.....  | 25        |
| 2.4. Le transport ferroviaire :.....  | 26        |
| 2.4.1. Avantages .....  | 26        |
| 2.4.2. Inconvénients :.....   | 26        |
| 2.4.3. Document transport ferroviaire :.....                                      | 26        |
| <b>Section 3 : Les incoterms liés au transport des marchandises. ....</b>         | <b>28</b> |
| 1. Définition des incoterms :.....  | 28        |
| 2. Les rôles des incoterms .....  | 29        |
| 3. Classement des incoterms :.....  | 29        |
| 3.1. Le classement en fonction du risque :.....                                   | 30        |
| 3.2. Le classement par modes de transport :.....                                  | 30        |
| 3.3. Classement par groupe :.....   | 31        |
| 4. Présentation des incoterms :.....  | 31        |
| 5. Choix de l'incoterm :.....   | 34        |
| 6. Les précautions à prendre dans l'utilisation des incoterms :.....              | 34        |
| <b>Chapitre 2 : Les régimes douaniers et les procédures de dédouanement. ....</b> | <b>38</b> |
| Introduction du chapitre : .....  | 39        |
| <b>Section 1 : les régimes douaniers .....</b>                                    | <b>39</b> |
| 1. Définition du régime douanier :.....   | 40        |
| 2. Définition du régime douanier économique :.....                                | 40        |
| 2.1. Finalités des régimes douaniers économiques : .....                          | 40        |
| 2.2. Caractéristiques des régimes douaniers : .....                               | 41        |
| 2.2.1. L'exterritorialité :.....  | 41        |
| 2.2.2. La suspension des droits et taxes : .....                                  | 41        |
| 2.2.3. L'engagement cautionné :.....  | 41        |
| 2.3. Les fonctions des régimes douaniers économiques : .....                      | 41        |
| 2.3.1. Le stockage :.....   | 42        |

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| 2.3.2.   | La transformation : .....  | 42        |
| 2.3.3.   | L'utilisation en l'état : .....  | 42        |
| 2.3.4.   | La circulation : .....   | 42        |
| 2.4.   | Les différents régimes douaniers : .....   | 42        |
| 2.4.1.   | Le régime de transport d'un point à l'autre du territoire douanier avec empreint de la mer : ..... | 42        |
| 2.4.2.   | Le régime de transit sous douane : .....   | 43        |
| 2.4.3.   | Le régime de l'entrepôt des douanes : .....  | 43        |
| 2.4.3.1.   | L'entrepôt public : .....  | 43        |
| 2.4.3.2.   | L'entrepôt privé : .....   | 44        |
| 2.4.3.3.   | L'entrepôt industriel : .....  | 44        |
| 2.4.4.   | Admission temporaire : .....   | 45        |
| 2.4.5.   | L'exportation temporaire : .....   | 45        |
| <b>Section 2 : Le dédouanement des marchandises.....</b> |  | <b>46</b> |
| 1.   | Le dédouanement des marchandises : .....   | 46        |
| 1.1.   | La conduite et la mise en douane : .....   | 47        |
| 1.2.   | L'établissement de la déclaration en détail : .....  | 48        |
| 1.2.1.   | Personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail : .....                                 | 48        |
| 1.2.2.   | Conditions d'établissement de la déclaration en détail : .....                                     | 48        |
| 1.2.3.   | Enregistrements de la déclaration en détail sur le système SIGAD : .....                           | 49        |
| 1.2.3.1.   | La validation de la déclaration : .....  | 49        |
| 1.2.3.2.   | L'annulation de la déclaration : .....   | 49        |
| 1.2.4.   | Le contrôle de la déclaration en détail : .....  | 50        |
| 1.2.4.1.   | Le contrôle de la recevabilité des déclarations : .....  | 50        |
| 1.2.4.2.   | Le contrôle consécutif à l'enregistrement : .....  | 51        |
| 1.2.4.3.   | Les différentes pièces examinées par les inspecteurs vérificateurs : .....                         | 51        |
| 1.2.4.4.   | Les personnes responsables à déclarer les marchandises en détail : .....                           | 51        |

|          |   |    |
|----------|---|----|
| 1.3.     | La vérification des marchandises : .....                                    | 52 |
| 1.4.     | La liquidation des droits et taxes : .....                                  | 53 |
| 1.4.1.   | Le principe général de la liquidation des droits et des taxes : .....       | 53 |
| 1.5.     | Le paiement des droits et taxes : .....                                     | 54 |
| 1.5.1    | Le paiement au comptant : .....   | 54 |
| 1.5.2    | Le paiement différé : .....   | 54 |
| 1.6      | Enlèvement des marchandises : .....   | 56 |
| 1.7      | Les facilitations douanières : .....  | 57 |
| 1.7.1    | Les procédures simplifiées de la déclaration : .....                        | 58 |
| 1.7.2    | Les facilitations de la procédure informatisée de dédouanement : .....      | 59 |
| 1.7.2.1. | Les objectifs de système SIGAD : .....                                      | 59 |
| 1.7.3    | Les autres facilitations douanières : .....                                 | 59 |
| 1.7.3.1  | L'annulation de la déclaration : .....                                      | 60 |
| 1.7.3.2. | Facilités de paiement des droits et taxes : .....                           | 60 |
| 1.7.4    | Les facilitations accordées pour les opérateurs économiques agréés : .....  | 61 |
| 1.7.4.1  | Le statut de l'opérateur économique : .....                                 | 61 |
| 1.7.4.2  | Les conditions de bénéfice de statut de l'opérateur économique agréé : .... | 61 |
| 1.7.4.3  | Les différentes facilitations accordées aux opérateurs économiques agréés : |    |
|          | 61  |    |

**Chapitre 3 :Analyse de la procédure de dédouanement chez Transglory Algérie..... 66**

Introduction du chapitre : .....

**Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil ..... 67**

|      |  |    |
|------|--|----|
| 1.   | Société et histoire : .....                        | 68 |
| 2.   | Réseau international de transglory : .....         | 69 |
| 3.   | Les activités principales de transglory .....      | 70 |
| 3.1. | Le service LCL (Less than a Container Load): ..... | 70 |
| 3.2. | Le service FCL (full container load): .....        | 71 |

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| 3.3.   | Air forward: .....                                       | 71        |
| 3.4.   | ISOTANK : .....  | 71        |
| 3.5.   | Logistique : .....                                       | 72        |
| 4.   | Organigramme générale de l'entreprise .....              | 72        |
| 4.1.   | Principales missions des différents départements : ..... | 72        |
| 4.1.1.   | Département transit : .....                              | 72        |
| 4.1.2.   | Département opération : .....                            | 73        |
| 4.1.3.   | Département finance et comptabilité : .....              | 73        |
| 4.1.4.   | Département commercial : .....                           | 74        |
| 4.2.   | Fiche d'identité de l'entreprise : .....                 | 74        |
| <b>Section 2 : Méthodologie de recherche .....</b> |  | <b>75</b> |
| 1.   | Présentation de l'étude qualitative : .....              | 75        |
| 1.1.   | Démarche méthodologique de l'étude : .....               | 75        |
| 1.2.   | Objectif de la recherche : .....                         | 75        |
| 1.3.   | L'approche de la recherche : .....                       | 75        |
| 1.3.1.   | Définition de l'étude qualitative : .....                | 75        |
| 2.   | Méthode de collecte des informations : .....             | 76        |
| 2.1.   | L'entretien : .....                                      | 76        |
| 2.1.1.   | Types d'entretien : .....                                | 76        |
| 2.1.1.1.   | Entretien non directif .....                             | 76        |
| 2.1.1.2.   | Entretien semi directif .....                            | 76        |
| 2.1.1.3.   | Entretien directif .....                                 | 77        |
| 2.1.2.   | L'aspect déontologique de notre entretien : .....        | 77        |
| 2.2.   | Les principales variables de l'enquête : .....           | 77        |
| 2.3.   | L'échantillonnage : .....                                | 77        |
| 2.3.1.   | Le profil des interviewés : .....                        | 78        |
| <b>Section 03 : Analyse des résultats.....</b>     |  | <b>78</b> |

|  |            |
|--|------------|
| 1. L'analyse et le traitement des données : .....                    | 78         |
| 1.1. Étapes de l'analyse : .....                                     | 78         |
| 1.2. Traitement et analyse des réponses de l'enquête : .....         | 78         |
| 1.2.1. Analyse de l'entretien avec le responsable de transit : ..... | 78         |
| 1.2.2. Analyse de l'entretien avec le client : .....                 | 82         |
| 1.2.3. Analyse de l'entretien avec le directeur général : .....      | 86         |
| 1.3. Synthèse de l'entretien avec le chargé de transit : .....       | 90         |
| 1.4. Synthèse de l'entretien avec le client : .....                  | 90         |
| 1.5. Synthèse de l'entretien avec le directeur général : .....       | 91         |
| 1.6. Synthèse de l'étude qualitative : .....                         | 91         |
| Section 03 : Suggestions et recommandations .....                    | 92         |
| Conclusion du chapitre : .....                                       | <b>94</b>  |
| <b>Conclusion générale.</b> .....                                    | <b>95</b>  |
| <b>Bibliographie</b> .....   | <b>99</b>  |
| <b>Annexes</b> .....   | <b>103</b> |

